# CATHERINE DE NAVARRE.

# CATHERINE

DE

# NAVARRE,

ROMAN HISTORIQUE,

PAR

ERNEST ALBY.

I.

PARIS.

IMPRIMERIE DE MOQUET ET COMP^e^,
RUE DE LA HARPE, 90.

—

1840.

DC
122
.9
B75A63
v.1

# INTRODUCTION.

IMPre LIBRAIRE
COLINETTE-FLEURY
A BAUGÉ.

## INTRODUCTION.

En écrivant l'histoire de la sœur de Henri IV, je me suis proposé d'élever un monument à la mémoire d'une femme dont les brillantes qualités méritent d'occuper une place distinguée dans nos souvenirs.

Digne fille de Jeanne d'Albret, par son bon sens et son énergie ; digne sœur de Henri IV, par son esprit et son courage ; Madame Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, donna, dans un siècle d'intolérance et de corruption,

l'exemple de la piété la mieux éclairée et de la vertu la mieux entendue. Elle se servit de la foi qui l'animait comme d'un bouclier, sur lequel vinrent se briser toutes les armes que les bigots et les intrigans cherchèrent à tourner contre elle. Assise au premier rang des princesses de son temps, elle se montra sensible et généreuse. Elle vécut simple et bonne ; elle mourut victime de son amour maternel et martyre de son attachement à la religion, dite alors *prétendue réformée*.

D'ailleurs, dans le choix du héros de mon livre, je me suis imposé une tâche différente de celle que s'imposent nos historiens contemporains. Je pouvais prendre dans un siècle, comme le seizième siècle, qui, au milieu d'une agitation et d'une turbulence sans exemple, hier le morion en tête, la dague au poing, guerroie sur les champs de bataille, dresse des barricades, égorge, au mépris des traités, les citoyens surpris dans les bras du sommeil ; aujourd'hui, sous la robe d'un jésuite, la croix à la main, prêche la révolte au nom d'un Dieu d'amour et de paix, cherche à confisquer la liberté politi-

que et religieuse au profit d'un certain nombre d'individus, poignarde les rois rebelles à ses inspirations, et termine à l'ombre d'un cloître une existence semée de contrastes terribles ou grotesques ; je pouvais, dis-je, m'emparer d'un événement fameux, placer un personnage renommé dans une action saisissante et romanesque, et retracer les querelles des peuples et des rois.

Assez d'autres ont dit ces choses et ces hommes. Nous connaissons les débats de l'église et de la place publique ; nous savons les hauts faits qui ont illustré les champs de bataille et désolé nos cités et nos bourgs.

Parmi tout ce bruit et ce mouvement, j'ai arrêté mon attention sur une femme, dont la physionomie calme et douce, dont l'attitude noble et résignée, contraste d'une façon délicieuse et consolante avec la physionomie galante et passionnée, avec l'attitude dévergondée et dévote des personnages de son temps. Je me suis donc attaché de préférence à reproduire une histoire simple et touchante, une histoire du cœur ; j'ai voulu peindre l'intérieur

d'une royale famille, et montrer les vertus qu'on nous a habitués, jusqu'à ce jour, à ne rencontrer groupées qu'autour du foyer de la bourgeoisie. J'ai donc, autant que mon récit m'en a laissé la faculté, mis de côté les questions politiques et les exploits des partis sur les champs de bataille. Ce sont les douleurs d'une noble fille contrariée dans un amour qu'elle voulait sanctifier par le mariage; ce sont les angoisses de la mère de famille, les persécutions et la constance d'une princesse huguenote que je me suis efforcé de mettre en saillie. J'ai pensé que ce livre intéresserait et instruirait les hommes et les femmes, qui, après l'étude des grands événemens, aiment encore à s'occuper des vertus et des tribulations que dérobe aux regards de la foule le sanctuaire de la famille. Ces princes et ces princesses que vous ne voyez qu'avec des paroles de convention, des poses d'apparat, des vêtemens d'or, de pierreries et de velours, n'est-il pas temps de vous les montrer dans toute la vérité et la bonhomie de l'intérieur domestique? N'êtes-vous pas désireux d'assister à leurs débats de famille, d'entendre leurs discours, de

surprendre leurs faiblesses et leurs secrets, et de vous convaincre si, en effet, on ne vous a pas trompés, lorsqu'on vous a appris, dans un style boursouflé, avec une niaise indignation et une présomptueuse vanité, que le mensonge, la corruption et l'impiété avaient élu leur domicile dans le palais des rois?

Je n'entreprends pas non plus l'œuvre d'un courtisan. Je n'ai vendu mon cœur et ma plume à aucun parti ; je n'écoute que les inspirations de ma conscience ; je n'obéis qu'à la voix de la vérité, j'indique le bien où je le trouve, je signale le mal où je le vois ; je n'établis pas non plus le domaine des vertus dans telle ou telle classe. L'honneur, la piété, le dévouement, le courage, appartiennent à tous. Rendons justice à celui qui se distingue par ces belles qualités, et nous ne nous enquerrons de ses titres et de ses dignités, de sa misère et de son obscurité, que pour donner plus d'éclat à son illustration et plus de retentissement à sa conduite.

Jusques à la mort de sa mère, Catherine suivit sa fortune. Elle partagea les revers, la proscription, comme les loisirs et les faveurs dont, sous

les noms de Charles IX ou de Henri III, Catherine de Médicis, selon les exigences de sa politique du moment, accablait ou leurrait les huguenots. Cette princesse fut élevée à l'école de l'adversité : elle demeura orpheline de bonne heure. Lorsque son frère, Henri IV, abjura le protestantisme, elle resta fidèle à sa religion et administra le royaume de Navarre sous le titre de régente. Dès lors elle fut la providence des huguenots, en butte à toutes sortes de persécutions. Henri employa les menaces, les promesses pour la contraindre à imiter son exemple. Elle se montra sourde à toutes ses exigences, et son zèle ne fit que s'accroître par les difficultés qu'on lui opposait. Inquiétée dans sa foi religieuse, elle fut contrariée dans son affection pour le comte de Soissons, avec lequel elle désirait de s'unir. Non content de chercher à la réduire au giron de l'église catholique, son frère se servit d'elle, en offrant sa main, comme un appât, aux princes qu'il désirait attacher à sa personne. Il écarta le comte de Soissons, et seconda les prétentions de plusieurs seigneurs qui ambitionnaient cette alliance. L'amour de Catherine

pour le comte de Soissons était aussi sincère qu'ardent ; néanmoins elle obéit aux exigences de son frère en épousant le duc de Bar. Ce dernier était catholique. La nouvelle duchesse de Bar ne se sépara pas de la communion huguenote : elle montra, dans le court espace de son union, l'affection la plus dévouée à son époux et les vertus d'une épouse chrétienne.

Avant et pendant son mariage, elle entretint avec le roi son frère une correspondance très-active. Après de longs efforts, je suis parvenu à recueillir une partie de ses lettres. Elles forment, pour l'histoire de ces temps-là, un document aussi curieux qu'important. L'esprit, la résignation, la sensibilité de la sœur et de l'épouse y sont admirablement peints. Ce n'est que de son mariage, de sa religion, de l'intérieur de son ménage et de son affection qu'elle entretient le roi. J'ai donc cherché dans les auteurs contemporains tous les détails relatifs à cette princesse. Ces notes que j'ai rassemblées, ces lettres inédites que je publie, forment les matériaux avec lesquels j'ai construit cette histoire. Je n'ai pas inséré les lettres de cette princesse

dans mon récit, à mesure que la place qu'elles devaient y remplir se présentait. Je les ai réunies toutes à la fin du second volume. Elles forment une œuvre à part, à laquelle j'ai voulu conserver toute sa fraîcheur et sa naïveté. Chacune de ces lettres est comme une perle précieuse, dont j'aurais craint d'altérer l'éclat et la pureté en les disséminant dans le cours de ma narration. En obéissant à ces scrupules historiques et littéraires, je donne la mesure de mon admiration pour Catherine et celle de mon amour pour la vérité.

J'ai dit que je ne discourrais pas en avocat officiel sur les brillantes qualités des grands, en opposition avec celles des petits. Je me suis, au contraire, bien expliqué en témoignant mon culte et mon enthousiasme pour les généreux sentimens, dont maîtres et sujets, riches et pauvres, ne cessent de donner des preuves à la cour, à la ville, aux champs et à l'armée. Je dois ajouter que je ne me fais pas non plus l'apôtre aveugle et fougueux du protestantisme. Ce serait fournir une triste idée de la manière dont on apprécie les temps, les hommes et les

choses, que de ressusciter des querelles éteintes à jamais. Ce serait donner une pitoyable marque de la petitesse de son esprit et de la puérilité de son jugement que d'écrire un livre de controverse religieuse.

Il est d'usage qu'après les batailles chaque parti relève ses morts, les compte et ensevelisse avec distinction ceux qui se sont le plus distingués. Les catholiques ont dressé des martyrologues, rajeuni les vieilles légendes de leurs saints; pourquoi les protestans ne consacreraient-ils pas aussi leur admiration et leur reconnaissance à ceux d'entre leurs frères qui, dans les mauvais jours, sacrifièrent leur vie pour la défense de leur cause, ou qui se dévouèrent corps et ame au secours et à l'agrandissement de leur église persécutée? Les souvenirs protestans offriraient d'ailleurs un intérêt plus puissant, une instruction plus appropriée à l'esprit des temps modernes que les souvenirs catholiques. Ces derniers remontent aux premiers siècles du christianisme; et c'est parmi l'ignorance et la barbarie la plus grossière qu'ils ont été recueillis. Entourés de mystères impéné-

trables, couronnés d'une auréole fabuleuse, leurs martyrs arrivent jusqu'à nous, plutôt sous les traits de demi-dieux que sous ceux d'hommes et de femmes ayant vécu de la vie commune à tous les êtres que le Créateur a placés ici-bas. Les années où les réformés ont eu à soutenir les attaques de l'église dont ils se séparaient, et à braver les supplices des bourreaux, ces années ne sont guère éloignées de nous. Gestes et paroles, faiblesses et vertus, nous sont parvenus fidèlement; et de nos jours même il se trouve des hommes, qui, quoique bien jeunes, peuvent raconter les scènes de pillage, de proscription et de meurtre auxquelles ils ont assisté. Mais ne nous arrêtons pas sur ces lugubres événemens.

Je ne m'inquiète pas des préjugés qui existent encore chez certains individus contre les protestans. Je ne répondrai point à leurs scrupules de conscience timorée, ni à leur mesquine charité, qui ne sort pas du cercle de leur communion. La réforme est le fait le plus important des temps modernes. Les conséquence de cet appel, qu'ils nomment une hérésie, à tous les

sentimens généreux et élevés, ont été immenses. Grâce à ses efforts et à ses protestations, l'homme est parvenu à entrer en possession du libre exercice de ses droits religieux et politiques ; il marche enfin dans toute la puissance de sa force et de sa dignité. Rappelez-vous donc que ce n'est qu'en haine d'un culte, qui de protecteur des peuples s'était fait leur oppresseur, qui avait commis le plus monstrueux abus de l'omnipotence temporelle et spirituelle, qu'au seizième siècle, les esprits les plus éclairés et les plus favorisés sous le rapport de la naissance et de la fortune ont brisé violemment le joug du saint-siége. Les pompes et les splendeurs du culte catholique ne servaient qu'à cacher la corruption du clergé ; la papauté n'était plus animée de l'amour de ses semblables et de la charité apostolique : elle vendait le pardon ; le meurtrier, l'adultère rachetaient leurs crimes avec des indulgences. Elle marchait à pas de géant à l'envahissement de toutes les libertés humaines.

Les hommes jeunes, intelligens et pieux d'alors détournèrent leurs yeux de ce spectacle,

où toutes les plus funestes passions se disputaient dans une coupable orgie les deniers des peuples et des rois. Ils reportèrent leurs regards et leurs vœux vers le siècle où Jésus, le bon pasteur, avait prêché, dans sa divine simplicité, la parole de son père. Ils réglèrent leur foi sur les instructions que le maître avait laissées à ses disciples. En un mot, ils revinrent au christianisme tel que Jésus et ses apôtres l'avaient enseigné.

L'admiration et la reconnaissance des sociétés modernes est acquise à jamais à ces hommes qui, les premiers, proclamèrent la liberté de conscience en matière de religion. La liberté religieuse contenait en germe la liberté politique. Le seizième siècle brisa l'infaillibilité papale; le dix-huitième siècle renversa l'infaillibilité monarchique. Le premier *régla* le pouvoir spirituel; le second *régla* le pouvoir temporel.

En effet, quels que soient vos titres, votre rang, votre fortune, si de funestes préjugés n'égarent pas votre jugement dans de misérables intérêts de coterie; si l'amour du bien, du vrai,

du juste, anime vos discours et vos démarches, vous ne pourrez refuser votre admiration et votre reconnaissance à ces huguenots, qui, malgré leurs dissentimens avec le saint-siége, ne faillirent jamais à la fidélité qu'ils avaient jurée au pouvoir temporel, lors même que ce pouvoir temporel unissait ses efforts à ceux de la cour de Rome pour les anéantir jusqu'au dernier. Calmes, sévères et résignés, ils affrontent les supplices du fer et du feu. La proscription les bannit de leur patrie; ils s'éloignent avec leur culte et leur famille, sans haine ni colère. Ils s'endorment sur la foi du monarque. La cloche d'une église sonne leur massacre; ils reçoivent la mort en prenant Dieu à témoin de leur innocence et de leur bon vouloir. Ceux d'entre eux qui parviennent à se soustraire à la rage des assassins se contentent, lorsque les atroces boucheries ont été accomplies, d'adresser au roi de nobles doléances, de respectueuses remontrances. Menacés à chaque instant de perdre la vie, ou de se voir bannis à perpétuité du sein de leur contrée natale, exclus de toutes les charges publiques, ne pouvant plus

cultiver le sol, car les gens de guerre ruinent leurs maisons, ou incendient leurs moissons; un jour caressés, un jour injuriés et maltraités, ils se font artisans, et l'industrie, dans toutes ses branches, reçoit entre leurs mains les plus féconds développemens. A l'instigation d'une courtisane, qui sous l'ampleur de ses coiffes dévotes cachait ses allures galantes et perfides, le grand roi les rejette à jamais du sein de la France. Ils reprennent le chemin de l'exil. Mais ici les rôles changent, les victimes triomphent, les persécuteurs succombent.

Dès ce jour, la France perd son titre de reine des nations et sa suprématie dans les intérêts généraux des peuples de l'Europe par l'émigration des huguenots. Il ne reste plus à l'entour du monarque qu'une noblesse dépouillée de son antique dignité et de ses richesses; le roi l'a soufletée, et recrute ses valets dans ses rangs. Et plus bas s'agite un peuple sans amour, sans enthousiasme, et ruiné par la guerre et l'impôt.

Les hommes de travail venaient de s'éloigner. Les contrées où ils s'établirent prospérèrent rapidement, et l'industrie, chassée de France,

créa des peuples nouveaux, dont elle couronna les entreprises et les efforts.

Le *crédit* depuis lors passa des mains de la noblesse catholique, qui *représentait la guerre et le fanatisme*, aux mains de la bourgeoisie protestante, qui *représentait le travail et la tolérance*.

D'un côté, le passé, la mort; de l'autre, l'avenir, la vie.

Mais les semences de liberté que les huguenots avaient déposées dans le sein de leurs concitoyens ne tardèrent pas à germer et à produire leur fruit. Ce serait ici le lieu de répéter la phrase du sublime orateur révolutionnaire, de ce marquis qui frappait au cœur cette noblesse dont il était sorti : « Lorsque le dernier des Gracques mourut, il jeta de la poussière vers le ciel ; de cette poussière naquirent Marius et Sylla. » On pourrait appliquer ce magnifique et terrible apologue aux huguenots : 89 leur donna raison contre Louis XIV ; 89 fut la condamnation et la fin du grand siècle.

A dater de la glorieuse époque où la France est entrée dans une ère de liberté, de progrès,

où toute chose a pris sa véritable face, où tout individu a conquis la place qu'il lui convenait d'occuper selon sa valeur personnelle, les protestans ont obtenu droit de cité. Ils n'ont pas fait défaut à leur origine et à leurs principes. Je ne me ferai pas l'écho des vertus et de la charité qui les animent. Fils d'un même Dieu, à l'exemple des catholiques, ils doivent observer les commandemens que ce Dieu leur a révélés par la bouche de son fils. S'ils secourent la veuve et l'orphelin, s'ils visitent les prisonniers et les malades, s'ils viennent en aide aux nécessiteux, ils mettent en pratique les leçons du maître; la charité, l'amour du prochain sont désormais les premières qualités que gouvernans et gouvernés doivent s'appliquer à mettre en pratique. Et je m'assure que, de part et d'autre, quelle que soit la bannière politique, quelle que soit la forme qu'emprunte le dogme chrétien dans sa manifestation morale et physique, je m'assure que chacun rivalise de zèle et d'ardeur dans cette sublime direction.

Mon livre n'est donc, à vrai dire, qu'une histoire d'un intérêt plutôt domestique que poli-

tique, et dont le principal personnage a confessé la communion réformée dans un siècle où il y avait quelque courage, peu de gloire et de profit à se ranger au nombre des novateurs. C'est une étude des mœurs d'une époque assez mal appréciée, parce que les écrivains qui s'en sont occupés l'ont retracée selon leurs amitiés ou leurs haines. Ils pèchent tous par l'exagération de leur zèle ou de leurs préjugés. Il est temps de raconter avec simplicité, bonne foi et intelligence les actions de nos ancêtres. Si le passé doit servir d'exemple à l'avenir, il faut, pour que la leçon soit de quelque utilité et produise d'heureux résultats, que la plus sévère impartialité préside aux travaux des historiens.

Il fallait donc éviter d'écrire un livre pour une *secte* ou une *coterie;* il fallait employer tous ses efforts pour en rendre la lecture intéressante à quiconque voudrait y consacrer quelques loisirs. J'ai porté tous mes soins à remplir ce but. J'ai surtout mis en relief les documens *inédits* et *contemporains;* j'ai présenté mes personnages sous leur véritable face, car, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, je me suis

servi de leurs *paroles* et de leurs *écrits*. Je pense qu'il vaut mieux s'effacer devant ces grandes figures historiques, et leur donner voix au chapitre. Si j'apprends que j'ai consciencieusement rempli le cadre dont je viens de donner l'indication, je m'estimerai bien largement payé de mes études.

# I

# MARGUERITE DE VALOIS.

François Ier et Luther. — Le Béarn donne asile aux réformés. — Mariage d'Henri d'Albret et de Marguerite. — Leur conduite à l'égard des protestans. — Jeanne d'Albret. — Ses qualités. — Charles-Quint veut l'unir à son fils. — Mariage de Jeanne avec le duc de Clèves. — Cette union est cassée. — Elle épouse Antoine de Bourbon.

IMP.e LIBRAIRE
COLINETTE-FLEURY
A BAUGÉ.

## MARGUERITE DE VALOIS.

Lorsque les historiens se sont emparés de quelques grandes figures, dont ils ont tâché de présenter la physionomie particulière, ils ne se sont attachés qu'à des princes et à des capitaines fameux, ou à des femmes dont les galantes aventures devaient charmer la curiosité

d'une classe de lecteurs sans vergogne et sans dignité. C'est donc alors au *crime* que l'on va demander des émotions, et, lorsque le crime demeure muet, c'est à des voluptés sans nom que l'on s'adresse, afin de jeter sur son sujet des couleurs dont l'exagération et la crudité sollicitent les regards de ce public blasé, qui ne cherche pas même à couvrir du manteau de la nuit ses ignobles appétits et ses infâmes manœuvres. Cependant je ne sache pas qu'il soit plus noble et plus convenable d'entretenir le public des vices qui ont sali les siècles antérieurs que des vertus qui les ont illustrés. N'est-ce pas une honte de voir s'éclipser devant la courtisane la mère de famille, et de ne rencontrer, quand on fouille dans ces révélations confidentielles, que la royauté qui joue au libertinage et à la bâtardise?

La vie de Catherine n'est pas mêlée à de graves accidens politiques ou religieux; aussi l'histoire garde-t-elle un silence presque absolu sur ses gestes et sur ses discours. Ce n'est donc qu'à force de recherches et de nombreuses lectures que l'on peut parvenir à former un ensemble

de documens sur cette princesse ; et souvent même on se trouve dans la nécessité d'appliquer certains actes qui regardent la mère ou le frère, à la fille et à la sœur.

Un seul écrivain s'est occupé jusqu'à ce jour spécialement de Catherine : c'est mademoiselle Caumont de la Force. Son livre est pitoyable sous toutes ses faces, et ne présente qu'une longue et sotte amplification, dans laquelle il ne s'agit que de l'amour de Catherine et du comte de Soissons. C'est un roman de la famille de ceux de mademoiselle Scudéry : il n'a que les défauts et non les qualités de ce genre aussi faux que fastidieux. Catherine et le comte entretiennent une correspondance des plus tendres et des plus galantes. Ils s'aiment et devisent entre eux, ainsi que les héros du dix-huitième siècle. Mademoiselle de la Force s'est amusée à griffonner des lettres qu'elle signe du nom de Catherine ou de celui de Charles : on ne s'entretient que de galanterie, et le lecteur qui possède assez de patience pour arriver à la fin du livre n'a rien appris : il a reçu une fausse impression des hommes et des choses du seizième siècle.

C'est le seul ouvrage dont le père Lelong donne l'indication. Il ne désigne aucun manuscrit. De ce côté j'ai tourné long-temps mes investigations; les catalogues de la bibliothèque du roi, dont j'ai exploré les rayons et les portefeuilles, ne m'ont fourni aucune sorte de mémoires et de renseignemens [1].

Henri, roi de Navarre, comte de Foix, prince de Béarn, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, succéda l'an 1522 à son aïeul, Alain-le-Grand, dans la sirerie d'Albret [2]. Il naquit à Sanguessa l'an 1503. Deux pèlerins, qui allaient accomplir un vœu à Saint-Jacques, demandèrent l'hospitalité au roi de Navarre. On regarda

[1] Mademoiselle Caumont de la Force a intitulé son livre : *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, et du comte de Soissons* (imprimée à Nancy, 1703, un vol. grand in-12).

On l'a réimprimée sous le titre de *Mémoire historique, ou anecdotes galantes et secrètes de la duchesse de Bar* (Amsterdam, 1713, 1 vol. gr. in-12, chez Desbordes, dans le Kelwastraet), classée à la bibliothèque du roi, sous le n° Y. 2 323. A. L'auteur de l'article sur Catherine, dans la Biographie de Michaud, a commis une erreur en plaçant la réimpression de cet ouvrage en 1709 au lieu de 1713.

[2] L'an 1550, le roi de France, Henri II, par lettres-patentes du 29 avril, érigea la seigneurie d'Albret en duché. Henri d'Albret ne jouit que cinq ans de cet honneur, étant mort le 25 février 1555. (*L'Art de vérifier les dates*, 2 vol., f° 264.)

comme un heureux augure l'arrivée de ces deux saints personnages ; ils tinrent le jeune prince sur les fonts baptismaux et lui donnèrent le nom de Henri. Alain d'Albret se chargea de l'éducation de son fils ; il le conduisit à la cour de François Ier, et son jeune élève ne tarda pas à égaler, dans tous les exercices des armes et du cheval, les chevaliers les plus accomplis de son siècle. Sa courtoisie égalait sa galanterie ; au courage, à l'adresse du cavalier, il réunissait les qualités plus solides dont l'étude des sciences fortifie et ennoblit l'esprit. La mort de sa mère, Catherine, le mit en possession de ses états à l'âge de quatorze ans. Son grand-père, en qualité de curateur, administra son royaume.

Il accompagna François Ier en Italie. Il assista à la bataille de Pavie, et subit le sort du roi sous les ordres duquel il combattait. Henri, prisonnier des Espagnols, fut enfermé dans la tour du château de Pavie. Le baron d'Arros, François de Rochefort, jeune page, et Francisque, valet de chambre, partageaient sa captivité. Ils ne se remirent point du soin de leur salut à des négociations interminables. Le désir de recon-

quérir la liberté leur aplanit les obstacles. A la faveur d'une nuit mêlée de tempête et d'obscurité, ils tentèrent une évasion. Le roi descendit le premier par une échelle de cordes ; le baron et Francisque imitèrent son exemple, tandis que François de Rochefort, chargé de couvrir la retraite de son maître et de lui donner le temps de gagner du terrain, se coucha dans le lit du prince. Le lendemain, lorsque les gardes entrèrent dans la chambre, ce pauvre enfant se blottit la tête sous ses couvertures et cria, en imitant la voix de son seigneur : — Laissez-moi dormir encore. Les gardes se retirèrent, et ce ne fut que le soir que les Espagnols apprirent l'évasion de leur prisonnier, et lorsqu'il n'était plus temps de courir à sa poursuite.

En 1527, Henri épousa Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon et sœur de François Ier [1]. La nouvelle reine de Navarre était une

[1] L'importance du royaume de Navarre s'accrut de beaucoup par suite de cette union. Voici l'énumération des titres que porta dès lors le mari de Marguerite : Henri, roi de Navarre, duc d'Alençon et de Nemours, seigneur souverain de Béarn, comte de Foix, sire d'Albret, comte de Périgord, d'Armagnac, de Bigorre et de Dreux, vicomte de Limoges, Marsan, Tursan, Gabardan, Nébouran, de Tartas, de Marenne et d'Aillas, pair de France.

des princesses les plus accomplies de son temps. Son esprit égalait sa galanterie et sa beauté. Elle partageait les goûts du roi, son frère, pour les divertissemens, les lettres et les arts. Les contes [1] qu'elle a écrits, mieux que tous les panégyriques des flatteurs et des courtisans, nous apprennent les charmes, la finesse, l'amabilité de son imagination et sa parfaite connaissance des auteurs tant profanes que sacrés.

Marguerite changea la face rude et grossière de la cour de Béarn ; elle y porta les manières élégantes et polies de celle du roi son frère. Elle inspira aux seigneurs montagnards, qui fréquentaient son palais, le goût des plaisirs et du luxe, et adoucit de la sorte leurs mœurs âpres et farouches.

Luther et Calvin avaient déjà prêché leur scission avec le saint-siége. La France ne se montra pas des dernières à recevoir les nobles et hardies protestations de ces deux apôtres de la liberté d'examen. Néanmoins leurs nouveaux disciples se montrèrent d'abord très-circonspects : leur timidité égala leur petit nombre.

[1] *Les Contes de la reine de Navarre.*

François Ier, au lieu de jouer à la guerre avec Charles-Quint et de se poser comme son adversaire politique, pouvait changer de terrain, amener son rival sur un autre point, et le combattre non pas avec des armes égales, mais avec des armes supérieures. En embrassant la réforme, François Ier se mettait à la tête du mouvement que Luther venait d'imprimer au seizième siècle et se déclarait l'ennemi religieux de Charles-Quint. Le roi de France aurait aisément triomphé du roi d'Espagne, car il aurait été appuyé par tout ce que l'Europe comptait alors d'hommes jeunes, ardens et dévoués au progrès. François Ier ne comprit pas le rôle que la Providence l'appelait à jouer : il laissa aller les choses selon leur train naturel. Cependant Luther venait de révéler une parole qui ne devait plus mourir, et qui devait enfanter une politique, une vie meilleure pour les nations. Il avait dit que les temps étaient prêts où l'homme allait reconquérir la liberté de sa conscience et jouir du droit d'examen. François Ier se montra sourd ; il ne sentit pas toute l'importance de *cette bonne nouvelle*, et il persista dans sa

mollesse et sa légèreté. Il est permis de penser que notre révolution de 89 n'aurait pas vu le jour si François Ier eût embrassé cette doctrine, qui était la véritable expression des vœux et des besoins des peuples fatigués de l'omnipotence spirituelle et temporelle.

François Ier n'avait pas oublié les intrigues des saints pères. Il écouta donc avec plaisir les premières déclamations des réformés contre la cour de Rome. Son poète Marot lui récitait les psaumes qu'il traduisait en rimes françaises. Poètes et prédicateurs étaient animés d'une imagination pleine de verve, d'un esprit hardi, savant et brisé à la controverse. Le roi et madame Marguerite, sa sœur, accueillaient et le plus souvent applaudissaient, en gens de cœur et d'intelligence, les sermons et les lettres des nouveaux convertis; mais ces bonnes dispositions furent de courte durée. Les massacres de Cabrières et de Merendol montrèrent aux protestans la cruauté de leurs adversaires, et leur présagèrent les persécutions et les tortures auxquelles ils allaient dorénavant être exposés.

Les bourreaux n'exterminèrent pas toutes les victimes qu'on avait désignées à leur barbarie. Un certain nombre de réformés gagnèrent le Béarn, et demandèrent un asile et une patrie à cette contrée dont les montagnes qui en déterminent les limites offraient du moins des cavernes et des forêts où la rage de leurs ennemis n'irait point les chercher.

La reine de Navarre, Marguerite, et Henri, son époux, sans témoigner une vive sympathie pour les proscrits protestans, mais cependant sans haine ni vengeance, accueillirent les disciples de Luther. Marguerite conserva, à leur endroit en Béarn, les manières qu'elle leur avait montrées à la cour de son frère. D'abord elle les écouta avec indifférence; puis elle s'amusa de leurs discussions et de leur zèle; et enfin elle prit du plaisir à entendre leurs prédications et leurs censures contre le pape. Souvent elle renchérissait sur les reproches qu'ils adressaient aux successeurs de saint Pierre, et les épigrammes les plus mordantes contre son infaillibilité sortaient de sa bouche. D'ailleurs, dans ces conversations où le saint-père était traité

sans ménagemens, Marguerite ne faisait que répéter les saillies et les jeux de mots dont elle relevait le dialogue des comédies qu'elle composait et que des baladins jouaient à sa cour. Elle sentait l'hérésie, notre spirituelle reine de Navarre; car plus d'un trait dans sa conduite nous révèle les inclinations de son cœur. Les historiens catholiques, entre autres griefs dont ils ont chargé sa mémoire, lui ont reproché de lire attentivement la Bible. Elle favorisa les nouvelles doctrines sans les embrasser. Roussel, disciple de Luther, prêcha à sa cour, mais elle ne lui permit jamais de quitter l'habit religieux. Quelques années après, elle le fit nommer évêque d'Oloron. Elle se divertissait beaucoup d'entendre un moine prêcher contre le pape, et d'engager le pape à nommer évêque un hérétique.

Grâces à la bienveillance, ou, si vous le préférez, à l'indifférence du roi et de la reine de Navarre, les protestans rencontrèrent une patrie dans la contrée à laquelle ils n'avaient d'abord demandé qu'un refuge momentané. Ils rivalisèrent de zèle et d'ardeur; ils donnèrent l'exem-

ple d'une conduite parfaite sous tous les rapports. Nul citoyen ne remplissait mieux les devoirs auxquels ils étaient soumis par les magistrats et par les coutumes du pays; ils travaillaient avec intelligence et persévérance; ils se montraient respectueux devant les prêtres et les édifices d'une église dont ils avaient secoué le joug, et les signes qu'ils donnaient de leur piété et de leur charité étaient aussi touchans que sincères. En sorte que bientôt, non seulement la bourgeoisie, mais encore une grande partie de la noblesse, et le souverain en première ligne, ne tardèrent pas à partager la croyance de ces hérétiques que les persécutions de François Ier et les cruautés de ses officiers avaient refoulés dans le royaume de Navarre. Les supplices sont de mauvaises armes pour réduire un parti; car vous pouvez d'avance mesurer la grandeur du triomphe d'une secte opprimée à la barbarie des mesures employées contre ses partisans.

L'union de Henri d'Albret et de Marguerite de Valois avait donné le jour à quatre enfans, un garçon et trois filles. Jean mourut âgé de

deux mois ; ses deux sœurs ne vécurent que quelques jours. Jeanne survécut seule. D'un esprit plus sérieux et plus solide que celui de sa mère, Jeanne avait hérité de son tact et de sa finesse. Elle fut élevée avec soin, et se trouva, avant que l'heure de prendre un époux eût sonné pour elle, une fiancée aussi illustre que charmante.

Nicolas Bourbon, l'un des savans les plus distingués du seizième siècle, lui servit de précepteur pendant plusieurs années. Sous la direction d'un tel maître, Jeanne ne tarda pas à se distinguer par des progrès rapides. Elle apprit la langue latine et la langue espagnole, qu'elle parlait avec une égale facilité. Elle étudia la langue grecque, et la possédait assez pour apprécier les beautés des auteurs qui ont illustré cet idiome par leurs écrits. Elle tournait agréablement les vers. Du Bellay nous a conservé les vers suivans, composés par cette reine :

Amour contre amour querelle :
Si par double effort contraire
Le mien l'on me veut soustraire,
A l'honneur d'honneur j'appelle.

Sotte amour et ignorance
Aveuglent une cervelle,
Et font qu'un songe on révèle
Au lieu de vraie apparence.

Celle qui fuit tant sa gloire
D'aimer, aussi d'être aimée,
Ferait peu après fumée
S'elle me le faisait croire.

Mais le saint où elle voue
A mon offrande reçue,
Et ma fermeté connue
Qui fait qu'ailleurs ne se loue [1].

A des talens et à des connaissances aussi variées, Jeanne joignait une parfaite connaissance des choses et des hommes de son époque. En un mot, cette princesse tenait de son père, Henri, par l'énergie et l'audace qui la distinguèrent des autres femmes de son temps; elle relevait

[1] *Œuvres françoises* de Joachim du Bellay, fol. 31, verso 32. Ces vers furent composés vraisemblablement lors du voyage que Jeanne fit à la cour de France avec son mari en 1588 et 1589. Il s'agissait de la rivalité d'Isabelle de la Tour de Turenne, dite la belle Limeuil, et de Marguerite de Lustrac, mariée au maréchal de Saint-André, auprès du prince de Condé. Jeanne de Navarre, ennemie de la maréchale, prit parti pour la belle Limeuil, et composa ces vers.

de sa mère par son esprit et sa vivacité, dont elle avait répudié la légèreté. Aux qualités mâles et austères de la cour de Béarn, elle réunissait les qualités aimables de la cour de France ; mais elle n'en avait pas accepté les faiblesses et les vices.

Charles-Quint songea à l'unir avec son fils Philippe, dans l'espoir de terminer les querelles de la Navarre, entre les seigneurs qui se disaient les suzerains de cette contrée et la monarchie espagnole, qui, depuis des siècles cherchait à l'englober dans ses états. Mais François Ier profita du dessein de Charles-Quint sur sa nièce pour contrarier les projets de son rival (1540). Il jeta les yeux sur le duc de Clèves, et résolut de lui donner la main de cette jeune princesse, s'il obtenait le concours de son beau-frère. Le roi de France ne doutait pas du consentement du roi de Navarre. Ainsi déjà Jeanne d'Albret, selon la condition des personnes de son rang, se voyait le point de mire de deux ambitions rivales, et son cœur était l'enjeu que se disputaient, dans cette partie fourrée, l'empereur et le roi.

Henri reçut les ouvertures de François. Dans cette circonstance il se conforma aux coutumes qui régissaient le Béarn. Il assembla les États pour les consulter sur le mariage de sa fille, et leur fit entendre la naissance illustre du prince de Clèves, sa puissance et ses alliances avec les électeurs de l'empire. Les États répondirent que ce mariage ne convenait ni au roi ni à ses sujets. Ils déduisirent, en termes convenables et précis, les motifs sur lesquels ils basaient leur opinion.

Pendant ces délibérations, Jeanne était à la cour de son oncle. Ce dernier, sans attendre l'agrément de Henri, fit célébrer à Chatelleraut le mariage de sa nièce avec le duc de Clèves. Jeanne n'avait que douze ans. Elle protesta cependant contre le procédé du roi, en présence de Jean, seigneur d'Albère, de François Navarre, son médecin; de Gersane, secrétaire de Henri, et de Nicolas de Bourbon, son précepteur. Cette union, qui n'avait de vrai que la cérémonie, ne dura guère. Le duc de Clèves trahit la cause du roi de France. Henri se servit de cette perfidie. Il fit casser le mariage de sa fille et la ramena dans ses états.

Le 20 octobre 1548, Henri célébra dans la ville de Moulins le mariage de sa fille Jeanne avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. La joie que cet événement causa dans le Béarn fut contrariée par une douloureuse catastrophe, qui le suivit de près : la reine Marguerite mourut au château d'Andaut, en emportant dans la tombe les regrets et les larmes de son époux et les bénédictions de son peuple.

Sa fille, Jeanne d'Albret, eut de son mari, Antoine de Bourbon, quatre enfans :

Henri, duc de Beaumont, né au Maine le 21 septembre 1551, mort à La Flèche le 15 août 1553;

Henri, nommé d'abord prince de Viane, puis duc de Beaumont, et enfin prince de Navarre, qui naquit à Pau le 13 décembre 1553 ;

Charles, comte de Marle, né au château de Gaillon, le 19 février 1554, et mort en bas âge par l'imprudence de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre ;

Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, née à Paris le 15 février 1558.

C'est de ce dernier personnage qu'il s'agit dans ce livre.

# II

# HENRI D'ALBRET.

Voyage d'Antoine de Bourbon à la cour de France. — Mort de Henri II. — Abjuration du roi et de la reine de Navarre. — Le cardinal d'Armagnac en Béarn. — La réponse de Jeanne d'Albret à ce prélat. — Éducation des enfans de Jeanne. — Mort de Henri d'Albret.

Tandis que les membres du clergé catholique négligeaient l'étude des sciences et des lettres, dont jadis ils possédaient une parfaite connaissance ; tandis qu'ils se livraient aux plus honteux déréglemens, et qu'assurés de l'impunité ils ne cherchaient même pas à couvrir sous un

voile les scandales de leur vie privée ; les réformés, de leur côté, présentaient un exemple bien contraire : tous leurs actes, tant publics que particuliers, étaient empreints de l'austérité évangélique. Les ministres cultivaient avec ardeur et succès l'histoire les sciences et les lettres. Aussi, dans un siècle où tout semblait remis en question, où grands et petits, les yeux dirigés constamment vers le ciel, tentaient de découvrir l'étoile sur laquelle ils espéraient s'orienter, les pratiques pieuses et simples des huguenots parvinrent à piquer la curiosité, puis à occuper l'attention, enfin à fixer l'intérêt de la foule. Par la rigidité de leurs vertus, ils se ménagèrent le respect du peuple ; par leur amour pour la science, ils acquirent des droits à la protection des grands. L'estime générale qu'ils inspiraient devait bientôt se changer en un sentiment plus profond et plus puissant.

Antoine de Bourbon ne leur accordait pas une tacite approbation. Il les favorisait ouvertement, et il permit à quelques ministres qu'il avait amenés à sa suite de prêcher en public.

Le bruit de cette tolérance parvint jusqu'à

Rome. Le pape se prit d'un violent courroux à cette nouvelle, et il se disposait à lancer les foudres de l'excommunication sur le roi de Navarre, lorsque le cardinal d'Armagnac, qui se trouvait alors au Vatican, parvint momentanément à désarmer le ressentiment du saint-père.

A l'heure où une tempête aussi redoutable allait fondre, du sein de l'Italie, sur la tête d'Antoine, un orage beaucoup plus menaçant se conjurait à la cour de France contre son royaume, toujours au sujet de sa prétendue apostasie. Henri II venait de remplacer François Ier sur le trône. Sans hériter des talens de son prédécesseur, il s'appliqua à suivre la haine paternelle à l'encontre des huguenots, et cette haine s'accrut de celle de sa femme, Catherine de Médicis. Il écrivit à Antoine, et lui témoigna le mécontentement qu'il éprouvait de le voir seconder ostensiblement, dans ses états, les prédications et les menées des réformés, et d'étendre beaucoup trop loin la protection et l'hospitalité qu'il avait accordées à des sujets dont la rébellion et l'hérésie avaient forcé son père à diriger contre eux ses troupes et ses officiers;

et à les exterminer par la flamme et le fer.

Henri II était alors sur le point de conclure la paix avec l'Espagne. Il importait au roi de Navarre de faire stipuler ses intérêts dans ce traité, et il n'avait d'espoir que dans le concours du roi de France. Mais ce dernier ne paraissait guère disposé d'agir en sa faveur, et, d'après les griefs qu'il venait d'énoncer, les droits d'Antoine étaient gravement compromis.

Néanmoins il se résolut d'aller appuyer par lui-même ses prétentions. Il quitta le Béarn avec sa femme et se mit en chemin pour la cour de France.

Antoine, avant son départ, laissa l'administration de ses états et la conduite de son jeune fils, Henri, à Louis d'Albret, évêque de Lescar, et à sa belle-sœur, Suzanne de Bourbon, épouse de Jean d'Albret, baron de Miossens.

Je trouve ici quelques détails sur la règle que Jeanne d'Albret ordonna de suivre quant à l'éducation de son fils; mais je demande à remettre la relation de ces faits à un autre lieu; je crois plus opportun et plus commode de dire une fois pour toutes comment le protestantisme

s'établit définitivement en Béarn et devint la religion dominante dans cet état.

Le nouvel évêque de Lescar, Louis d'Albret, et sa belle-sœur, Suzanne de Bourbon, accordèrent aux protestans leur appui, et, tout en couvrant leur tolérance du manteau de la religion catholique, dans laquelle ils avaient été nourris et dont ils ne se séparaient point, malgré leur penchant pour les dissidens, ils leur accordèrent toute espèce de liberté. Le peuple et la noblesse prirent comme un aveu tacite de leur conversion la bienveillance que ces deux personnages témoignaient aux réformateurs, et, sans s'arrêter à des scrupules politiques ou religieux, un grand nombre d'entre eux suivit ouvertement les conférences des disciples de Luther et de Calvin, et finit par adopter leur croyance.

Un ministre du culte réformé, François de Guay, surnommé le beau Normand, célébra publiquement la cène dans une maison particulière. Les catéchumènes, en cheveux blancs, ou dont le visage était coloré de toute la fraîcheur de la jeunesse, prirent part à cette

cérémonie et reçurent la communion sous les deux espèces du pain et du vin. Cette manifestation eut un grand retentissement dans le pays. Les réformés l'exaltèrent comme un triomphe éclatant qu'ils venaient de remporter sur les ouailles du saint-siége, et les catholiques se répandirent en invectives et en imprécations.

La joie des premiers, les cris de désolation des seconds, arrivèrent jusqu'à la cour de France. Antoine de Bourbon, malgré la tiédeur de son zèle pour l'église à laquelle il appartenait, fut obligé, en présence de Henri II, qui venait de se montrer l'ennemi déclaré de l'hérésie, de témoigner quelque mécontentement et de prendre des mesures, afin d'arrêter les progrès du mauvais esprit qui commençait à gagner la majeure partie de ses sujets. Il envoya le cardinal d'Armagnac en Béarn, avec l'autorisation et les pouvoirs nécessaires pour couper les branches envenimées du tronc, et qui menaçaient d'en corrompre entièrement la sève [1].

[1] Georges, cardinal d'Armagnac, légat d'Avignon, archevêque de Toulouse, évêque de Rodez, était fils du bâtard d'Armagnac, baron de Caussade. Le bâtard d'Armagnac était né de Charles, dernier

Le cardinal d'Armagnac se rendit à son poste. Il fit preuve d'autorité et mit la main, à Pau, sur un ex-jacobin, nommé Henri Barran, qui, après avoir jeté le froc aux orties, était devenu ministre et prédicant. On s'empara de sa personne, toutefois sans la soumettre à de mauvais traitemens. Ce coup d'autorité jeta l'indécision et la crainte parmi les nouveaux apôtres. Les néophytes perdirent un peu de leur enthousiasme, et s'ils ne reprirent pas le chemin de l'église, du moins ils abandonnèrent momentanément celui du prêche. Les ministres se retirèrent dans une prudente solitude ; ils attendirent une occasion plus favorable pour expliquer la volonté du Seigneur et la nouvelle église qu'ils s'étaient chargés d'annoncer, et tout, selon l'expression des historiens qui ont écrit sur ces événemens, rentra dans l'ordre en Béarn.

Antoine fut sacrifié à l'Espagne, dans la négociation que Henri II avait ouverte avec cette puissance. Il quitta la cour de France, voulut

comte d'Armagnac, qui, retenu quinze ans prisonnier par Louis XI mourut imbécile et ne laissa point de postérité légitime.

tenter de faire prévaloir ses droits les armes à la main, mais il échoua. A peine de retour dans ses états, la mort de Henri II (1559) le rappela à Paris; cependant il ne mit pas assez de précipitation dans son voyage, et, malgré sa qualité de premier prince du sang, il trouva les Guise, à son arrivée, maîtres de la cour et de la ville. Ces nouveaux maires du palais, avec l'appui de Catherine de Médicis, cherchèrent à couvrir d'un prétexte honorable l'éloignement qu'ils éprouvaient pour Antoine. Il fut chargé avec le cardinal de Bourbon, son frère, de conduire Élisabeth de France à Philippe II, son mari.

Antoine, mécontent de la cour de France et de celle du saint-siége, revient en Béarn, et se livrant à ses inclinations naturelles, il abjure le catholicisme et embrasse la réforme.

Nous nous occuperons bientôt de la vie et de la fin d'Antoine; pour le moment nous devons achever l'histoire de l'établissement du protestantisme dans ses états.

Jeanne d'Albret apporta plus de maturité et un plus sérieux examen dans sa conversion. Elle n'imita pas tout d'abord la conduite de son

mari. Par une de ces bizarreries de l'esprit qu'il est difficile d'expliquer, elle parut même, au premier moment, en opposition avec les projets d'Antoine; mais enfin elle finit par abandonner l'Église, et le reste de sa vie prouva combien sa résolution était inébranlable, et que, si elle n'avait pas d'abord montré l'ardeur et l'exaltation de son époux, du moins elle demeurerait, bon gré mal gré, fidèle à sa nouvelle communion.

Elle établit l'exercice public du protestantisme en Béarn. Par ses soins, la ville de Genève envoya un de ses ministres; celui-ci forma vingt ministres, qui, sous sa direction, prêchèrent la réforme; d'autres ministres partirent pour la Navarre et expliquèrent dans la langue basque l'Évangile aux montagnards. Et, en attendant que les temples fussent érigés, les églises catholiques servirent au nouveau culte.

Le clergé protesta de nouveau. Le cardinal d'Armagnac, légat du pape, présenta ses doléances à la reine. Jeanne lui répondit. L'histoire nous a conservé ces deux pièces, qui

retracent l'importance que s'était déjà acquise le protestantisme, ainsi que l'esprit, la sagesse et la piété de Jeanne d'Albret.

« Je ne puis nier, madame, écrivait le cardinal d'Armagnac, en 1563, à la reine de Navarre, que je n'aie été averti, à mon grand regret, de ce qui est avenu ces jours passés en votre ville de Lescar, quand les images des églises y furent abattues, les autels et les fonts baptismaux ruinés, les ornemens pris par vos gens, et interdit aux chanoines d'y faire plus le service; et d'autant, madame, que cela a été fait en votre présence et par votre commandement. J'en ai été marri davantage, car combien que vous ayez arrêté de planter en votre pays de Béarn et de Navarre, cela ne succédera jamais, parce que vos sujets n'y consentiront aucunement, vous ayant déjà fait entendre aux derniers états qu'ils ne veulent, pour chose du monde, abandonner la foi dans laquelle ils sont nés; et ne doutez pas que vous n'ayez affaire avec un peuple tant constant, nourri et entretenu dans l'observation du pays, que quand il ne serait question que de tirer les droits sei-

gnoriaux, encore trouverez-vous en eux une grande résistance; et, à plus forte raison, les trouverez-vous aliénés de l'obéissance qu'ils ont portée à vos majeurs, si vous entreprenez de forcer leurs consciences. Véritablement, madame, il n'y a chose qui soit plus tôt cause d'une rébellion, que quand le prince veut ôter par force une ancienne religion reçue et observée de ses sujets. Et si vous pensez qu'il leur sera force de passer par là, considérez le pays où ils sont, enclos et environnés de deux rois, les plus puissans de l'Europe. Le roi d'Espagne et les Espagnols seraient bien aises d'avoir cette malheureuse occasion d'entrer en vos pays pour vous en chasser dehors. Je ne sais ce que notre roi entreprendra là-dessus, et s'il n'aimera pas mieux s'en saisir devant qu'un autre y mette le pied. Je sais bien, madame, que vous aimez mieux perdre le royaume, duchés et principautés, et vous contenter de cinq cents livres de rente, que de laisser votre entreprise, fondée, comme vous croyez, à l'avancement de l'Évangile et au zèle de Dieu; mais messieurs vos enfans n'ont pas mérité de vous que vous les pri-

viez volontairement de si beaux héritages. »

Ici le cardinal entame une discussion théologique.

Voici la réponse de Jeanne d'Albret :

« Mon cousin,

» Quant à la réformation que j'ai commencée à Pau et à Lescar, que j'ai délibéré de continuer dans toute ma souveraineté de Béarn, je l'ai apprise par la Bible, que je lis plus que les docteurs, formant mon patron sur le roi Josias, afin qu'il ne me soit pas reproché que j'ai laissé les hauts lieux. Voyez bien, mon cousin, que vous êtes mal informé, tant de la réponse de mes états que de la condition de mes sujets : les états m'ont protesté obéissance. Pour la religion, je ne fais rien par force; il n'y a ni mort, ni emprisonnement, ni condamnation, qui sont les nerfs de la force. Je sais quels voisins j'ai : l'un n'aime pas la religion que je tiens; je n'aime pas la sienne aussi; mais pour cela je m'assure que nous ne laisserons pas d'être amis et voisins; et n'ai si mal fait mes affaires, et ne suis si destituée de parens et d'amis que mon remède

ne soit prêt, s'il en était autrement. L'autre qui me soutient, c'est l'appui, c'est la racine dont le plus grand honneur que j'aie, est d'en être une petite branche, et lequel n'abhorre la religion réformée, comme vous dites, la permettant près de sa personne aux grands, entre lesquels l'honneur de mon fils m'est si cher que je le spécifierai. L'un n'y voudrait penser pour n'offenser en moi un plus grand ; car vous savez la conséquence de ce pays pour la France. L'autre n'est ni tyran ni usurpateur.

» Vous vous êtes fait une réponse que j'approuve, sachant que j'aime mieux être pauvre et servir Dieu ; mais je n'en vois le danger, espérant, au lieu de diminuer à mon fils, lui augmenter ses biens, honneurs et grandeurs, par les seuls moyens que tout chrétien doit chercher ; et quand l'esprit de Dieu ne m'y attirerait point, le sens humain me mettrait devant les yeux une infinité d'exemples : l'un et principal, à mon grand regret, du feu roi mon mari ; où sont ces belles couronnes que vous lui promettiez et qu'il a acquises à combattre contre la vraie religion et sa conscience, comme la confession

dernière qu'il en a faite à sa mort en est un sûr témoignage. Vous alléguez tant d'exécrations que vous dites avoir été faites par ceux de notre religion ; ôtez la poutre de votre œil pour voir le fétu de votre voisin ; nettoyez le sang juste que les vôtres ont répandu, témoin de ce que vous savez que je sais [1]. Je ne veux pour cela approuver ce qui, dans l'ombre de la vraie religion, s'est fait en plusieurs lieux, au grand regret des gens de bien, et suis celle qui plus crie vengeance contre ceux-là, comme ayant pollué la vraie religion, de laquelle peste Béarn sera aussi bien sauvé, comme il l'a été jusqu'ici des autres inconvéniens.

» Quant aux livres anciens, de vrai, je ne suis femme assez savante pour avoir tant vu, et ne vous en mécrois, non plus que moi, vous ayant toujours plus vu versé à servir à la république qu'à l'ecclésiastique. Quand vous dites que nous laissons l'ancienne doctrine pour suivre les apostats, prenez-vous par le nez, vous qui avez renoncé et rejeté le lait dont la feue reine ma mère vous avait nourri, avant que les

[1] Jeanne fait allusion aux projets des Guise et des catholiques.

honneurs de Rome vous eussent oppilé les veines de l'entendement.

» Lisez une autre fois mieux les passages, avant que de les alléguer mal à propos. Encore me serait-il pardonnable, à moi qui suis une femme; mais un cardinal être si vieux et si ignorant. Certes, mon cousin, j'en ai honte pour vous. Je crois que vous m'en cuidez faire, de me dire si souvent mes ministres et mes docteurs; que plût à Dieu qu'ils fussent miens pour être riche d'un tel trésor. *Je dirai*, comme saint Paul, *je n'ai point honte de l'Évangile*. Quant aux œuvres de nos ministres, seriez-vous point d'avis qu'ils en fussent apprendre de meilleures à Rome?

» Vous me priez ne trouver étrange ne mauvais ce que me dites; étrange, non pour la profession que vous faites, mais mauvais le plus du monde, et mêmement m'alléguant l'autorité en quoi vous le faites, de légat du pape. Je n'en veux recevoir au prix que la France l'a reçu, qui n'est pas à s'en repentir; car je ne reconnais en Béarn que Dieu auquel je dois rendre compte de la charge qu'il m'a bâillée de son peuple.

» De par celle qui ne sait comment se nommer, ne pouvant être amie, et doutant de la parenté jusqu'au temps de la repentance et pénitence, qui vous sera cousine et amie.

» JEANNE. »

Je pense, malgré la modestie de la reine de Navarre et sa qualité de femme, dont elle décline la faiblesse et l'ignorance, qu'il est difficile d'exprimer avec plus de noblesse, de raison et de netteté les motifs de sa conversion. En présence de ce bon sens et de cette énergie, les peuples d'alors n'avaient-ils pas lieu d'attendre un remède efficace aux plaies qui couvraient leurs corps, d'une race, dont les chefs, en allant à l'encontre de la loi salique, donnaient déjà de si grandes garanties de leur zèle, de leur amour pour les progrès de l'esprit humain; et les rejetons sortis d'un tronc aussi sain et aussi vigoureux ne devaient-ils pas abriter sous leur ombre tutélaire la société, contre la funeste atteinte de l'ignorance et du fanatisme?

Antoine de Bourbon, malgré la faiblesse de son caractère et l'inconstance de son humeur,

avait assez de bon sens pour reconnaître la supériorité de son beau-père et de sa femme. Aussi leur confia-t-il l'éducation de ses enfans. La conduite que Henri d'Albret et que sa fille Jeanne tinrent à cet effet, que cette dernière poursuivit seule, lorsque la mort l'eut séparée de son père et de son époux, attestent l'importance que ces deux personnages attachaient aux premières impressions, dont les enfans gardent un souvenir durable. Non seulement ils s'appliquèrent à développer et à fortifier leur constitution physique, en les soumettant à un régime sobre et sévère; mais ils apportèrent tous leurs soins à la culture de leur cœur et de leur esprit, tant ils cherchaient, sous tous les rapports, à les rendre dignes du poste éminent dont la Providence leur destinait un jour l'occupation.

Chacun de nous a lu les détails relatifs à la naissance et à l'éducation de Henri IV. Mais il y a tant de grandeur, de noblesse et de simplicité dans toutes ces choses, qu'on ne saurait trop les répéter. C'est un souvenir qui doit servir d'exemple à quiconque apprécie l'impor-

tance des soins dont il faut entourer l'enfance. D'ailleurs les mesures qui furent prises à l'égard du fils furent, sans aucun doute, appliquées à la fille.

« Henri d'Albret avait communiqué à sa fille l'énergie de son caractère. Lorsqu'elle ressentit les premières douleurs de l'enfantement, il lui fit promettre de lui chanter une chanson au moment de sa délivrance, afin, lui dit-il, *que tu ne me fasses pas un enfant pleureur et rechigné*. Cette princesse tint parole, et, malgré les douleurs qu'elle souffrait, elle en chanta une en son langage béarnais aussitôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre [1]. »

« On remarqua que l'enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer ni crier. Son grand père l'emporta dans sa chambre. Il lui frotta ses petites lèvres (3 décembre 1553) avec une gousse d'ail et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le tempérament plus mâle et plus vigoureux. »

[1] Péréfixe, *Hist. de Henri-le-Grand*, fol. 15. Victor Cayet, t. I, liv. 1, fol. 241.

Il le porta lui-même au baptême dans une écaille de tortue [1], et le confia à une paysanne, qui se retira avec son royal nourrisson dans sa ferme à Bilhères.

« Plus tard il fut élevé au château de Coarasse, en Béarn, situé dans les rochers et dans les montagnes. Henri d'Albret voulut qu'on l'habillât et qu'on le nourrît comme les autres enfans du pays, et même qu'on l'accoutumât à courir et à monter sur les rochers. On dit que, pour l'ordinaire, on le nourrissait de pain bis, de bœuf, de fromage et d'ail, et que bien souvent on le faisait marcher nu-pieds et nu-tête. »

Le grand-père, en voyant la force et l'agilité de son petit-fils, avait coutume de dire : « Ma brebis a enfanté un lion, » et il ajoutait par un pressentiment secret : « Cet enfant me vengera des injures que l'Espagne m'a faites. »

C'est à ce genre de vie austère et frugale que Henri IV fut redevable de la vigueur de son tempérament. Son audace égalait sa sobriété. Il fut

[1] J'ai vu dans un voyage en 1827 cette écaille de tortue dans le château de Pau.

un des princes dont la vie a été le plus agitée, et nul monarque ne guerroya davantage. Grâce aux violens exercices et à la rudesse du genre de vie qu'il mena dans son enfance, il se sortit d'embarras et supporta des privations et des périls où tant d'autres auraient infailliblement succombé.

Mais il fut privé de bonne heure de l'expérience et de la sagesse de son grand-père : Henri d'Albret mourut le 25 mai 1555, à Hagetman. Ses obsèques furent célébrées à Lescar, en grande pompe et désolation des habitans de Foix et de Béarn. Un seul mot suffit à l'éloge de ce prince, et c'est de la bouche d'un ennemi redoutable et dont le génie s'élevait au-dessus de tous ceux de son temps, que nous le recueillerons.

« Je n'ai jamais vu, disait Charles-Quint, qu'un homme en France, et cet homme, c'est le roi de Navarre. »

Trois ans après ce douloureux événement, Catherine, comme nous l'avons déjà dit en commençant, naquit, à Paris, le 17 février 1558. Sa mère suivit à son égard la même règle à laquelle elle avait soumis son fils, tout en appor-

tant à ce système d'éducation les modifications qu'exigeait le sexe de Catherine. Les premières années de cette jeune fille s'écoulèrent paisibles et obscures, à la seule différence avec son frère, c'est qu'elle n'entendit point parler d'autre religion que de la religion protestante. Elle fut élevée avec soin et partagea avec son frère les maîtres que sa mère lui donna.

La Gaucherie, calviniste ardent et savant remarquable, fut le précepteur de Henri. Plus tard, lorsque la reine Jeanne vint à Paris (1561), elle le mit au collége de Navarre, *pour y être institué ez-bonnes lettres*, Henri trouva parmi ses camarades de classe le duc d'Anjou, qui fut son roi, sous le nom de Henri III, et le duc de Guise, qui mit tout en œuvre pour le devenir.

De retour en Béarn, Jeanne d'Albret entoura son fils d'hommes dont l'érudition égalait la vertu. Pons de la Caze, Beauvais, La Gaucherie, Florent Chrétien, qui tous professaient la religion réformée, achevèrent l'éducation du jeune prince. Ils y apportèrent l'application la plus scrupuleuse, et ne firent en cela que remplir les prescriptions de Jeanne, qui, en le leur

confiant, leur avait dit : *Je ne veux point que mon fils sot un illustre ignorant.*

Catherine partageait les leçons de son frère. Son intelligence était prompte, et la vivacité de son esprit des plus remarquables. Elle apprit la langue latine, dont les auteurs lui devinrent familiers, et ne négligea pas, malgré son amour pour les poètes latins, l'étude de la littérature française. Un de ses précepteurs lui adressa une ode qu'on trouve dans Duverdier. Cet auteur ajoute que cette princesse réussissait à la poésie avant l'âge de douze ans. D'ailleurs les lettres que nous avons recueillies sont le monument le plus parfait de la culture de son esprit. Elle égalait en intelligence et en courage, malgré sa jeunesse, son frère Henri ; mais, dominée par l'empire des mœurs et des coutumes de la famille, habituée à voir son souverain dans son frère, elle lui témoignait déjà le plus profond respect. Cependant elle lui portait la plus vive amitié et l'entourait des soins et des prévenances les plus charmantes. Son frère payait cette affection de la même tendresse. Et tandis que les enfans de Henri II et de Catherine de

Médicis dissipaient, à la cour de France, leur jeunesse dans la fainéantise, la luxure et l'hypocrisie, au milieu de la dépravation générale; dans un coin reculé du Béarn, parmi les monts, au sein d'une nature agreste et verdoyante, Jeanne élevait Henri et Catherine, ainsi qu'il convient d'élever des enfans appelés par leur naissance à devenir un jour de puissans personnages, dans l'observation de toutes les vertus et dans la simplicité, mère de la tempérance et de la sage ordonnance de la vie particulière et publique. Elle les préservait de toute fâcheuse atteinte; elle les entretenait de leurs devoirs, de piété, de constance et de générosité. Elle leur inculquait des idées nettes et précises, et jetait ainsi les germes de ce bon sens qui se développa plus tard dans le cerveau de ces deux enfans, et qui leur donna ce coup d'œil et cette rectitude d'esprit, si précieux dans les affaires de ce monde.

Lorsque je vois dans ce jeune prince et dans sa sœur le germe d'aussi brillantes qualités, je me surprends à m'ébahir devant ces écrivains qui prétendent que l'homme ne porte pas en naissant, dans son sein, sa destinée fu-

ture, que les circonstances seules d'un lâche font un héros. Dieu marque d'un signe le front de ses élus. Sa réprobation est écrite sur le chef des poltrons et sur celui des traîtres. Je laisse aux philosophes l'explication de ces faits ; je me contente de les enregistrer.

# III

# ANTOINE DE BOURBON.

Les chefs du parti catholique cherchent à perdre Antoine. — François II promet de le tuer de sa propre main. — Noble résolution d'Antoine. — Il retourne à l'église catholique. — Montgommery. — Son armée. — Siége de Rouen par l'armée royaliste. — Antoine de Bourbon revient à la religion réformée. — Sa mort.

## ANTOINE DE BOURBON.

Nous avons été jusqu'à présent obligés de sauter à pieds joints sur la succession chronologique de certains événemens, afin de compléter l'ensemble des faits qui concoururent à l'établissement du protestantisme en Béarn, ainsi que l'ensemble de ceux que Jeanne mit

en pratique pour l'éducation de ses enfans. Bien que j'apprécie autant qu'homme du monde l'inconvénient que présente l'intervertissement des dates, je n'ai pu fuir cet écueil, inévitable au début d'un récit : comme les marins à la sortie du port sont obligés de louvoyer, d'aller et de courir de ci, de là, en attendant l'heure propice où le vent qui doit les porter aux rives étrangères vient à souffler. Ainsi de nous.

Dès ce moment, nous n'aurons plus à rétrograder, ni à enjamber les époques, et nous allons exposer dans une régulière ordonnance l'histoire que nous avons entrepris de raconter.

Antoine de Bourbon a été représenté par quelques auteurs comme un prince pusillanime et irrésolu. Je ne nie pas l'inconstance de son humeur; mais aussi je m'assure que jamais homme, à l'heure du danger, ne montra plus d'audace, de sang-froid et de courage; et ce jugement, je l'appuie sur ce qui va suivre.

Les chefs du parti catholique, à la tête desquels se trouvaient les Guise, avaient juré la mort d'Antoine de Bourbon ; ils le considé-

raient, par sa naissance, par la popularité que sa conversion lui avait acquise, comme le seul rival qui pût contrarier leur ambition et diriger la conduite du nouveau roi.

Ils persuadèrent à François II qu'il y allait de son salut, de celui de l'état et de la religion, s'il ne se débarrassait pas du *Navarrois*, comme ils l'appelaient. Ils n'eurent pas de peine à entraîner dans leur ligue le jeune monarque. Voici de quelle manière ce coup était monté : le roi devait feindre une maladie et faire appeler Antoine. En présence du Navarrois, François II se serait laissé aller à la colère, et, dans un mouvement d'indignation, lui aurait adressé, en termes outrageans, des reproches sur son apostasie. Les conjurés espéraient que devant cette brutale provocation, Antoine, en obéissant aux transports d'un légitime courroux, donnerait quelques signes de rage et de vengeance, sans tenir compte du titre et de la qualité de son interlocuteur ; alors François II, en punition de l'audace et de la révolte de l'audacieux Navarrois, se serait jeté sur lui la dague au poing, et l'aurait frappé. Les Guise,

cachés derrière une tapisserie, devaient saisir ce moment pour l'assaillir et l'achever.

Tout allait à souhait : Antoine, sans défiance, se disposait à entrer dans la chambre du roi, lorsque la duchesse de Montpensier l'arrête et lui révèle le complot.

Antoine met à profit cet avertissement, et regagne son logis.

Il avait affaire à forte partie, et lorsque l'assassin guette sa proie, il ne la laisse pas échapper du premier coup. Le roi le mande une seconde fois. Antoine brise toute hésitation; il se lève et dit d'une voix calme et digne à son capitaine des gardes, Rienzi (gentilhomme italien) : « Rienzi, je vais au lieu où l'on a » conjuré ma mort; je vendrai cher ma vie, » Dieu me sauvera peut-être : s'ils me tuent, » prends ma chemise toute sanglante, porte-la » à ma femme et à mon fils; ils liront dans mon » sang ce qu'ils doivent faire pour me venger. »

Sur ce propos, il entre dans la chambre du roi. Le cardinal de Lorraine ferme la porte sur lui.

François II engage la conversation, et lui donne une tournure offensante; mais le Navar-

rois répond à sa majesté avec sagesse et prudence; il évite avec soin de toucher aux questions irritantes, et se renferme dans les bornes du respect et de la courtoisie. L'attitude noble et décidée d'Antoine produit une vive impression sur François : peu à peu sa résolution l'abandonne; il admire la noblesse de son parent, se rappelle les services qu'il lui a rendus, ainsi que la fidélité et le dévouement de la maison de Navarre à sa famille, et il le congédie en le comblant des signes non équivoques de sa royale satisfaction.

Le duc, le cardinal de Guise, le maréchal de Saint-André, qui dans une salle voisine attendaient l'issue de cette conférence, s'émerveillèrent fort en voyant le Navarrois sortir sain et sauf du cabinet du roi, et se prirent à regretter de voir ce drame, qui devait se dénouer comme une tragédie, finir aussi paisiblement qu'une comédie; aussi donnèrent-ils un libre cours à leur mécontentement, et rejetèrent-ils leur mauvaise humeur sur François II : « Voilà, dirent-» ils, le cœur le plus poltron qui fut jamais. Le » pauvre roi que nous avons! »

Henri III, frère de François II, remontra d'une façon toute sanglante (en 1588), à cette orgueilleuse et criminelle maison, qu'il n'est cœur si plein de couardise qui ne sache ordonner la mort d'un sujet ambitieux et rebelle, et que la plupart du temps le coupable périt par où il a péché, et tombe dans les piéges où il espérait frapper ses adversaires. Cette leçon, que les Guise avaient enseignée à François II, ne fut pas perdue, et plus tard Henri III se débarrassa, dans sa chambre, de ses ennemis, ainsi qu'ils l'avaient imaginé pour le Navarrois.

François II mourut peu de jours après cette scène (1560).

Pendant la minorité de Charles IX, Antoine fut nommé lieutenant-général du royaume de France. Il vint à Paris avec sa femme et son fils. Il est probable qu'il laissa sa fille Catherine en Béarn, attendu son jeune âge.

Le maréchal de Saint-André[1], qui s'était ligué

[1] Jean d'Albon, maréchal de Saint-André. « Il avait le courage grand et l'esprit de même, aimait extraordinairement le jeu et les plaisirs, ayant vécu, sous le roi Henri II, dans le luxe et la magnificence aux dépens de l'état et des particuliers. » (De Thou.)

avec les Guise contre le roi de Navarre, eut recours à un autre expédient pour le discréditer et le ruiner complètement. Il se servit de sa faiblesse comme d'un moyen infaillible, et, secondé par les intrigues de la cour de Madrid et de celle de Rome, il parvint à le séparer du parti protestant et à le faire déclarer catholique.

On peut juger, sur l'irrésolution des grands de cette époque, du piteux état dans lequel la France entière devait être plongée.

Catherine de Médicis dirigeait la politique, et tout se ressentait de sa duplicité ainsi que de son inexpérience. Les armes dont elle se servait pour combattre les partis n'étaient rien moins qu'honorables. Elle avait apporté en France les impressions qu'elle avait reçues en Italie. Dans cette contrée, fractionnée en petites souverainetés, on conçoit aisément que le mensonge, la trahison et l'assassinat peuvent produire quelque résultat entre des roitelets, dont les états sont englobés les uns dans les autres; mais, dans un pays aussi considérable que l'était celui où elle régnait alors, ces moyens obliques et criminels n'amenaient que des con-

flagrations partielles, et, au lieu de cicatriser la plaie qui déchirait le sein de la France, ils n'avaient d'autre résultat que de l'irriter davantage, en l'arrosant de drogues venimeuses. Placez à côté de cette cour hypocrite et pusillanime, une noblesse ambitieuse et turbulente, et plus bas un peuple divisé par les dissensions politiques et religieuses, accablé d'impôts et ruiné par la guerre, vous aurez sous les yeux le tableau misérable que présentait notre patrie.

Entre toutes les provinces, la Normandie était celle dont la situation était la plus déplorable. Elle était travaillée par trois factions.

Les huguenots, assistés par la plus grande partie de la noblesse, suivaient Montgommery[1].

Les catholiques obéissaient à Matignon.

La troisième faction, qu'on pouvait appeler celle des neutres, se composait de catholiques et de huguenots, qui, pêle-mêle, se portaient pour le duc de Bouillon, gouverneur de la province.

Ce dernier était religionnaire, aussi laissait-il

[1] Gabriel, comte de Montgommery, capitaine de la garde écossaise. C'est lui qui, dans une joute, blessa mortellement Henri II à l'œil.

agir Montgommery, qui partageait sa foi, sans trop s'inquiéter de ses mouvemens. Il le voyait même avec quelque satisfaction s'attaquer à Matignon, parce que ce dernier empiétait sur son autorité et s'était emparé de Cherbourg, Granville, Saint-Michel, Avranches, Pontorson, Domfront, Argentan, Falaise.

Mais l'ambition de Montgommery lui fut fatale et le priva de son auxiliaire. Il voulut s'emparer du château de Caen, qui était une des places demeurées à la disposition du duc de Bouillon; cette tentative amena le duc à le traiter en ennemi.

Matignon, par le conseil du chevalier de Guise, surnommé le grand-prieur, du baron de la Haye-du-Puits, de Grimoville, de l'Archant, de Bretonnière, et des autres gentilshommes du pays, appela à son secours Jean de Brosse, gouverneur de Bretagne.

L'armée de Montgommery se composait de trois mille hommes de pied et de quatre cents chevaux, commandés par la Motte-Tibourgeau, d'Avaines et des Champs (l'un et l'autre du Maine), Colombiers, Roméré, la Poupelière,

Bressé, La Forest, d'Écoville, Saint-Denis, et par d'autres dont le nom ne me revient pas à cette heure.

Ses troupes étaient animées du meilleur esprit, et comme, en fin de compte, elles n'attendaient pas de quartier de leurs adversaires, elles couraient à la bataille avec ardeur et courage; d'ailleurs, parmi leurs rangs, plus d'un nouveau converti ne mettait l'épée à la main que pour l'amour de Dieu et qu'en haine des idolâtres et des papistes.

Mais le chef n'avait point d'argent. La solde était arriérée; alors, afin de suffire à leurs besoins et de couvrir leurs pertes, les soldats se débandèrent et se livrèrent à d'étranges débordemens. Les pillards se logèrent dans Vire, d'où ils se répandaient sur les pays d'alentour, qu'ils livraient à toutes sortes de ravages, de rapines et de brigandages. Ils poussèrent si loin leurs excès, que les huguenots de la contrée se séparèrent de leur cause, et supplièrent le duc d'Étampes de venir à leur aide et de les délivrer de la tyrannie de ces religionnaires.

Le duc d'Étampes se garda bien de repousser la prière des huguenots; il se mit en marche, délivra Vire, tandis que Montgommery, qui ne se croyait plus en sûreté, partit de Saint-Lo, emmena la garnison de Bayeux avec lui, et se rendit au Havre-de-Grâce pour y attendre les secours des Anglais. Peu après il se jeta dans Rouen, où il fit élever de nouvelles fortifications au mont Sainte-Catherine et construire un autre fort, proche Saint-Michel, qu'on appela le fort de Montgommery.

Pendant ces mouvemens, le duc d'Étampes reprenait Saint-Lo et Bayeux.

L'armée royaliste, commandée par Antoine de Bourbon, le duc de Guise et le connétable Anne de Montmorency, se porta, le 28 septembre 1562, devant Rouen. La reine-mère et le jeune roi son fils l'avaient accompagnée. Les assiégeans sommèrent la ville de se rendre; elle répondit par un refus, et de part et d'autre on ne songea plus qu'à en venir aux mains.

Les assiégés comptaient dans leurs rangs six cents chevaux, treize cents hommes de pied français et deux mille Anglais; ils tinrent ferme

jusqu'à la dernière extrémité, et déployèrent la constance et le courage qu'inspirent à des hommes de cœur le mépris de la mort et l'amour de la religion.

L'artillerie de l'armée royale attaqua la place avec vigueur, depuis la porte Saint-Hilaire jusqu'à celle de Martinville; elle fit brèche en plusieurs endroits, et, au moment où l'on préparait l'assaut, le Navarrois fut frappé d'une mousquetade dans l'épaule, comme il faisait de l'eau à la tête de la tranchée. La violence du coup le renversa par terre; l'on fut obligé de l'enlever, de le porter au logis du comte de Rhingrave, et de là au sien, à Darnetal.

Cette blessure, loin de refroidir l'ardeur des assiégeans, contribue à l'exalter. Le connétable et le duc de Guise redoublent le feu de l'artillerie; les assiégés perdent courage, ils essuient une défaite dans une légère escarmouche, se défendent mal, et laissent tomber leurs murailles au pouvoir de l'ennemi.

Montgommery, jugeant la partie perdue, se jette avec sa famille et quelques Anglais dans une galère qu'il tenait prête à tous événemens;

il profite de la marée et parvient, à force de rames, à franchir l'estacade de Caudebec et à se réfugier au Havre.

Quatre mille hommes, tant d'un parti que de l'autre, périrent à ce siége. Le peuple, à l'approche des vainqueurs, préférant de se noyer plutôt que d'essuyer la barbarie du soldat victorieux, s'était rangé sur le bord de la rivière; mais on lui fit grâce de la vie. Le sac de la ville dura quatre mois. Les habitans d'Amiens, de Paris, de Beauvais et des autres villes voisines, vinrent acheter à vil prix toute sorte de butin, et ce serait peine perdue que de chercher à évaluer les richesses que les pillards et les revendeurs s'approprièrent, car cette malheureuse cité en fournit immensément.

Le roi de Navarre apprit dans son lit, où le retenait sa blessure, la victoire des royalistes. Il voulut prendre sa part du triomphe: aussi, après que l'on eut abattu la muraille de son logis, les Suisses le portèrent dans son lit et entrèrent par la brèche. Cependant son état empirait et donnait de graves inquiétudes. Les médecins n'avaient pu extraire la balle. La

plaie qu'elle avait creusée s'était plutôt fermée que guérie. Antoine, malgré le péril de sa situation, ne laissait pas que d'employer gaillardement le temps; son insouciance et son peu d'appréhension du danger le ramenaient à ses penchans naturels. Vincent Lauré et Raphaël Taillevis-Mézières, tous deux huguenots et tous deux ses médecins, ne quittaient pas le chevet de son lit : ce dernier l'entretenait de jolis contes et lui permettait de prendre du plaisir plus qu'il n'aurait dû s'en donner. Le malade s'accommodait fort d'un régime qui lui laissait la faculté de s'amuser, « de sorte qu'il se divertis» soit à voir le brelan et le bal dans sa chambre; et » une certaine fille de la reine, nommée du Rouet, » le visitoit au grand préjudice de sa santé. »

La reine-mère se faisait tenir au courant de l'état d'Antoine, et dès qu'elle apprit l'heure où il allait passer de la vie au trépas, feignant une honorable amitié, mais bien plutôt dans l'espoir de leurrer encore une fois les huguenots, elle se résolut de lui faire visite. Elle se rendit à son logis et lui dit [1] :

[1] L'Estoile, *Registres-Journaux*, fol. 15.

« — Mon frère, à quoi passez-vous le temps? vous devriez vous faire lire.

» — Madame, lui respondit-il, la pluspart de ceux qui sont à l'entour de moi sont huguenots.

» — Ils n'en sont pas moins, dit-elle, vos serviteurs.

» Et de fait, Catherine s'en estant allée, il se fit mettre dans un petit lit bas, près la cheminée, et, commandant à un nommé Mézières prendre la Bible, se fit lire l'histoire de Job, qu'il ouist patiemment, ayant toujours les mains jointes et les yeux au ciel; puis dit à ceux qui lui assistoient :

» — Je sçai bien que vous direz partout : Le roi de Navarre s'est reconnu et est mort huguenot : ne vous souciez point qui je suis, mais contentez-vous que je veux mourir en la confession d'Ausbourg, et que, si je puis reschapper, je ferai preschier encore l'Évangile en France. »

Cette déclaration, aussi nette que solennelle, réfute complètement l'opinion de certains historiens qui avancent que le roi de Navarre rendit l'esprit en reniant le protestantisme. Mézeray,

dont cependant l'assertion est grave en semblable matière, dit « qu'Antoine expira, laissant en doute dans quelle religion il étoit » mort, pour ce qu'en effet il reçut les sacremens selon l'usage de l'église romaine; mais » peu après il témoigna de s'en repentir, prêtant l'oreille aux remontrances de Mézières, » son autre médecin, qui étoit protestant, et » déclara que, *s'il revenoit en convalescence*, il » embrasseroit la confession d'Ausbourg[1]. »

Le ton dubitatif qui règne dans le tour de phrase de Mézeray s'évanouit devant les explications si précises de L'Estoile.

L'intempérance à laquelle se livrait le Navarrais amena sa fin. La fièvre le prit et ne le quitta plus. Comme tous les malades, il se persuada que l'air qu'il respirait à Darnetal lui était contraire. Il fit, en conséquence, son testament, et exigea qu'on le transportât en sa maison de Saint-Maur-des-Fossés, où il s'imaginait que la beauté du site et l'excellence de l'air lui rendraient la santé. On le mit dans un bateau; mais, deux heures après son entrée, il éprouva un frisson

[1] *Histoire de France*, t. X, fol. 118.

dans tous les membres, auquel succéda une sueur abondante. Cette crise le força de relâcher à Andely. Sa mort était imminente. Il appela Mézières, et lui ordonna de réciter les prières que les réformés disent au chevet des agonisans. Tous les assistans, voire même M. le prince de la Roche-sur-Yon [1], écoutèrent avec une parfaite piété ces prières, et s'unirent de cœur et d'ame aux dévotions dont le moribond donnait lui-même l'exemple.

Ses dernières paroles furent celles qu'il adressa à un de ses valets de chambre italien (Rienzi), auquel il dit en le tirant par sa barbe : —Servez bien mon fils, et qu'il serve bien le roi.

Peu après il rendit son ame à Dieu, le 17 novembre 1562, et le trente-cinquième jour de sa blessure.

[1] Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, mort le 12 octobre 1565. Il était frère de Louis II[e] du nom, duc de Montpensier et père de Henri de Bourbon, marquis de Montpensier.

Henri de Bourbon, marquis de Beaupréau, fils de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, et de Philippe de Montespédon, qui avait été dame d'honneur de Catherine de Médicis. Il tomba de cheval en courant un lièvre le 10 décembre 1560, se froissa tout le corps, et mourut le lendemain à l'âge de quatorze ans. (Le Père Anselme, *Histoire généalogique.*)

Telle fut la fin d'Antoine de Bourbon. Il quitta ce monde au moment où sa famille avait le plus besoin de sa personne pour se défendre contre les piéges et les attaques des ennemis de sa religion et de ses droits. Il laissait sur la terre une veuve et deux jeunes enfans dont tout semblait présager la ruine. Ces pressentimens ne s'accomplirent pas en entier : la Providence en ordonna plus favorablement qu'on ne l'espérait.

Les opinions sur les qualités et les défauts du roi de Navarre sont partagées. Cependant L'Estoile, dont personne ne révoque en doute l'impartialité, le juge de la sorte.

« On dit qu'un François Phébus, comte de Foix et roi de Navarre, prédécesseur de celui-ci, dit ces dernières paroles en agonisant : *Regnum meum non est de hoc mundo, ideo relinquo mundum et vado ad patrem* (mon règne n'est pas de ce monde, c'est pourquoi je quitte le monde et je vais vers mon père). Ce bon prince en pouvoit dire autant, nonobstant les belles promesses qu'on lui avoit faites. »

En France, a-t-on dit depuis bien longtemps, tout finit par des chansons et des épi-

grammes. Certes, cette opinion n'est pas contredite par le seizième siècle. Jamais peuple ne chansonna davantage que celui de ce temps-là. C'était à qui, chaque matin, inventerait un pasquil, une fadèze, un sonnet, et mille autres sortes d'épigrammes et de couplets, pour se moquer de la cour, se venger de l'insolence des grands, de l'avidité des gens de robes courte et longue, de l'hypocrisie du clergé, de l'avarice des Italiens et des saletés des mignons.

On rimailla au sujet d'Antoine de Bourbon; voici le quatrain qui fut le plus répété :

Ha ! ha ! ha ! pauvre Caillette,
Tu sçauras bien mesouan
Que valent prunes de Rouan,
Pour avoir tourné ta jaquette.

On répandit aussi plusieurs épigrammes dont le sujet roulait sur la mort de Henri II, de François II et d'Antoine de Bourbon. Ces trois rois moururent en moins de trois ans : le premier d'une blessure à l'œil, le second d'un abcès à l'oreille, le troisième d'une balle qui lui fracassa l'épaule. Je ne puis résister à l'envie de les reproduire. Toutes les inductions des moralistes

sur le génie d'un peuple sont pâles et décolorées à côté de ces documens où l'esprit public, dans la franchise de ses allures, accuse la tendance de ses goûts, de ses haines, de ses amitiés, et exprime aussi nettement la physionomie d'une époque. Nos aïeux usaient de la liberté de penser et d'écrire avec autant de courage et de finesse que nous :

Dieu, par son Christ voulant régner en Gaule,
Pour l'empescher trois rois se sont haussés;
Mais tost par lui ont été repoussés
En leur frappant l'*œil*, l'*oreille* et l'*espaule*.

Par l'*œil*, l'*espaule* et l'*oreille*,
Dieu a fait en France merveille;
Par l'*oreille*, l'*espaule* et l'*œil*,
Dieu a mis trois rois au cercueil;
Par l'*œil*, l'*oreille* et l'*espaule*,
Dieu a tué trois rois en Gaule :
Antoine, François et Henry,
Qui de lui point n'ont eu soucy.

# IV

# LE DUC DE GUISE

## (FRANÇOIS DE LORRAINE).

Le pape excommunie Jeanne d'Albret. — Remontrances des ambassadeurs de Charles IX. — Assassinat du duc de Guise. — Les catholiques tentent d'enlever Jeanne et ses enfans. — Elle s'enfuit. —Elle se présente devant La Rochelle. — Histoire et description de cette ville.—Édit de paix.—Proposition de mariage entre Henri de Navarre et madame Marguerite, sœur du roi.

Jeanne d'Albret demeurait donc seule, avec ses deux enfans, en butte aux persécutions de ses ennemis. Elle ne tarda pas à ressentir les effets de leur fanatisme et de leur ambition, et, quoique le coup sous le poids duquel on pensait l'abattre partît du Vatican, il n'était pas dif-

ficile d'en reconnaître l'origine. L'Espagnol et quelques catholiques français se donnaient la main, et se remuaient grandement dans l'espoir de hâter la ruine de la reine de Navarre, et voici les ressorts qu'ils firent jouer dans cette nouvelle intrigue.

Le concile de Trente[1] venait d'être rouvert. La question de savoir si l'institution et la résidence des évêques sont de droit divin fut agitée de nouveau avec autant de passion que dans les précédentes sessions. Ce point ne fut nullement vidé, grâces aux remises et aux défaites qu'alléguaient les prélats italiens. Les ambassadeurs du roi de France présentèrent trente-quatre articles touchant la réformation de l'église; mais, pour

[1] Ce concile avait été premièrement assigné à Mantoue, l'an 1536, par Paul III. Il fut transporté l'année suivante à Vicence, et transféré de nouveau à Trente l'an 1542. On ouvrit l'assemblée en ce lieu l'an 1545. Après sept sessions, on l'établit à Bologne en 1547. Elle demeura comme dissoute pendant quatre ans, jusqu'en 1551. Jules III la tira de l'oubli. L'année suivante Jules la suspendit, et elle ne donna signe de vie qu'en 1562, où elle recommença à travailler plus sérieusement que jamais sous Pie IV. Elle termina ses séances avec cette même année 1562. Ce concile contient vingt-cinq sessions : quatorze traitent de la doctrine ou des mœurs, onze ont été employées pour les ouvertures du concile, les suspensions et les prorogations. (*Histoire du Concile de Trente.*)

éluder leurs instances, les délégués du pape s'avisèrent de commencer la réforme par les princes. Ils proposèrent un décret contre les priviléges, les libertés et les juridictions de tous les royaumes. Le roi de France était attaqué dans ses droits les plus chers.

Les ambassadeurs (de Pibrac et Ferrier) protestèrent au nom de leur maître. Ce dernier prononça un discours à ce sujet des plus remarquables par la franchise et l'énergie dont chaque phrase était empreinte.

Ces procédés achevèrent d'enflammer le courroux du saint-père. Afin d'intimider les souverains par un illustre exemple, il cita à Rome Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Si elle ne comparaissait pas dans six mois, elle était déclarée convaincue du crime d'hérésie, privée de la dignité royale, et son royaume et ses états étaient adjugés au premier qui s'en saisirait. Les légats devaient faire déclarer nul son mariage avec feu Antoine de Bourbon.

Mais Catherine de Médicis comprit de suite toute l'importance de cette excommunication. Elle sentit qu'en se laissant, une seule fois,

dépasser par le saint-père, il n'y avait plus de chance de regagner le terrain perdu. Elle vit, à la satisfaction des catholiques, l'appui que les chefs de ce parti espéraient trouver dans le concours du pape : dès lors ce fut une question de souverain à souverain, une querelle entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : elle ne balança plus à embrasser le parti de Jeanne.

Ses ambassadeurs (Loysel et de l'Isle) remontrèrent au saint-père, au nom du roi de France, combien la mesure qu'il venait de prendre à l'égard de Jeanne était inique et de nature à susciter les plus graves difficultés, et ils ajoutèrent :

« Cette entreprise sur la personne d'une » reine menace tous les rois, qui sont frères ; ils » sont tous obligés d'empêcher ce coup qui » porte directement sur leurs têtes. Le roi de » France prend la défense de cette princesse, qui » lui touche si près d'alliance et de parenté : son » aïeul a été dépouillé de ses états pour l'affec- » tion qu'il avait témoignée au roi de France ; » elle a vu mourir son mari pour son service dans » la guerre contre les huguenots ; elle nourrit

» son fils aîné dans sa cour; ainsi notre maître
» ne peut abandonner la protection d'un orphe-
» lin et d'une veuve sans faire tort aux senti-
» mens de la nature, à ceux de la reconnaissance
» et à la majesté de sa couronne. Il a été accou-
» tumé de tout temps d'assister et de relever les
» princes malheureux; mais, outre ces consi-
» dérations de piété et de générosité, celles de
» son état y sont jointes de trop près pour le
» dissimuler; car on ne peut faire la guerre à
» cette reine sans troubler la France, puis-
» qu'elle en est alliée, et que ses terres en sont
» voisines et enclavées dans les siennes; l'intérêt
» d'un état ne permet pas qu'on lui change ainsi
» ses voisins connus de longue main pour y en
» établir de nouveaux. Ne devons-nous pas crain-
» dre que les Espagnols, sous ce prétexte, ne
» descendent des montagnes dans la plaine, et
» ne veuillent empiéter sur nos terres? Assuré-
» ment leur voisinage de ce côté-là rallumerait
» la guerre tôt ou tard. De plus, les droits
» de la couronne de France, dont Jeanne relève
» la plupart de ses terres, ne permettent pas
» que, pour quelque cause que ce soit, on puisse

» la tirer en jugement à Rome ou autre part, ni » en personne, ni par procureur, vu que les » Français ne peuvent être contraints d'aller à » Rome, non pas même dans les causes dont les » appellations vont au saint-siége, et que le pape » est tenu d'envoyer des juges sur les lieux. Sa » sainteté doit voir non seulement qu'il n'y a » rien de plus injuste que de vouloir entraîner » par force une personne de devant son juge » naturel, mais encore que rien n'est plus inique » de condamner une femme sans l'avoir ouïe et » sans l'avoir fait assigner; car toutes les lois » civiles et ecclésiastiques ordonnent que les » accusés le soient, non une fois, mais trois et » quatre, non de trois cents lieues loin, mais » à leur domicile; et l'on ne peut pas dire qu'il » n'y ait pas sûr accès à celui de Jeanne, puis- » que ses terres sont en France: le pape Libérius » ne préféra-t-il pas souffrir le bannissement » plutôt que de condamner saint Athanase » sans l'avoir ouï? Nicolas I^er^ cassa pour le même » sujet la sentence donnée contre Lothaire, » fils de Louis-le-Débonnaire; d'ailleurs le » saint-siége n'a point accoutumé de procéder

» contre les princes souverains sans les avoir
» auparavant admonestés par des légats : ainsi
» en a usé Alexandre III envers le roi d'Angle-
» terre Henri II, pour l'assassinat de l'arche-
» vêque de Cantorbéry, et, de fraîche mémoire,
» Clément VII, envers Henri VIII, pour le
» mariage d'Anne de Boulen.

» Après tout, quand cette sentence serait
» juridique et dans les formes, par quelle maxime
» et par quel droit le saint-père expose-t-il en
» proie les terres qui relèvent de la couronne de
» France? Pourquoi commence-t-il plutôt à
» exercer une si grande sévérité contre une
» femme veuve que contre tant d'autres prin-
» ces allemands qui étaient coupables premier
» qu'elle, dont pas un néanmoins n'a été traité
» de la sorte? Quelle raison a-t-il d'impugner si
» rudement une cause qu'il a embrassée avec
» tant d'affection du vivant d'Antoine de Bour-
» bon? Sans doute ce changement ne provient
» que des mauvais conseils et des fraudes de ses
» ministres, qui l'obligent de quitter les senti-
» mens de sa bonté naturelle, en faveur des
» ennemis de la paix et de la France, lesquels

» pensent avoir trouvé une belle occasion d'op-
» primer une veuve et des orphelins durant la
» minorité du roi très-chrétien, leur protecteur,
» et pendant les troubles de la France.

» Enfin, si sa sainteté a si grand zèle de la
» religion et de la gloire de Dieu, elle a dû pre-
» mièrement y employer les remèdes spirituels,
» les exhortations et la parole du Christ, non
» par les voies de fait et par la proscription;
» d'autant que l'autorité suprême a été donnée
» aux souverains pontifes pour procurer le salut
» des ames et la paix de la chrétienté, non pas
» pour dépouiller les princes et disposer de leurs
» biens à leur volonté.

» Pour ces raisons et plusieurs autres, sa
» majesté le supplie de recourir aux remèdes
» dont ses ancêtres s'étaient servis en pareil cas. »

Ces observations, présentées avec autant d'énergie que de justesse, produisirent une impression salutaire sur le saint-père : il révoqua la sentence lancée contre la reine.

Mais Jeanne n'échappait à un danger que pour en courir un nouveau, et qui offrait plus de péril que le premier. On eût dit, à voir toutes

les tentatives odieuses dont elle était l'objet, que la Providence se plaisait à mesurer la grandeur de ses vicissitudes à l'énergie et à la constance de son ame : ne l'avait-elle pas dotée de qualités peu communes? Ainsi qu'un ouvrier s'empresse de soumettre à une épreuve décisive l'arme qu'il vient de forger, ainsi Dieu voulait s'assurer, par une dure pratique, de l'excellence de ses vertus.

La paix dormait sur les querelles des partis. Ce répit n'était de part et d'autre qu'un prétexte pour se préparer à une nouvelle lutte. Catherine de Médicis, dont l'intrigue ne pouvait rester inactive, sous l'ombre de la trève, n'en poursuivait pas moins ses desseins. Le pistolet de Poltrot de Méré [1] venait de la délivrer d'un auxiliaire dangereux, car le noble duc auquel

[1] François de Lorraine, duc de Guise, fut tué devant Orléans, le 18 février 1563, par Poltrot de Méré. Ce duc était le père de Charles de Lorraine, qui fut chef de la ligue. Quant à son meurtrier, les catholiques l'appelaient *poltron*, et les huguenots *le Scévole François de Méré*. Il était Angoumois, gentilhomme, petit et pauvre, mais d'un esprit vif et accort. « J'en ai, dit Lestoile, un crayon tiré au vif dans mon cabinet, qui représente l'image d'un quelqu'un qui porte au front la résolution d'un homme déterminé à faire quelque grand et dangereux coup. »

il est fait allusion ici cachait son ambition sous le voile de la religion et de l'amitié ; mais l'amiral de Coligny et le prince de Condé, chefs des huguenots, tenaient son attention constamment éveillée.

D'un autre côté, Catherine employait tous ses efforts à modérer l'ardeur des catholiques. Ces derniers conjuraient la ruine de la nouvelle religion, et ne reculaient devant aucun moyen pour anéantir les prédicans jusqu'au dernier. Les jeunes Guise, appuyés par le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale, leurs oncles, avaient recueilli la succession de leur père, et s'étaient déclarés les chefs de ce parti. Leur cause et leur fortune étaient liées au catholicisme. Ils amenèrent à eux le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Philippe II accueillit avidement leurs propositions, car il comprit de suite l'importance de cette faction. Il répandit son or parmi les mécontens et les fanatiques. Alors leur zèle pour l'Espagne ne connut plus de bornes, et, afin de s'acquitter envers S. M. C., quelques grands de l'état résolurent de surprendre Jeanne d'Albret et ses enfans dans la

ville de Pau, de les enlever et de les livrer à l'inquisition d'Espagne.

La reine de Navarre, pendant les loisirs de cette trève, s'appliquait à faire entrer dans l'administration de ses états toutes les améliorations possibles, et ne négligeait aucun soin afin de compléter l'éducation de son fils et de sa fille. Tandis qu'elle était tout entière à ces sages occupations, ses ennemis tramaient sa perte et celle de toute sa maison.

Les sieurs de Montluc et d'Aspremont, vicomte d'Orthès, furent sollicités d'entrer dans la conspiration; mais ces seigneurs eurent horreur d'une trahison aussi noire. Ils refusèrent leur concours. La reine d'Espagne avertit secrètement sa cousine Jeanne du danger qui la menaçait. Cette dernière déjoua la combinaison de ses adversaires. Cet odieux dessein fut divulgué; mais ses auteurs, à cause de leur qualité, ne furent point inquiétés, et l'impunité couvrit leurs détestables intrigues.

Tandis que ces criminelles manœuvres s'ourdissaient contre Jeanne, Catherine entreprit de visiter la France avec le roi son fils : elle colora

de divers prétextes ce voyage, dont le but avoué était de s'assurer des dispositions de l'Espagne. Son esprit, fertile en inventions de toute espèce, lui suggéra l'idée de parcourir les provinces éloignées de son royaume, afin de recueillir les plaintes des deux partis et d'aviser par là aux moyens de les guérir de leurs blessures. Elle fit sonner bien haut son intention de ramener la reine de Navarre aux genoux du saint-père, et elle se promit beaucoup de triomphes et de magnificence; car, à l'endroit des comédies, des parties de chasse, des bals, des festins, des habits somptueux, la reine avait conservé les goûts de dissipation et de vanité dont l'Italie, sa patrie, se montre encore de nos jours si amoureuse et si jalouse.

Nous ne relaterons de ce voyage que les événemens qui se rapportent à notre sujet.

Après avoir séjourné à Bayonne, au milieu des divertissemens de toute espèce, la cour revint à Nérac, où elle n'avait fait, en premier lieu, que passer. On reprit de plus belle les comédies, les bals, les parties de chasse et tous les passe-temps les plus futiles et les plus dis-

pendieux. Cependant les favoris de la reine-mère, malgré la dissipation de leurs goûts et la corruption de leurs instincts, ne pouvaient se lasser d'admirer la sagesse et la simplicité de Jeanne d'Albret. Son fils émerveillait les dames et les damoiselles par sa valeur et sa courtoisie ; tous admiraient à l'envi la gentillesse et l'excellence du cœur de sa jeune sœur.

Catherine de Médicis ne perdait point de vue l'objet de sa visite, et, tandis que des esprits plus faibles étaient absorbés entièrement par ces fêtes et ces jeux, elle observait les huguenots et sondait les dispositions de Jeanne. Enfin elle tenta de la séduire, et lui proposa le royaume de Sardaigne en échange de celui de Navarre, la main de la reine d'Écosse (Marie Stuart, veuve de François II) pour son fils, et elle finit par lui promettre de riches pensions.

Ces offres, malgré leur face séduisante, échouèrent devant la constance de Jeanne, et elle se délivra de nouvelles instances par une réponse, qui ne laissait aucune incertitude sur ses intentions et défendait tout espoir :

« Si j'avais, dit-elle, mon fils et tous les

» royaumes de la terre dans la main, je les jet-
» terais tous au fond de la mer, plutôt que de
» perdre mon salut. »

Avant de quitter Nérac, Charles IX rétablit l'exercice de la religion catholique dans cette ville. Il commanda à Montluc, son lieutenant-général en Guienne, de tenir la main à ce que les magistrats et les officiers y fussent choisis par moitié, catholiques et protestans; loi qu'il voulait être observée dans toutes les villes où les huguenots s'étaient emparés de la police.

Quelque temps après Jeanne se rendit auprès de Catherine de Médicis. Elle n'y demeura guère, car la reine-mère, dont la cour présentait le spectale de brigues et de brouilleries continuelles, après avoir cherché à réconcilier l'amiral avec les Guise, le maréchal de Montmorency avec le cardinal de Lorraine, pria les seigneurs qui l'entouraient de se retirer dans leurs maisons, sur ce que leurs querelles et leurs jalousies ne lui laissaient ni paix ni trève. Son véritable dessein était l'éloignement du connétable Anne de Montmorency, dont la grave autorité tenait en bride sa vaste ambition et res-

serrait sa puissance dans les limites des lois et du bien de l'état.

Le connétable quitta la cour. Jeanne imita son exemple. Mais le repos et l'asile qu'elle se promettait de goûter dans ses états devaient tourner bien vite en agitation et en vagabondage. De nouvelles épreuves l'attendaient. Elle allait, errante et fugitive avec ses deux enfans, mener, loin de son royaume, parmi les hommes de guerre, une vie semée de hasards, de privations et de périls. Les assauts, les batailles vont remplacer les dévotions et les études de cette reine, qui emporte, à la faveur du silence et de l'ombre, parmi les postes ennemis, ses deux enfans que poursuit une aveugle et implacable vengeance.

Les projets sinistres que les chefs catholiques méditaient contre Jeanne fournissaient aux membres du clergé qui desservaient les églises du Béarn mille prétextes de rébellion. Ils avaient aussi formé le dessein de s'emparer de cette reine et de son fils. Le roi envoya Lamotte-Fénélon à sa cour, avec la mission de pacifier les troubles de cette contrée; mais Fénélon

était en outre muni d'instructions secrètes, par lesquelles on lui commandait d'attirer Jeanne et son fils auprès du monarque, afin que ce dernier pût imposer aux huguenots les conditions qui lui conviendraient le mieux, lorsqu'il aurait en son pouvoir des otages aussi considérables. Elle promit de se rendre à l'invitation du roi; mais l'esprit de révolte envahissait ses états, et ne se croyant plus en sûreté dans son royaume, et sur le bruit des complots qu'on ourdissait contre sa maison, elle se décide à gagner La Rochelle avec son fils et sa fille.

Elle partit de Nérac, escortée par cinq ou six hommes de pied, commandés par Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, et le vicomte de Montemar, son frère. Elle traversa la Dordogne en compagnie d'une si faible bande; mais, dès qu'elle eut franchi cette rivière, elle se trouva à la tête d'une armée assez forte pour lui frayer un passage parmi des troupes nombreuses et aguerries.

Elle écrivit de Bergerac la lettre suivante à Charles IX :

« Le cardinal de Lorraine, s'attachant aux

princes de votre sang, a contraint Monsieur le Prince, mon frère, à venir chercher secours parmi ses parens; et lui, étant mon fils si proche, et moi si alliée, nous n'avons pu moins, sire, que lui venir offrir ce que le sang et l'amitié nous commandent. Je vous supplie donc très-humblement, monseigneur, trouver bon que je sois partie de chez moi avec mon fils, en intention de servir à mon Dieu, à vous, qui êtes mon roi, et à mon sang; et croire que les armes ne sont entre nos mains que pour ces trois choses-là. Pour mon particulier, le cardinal a eu tort de changer votre autorité en violence, lorsqu'il a voulu faire ravir mon fils pour vous le mener, comme si votre simple commandement n'avait point assez de pouvoir sur lui et sur moi. M. Lamotte s'en va satisfait de mon intention, qui ne sera jamais que de mettre vie et bien pour la conservation de votre règne.

» Votre très-humble sujette et tante,

» JEANNE.

» A Bergerac, le 16 septembre 1568. »

La reine de Navarre continua sa route; Piles

lui amena vingt-trois enseignes d'infanterie levées en Périgord, en Querci et en Auvergne; Montemart en réunit dix, Saint-Mégrin neuf; toutes divisées en trois régimens et huit cornettes de cavalerie légère.

Ce fut avec un équipage aussi considérable qu'elle se présenta (1568) devant les portes de La Rochelle.

Cette ville, le rempart le plus formidable qu'aient occupé les huguenots en France, a joué un rôle très-important dans les guerres de religion; aussi croyons-nous de toute convenance d'en donner une rapide histoire.

La Rochelle est située dans cette partie du Poitou qu'on nommait jadis le pays d'Aunis. Avant le onzième siècle, cette ville n'était qu'une bourgade, habitée par des pêcheurs, comme on peut l'induire de ses armoiries[1]. Il est difficile de fixer au juste l'époque où elle fut fermée de murailles.

Guillaume, comte de Poitou, père de la reine Éléonore, lui donna le droit de commu-

[1] Un petit bateau plat ou filadière avec une simple voile. Plus tard elle le changea contre un navire à deux hunes avec toutes ses voiles.

nauté, de nommer un maire, des échevins et des pairs. La reine Éléonore confirma ces priviléges. Jusqu'à cette époque, la condition des habitans de cette contrée était voisine de la servitude. Ils relevaient des seigneurs, et ne pouvaient, sauf leur agrément, tester, marier leurs filles, ni disposer de leurs biens. Les rois de France exemptèrent les Rochellois de ces servitudes en leur conférant des priviléges; ils leur fournirent les moyens de fortifier leur port, afin d'offrir toute sécurité aux marins qui faisaient le négoce, et de mettre la côte à l'abri des pirates et des ennemis.

Le mariage d'Éléonore avec Henri II plaça La Rochelle sous la domination anglaise; mais Philippe-Auguste la ramena sous l'autorité de ses souverains naturels, par la félonie du roi Jean-sans-Terre, accusé de l'assassinat d'Arthur son neveu.

Le traité que Jean fit en 1360 à Brétigny, pour se racheter des mains des Anglais, détacha de nouveau cette ville de la couronne de France. La cession de La Rochelle à Édouard fut stipulée dans le contrat. Les Rochellois portaient

cette séparation avec douleur et larmes. Un an se passa sans qu'ils voulussent admettre dans leurs murs les Anglais. Ils offrirent la moitié de leurs biens pour n'être point démembrés du reste de la France. Le roi repoussa leurs propositions. Ils lui dirent alors :

« Eh bien donc, sire, puisque, pour témoigner que nous sommes bons Français, vous » nous voulez contraindre de ne le plus être, » nous reconnaîtrons l'Anglais des lèvres seulement, mais soyez assuré que nos cœurs » demeureront fermes en votre obéissance. »

Mais, lorsque Charles V se fut débarrassé des Anglais, les Rochellois ne tardèrent pas d'eux-mêmes à revenir à la couronne de France. Leur maire, Jean Chandrier, homme de cœur et de résolution, parvint à s'emparer du château qui commandait la ville, et à expulser la garnison anglaise. Alors La Rochelle ne consentit à reconnaître Charles V comme son souverain que sous les réserves qu'il lui plut de stipuler, car elle ne devait sa délivrance qu'à ses propres efforts. Elle obtint, par lettres scellées du grand sceau et de celui de ses pairs, que le château

serait démoli, qu'elle resterait toujours du domaine et du ressort de la France, qu'elle aurait coins pour battre monnaie d'or et d'argent, de telle forme et aloi, comme ceux dont Paris avait la jouissance. De plus, Charles V honora du droit d'entière et vraie noblesse ceux qui dorénavant occuperaient les charges de maires et d'échevins.

Henri II accorda d'autres priviléges aux Rochellois : il leur donna la quatrième partie de la traite, puis toute celle des vins qui sortaient de la Saintonge, de l'île de Ré et des terres adjacentes. Il leur concéda encore des droits de *courtage*, de *barrage*, *palissage*, *dételage* et *désarmage*, et les deniers qui en provenaient étaient employés aux fortifications de la ville, *pour ce qu'elle est clef de pays et frontière de l'ennemi*.

L'administration de la ville se composait de cent habitans divisés en pairs et en échevins. Parmi ces derniers on choisissait le maire, dont les fonctions étaient annuelles. On envoyait au roi, ou à son lieutenant dans le gouvernement de la province, une liste formée de trois can-

didats, parmi lesquels il désignait celui qu'il désirait voir investi de cette charge.

Déjà, sous Henri II, la plus grande partie de la population rochelloise avait embrassé la réforme, soit qu'elle fût animée d'un véritable zèle religieux, soit qu'elle fût poussée par son amour de l'indépendance et de la liberté de conscience. Cependant l'autorité du roi ne cessait pas d'être honorée dans cette place ; mais les nouveaux religionnaires avaient apprécié du premier coup l'importance de cette ville, forte d'assiette, voisine des contrées les plus riches de la France, en possession d'un port qui lui ouvrait les ressources du négoce, les secours de l'étranger, et qui lui assurait la domination de toute cette côte baignée par l'Océan. Aussi mirent-ils tout en œuvre pour s'en rendre les maîtres et s'y réfugier, comme sur un boulevard inexpugnable.

L'an 1556, le maire sortant, nommé Blandin, fit tenir au roi, par un avis secret, que le choix des échevins allait se porter sur Trucharez, membre de la nouvelle église. Il engageait sa majesté à combattre cette élection. Mais ces conseils furent négligés et Trucharez fut nommé maire. Ce

dernier ne tarda pas à réaliser les soupçons de Blandin. Le 9 février 1556, il reçut le sieur de Saint-Ermine, lieutenant du prince de Condé, chef des réformés, dans La Rochelle, et fit prêter le serment aux habitans d'employer leur fortune et leur vie à la défense de la nouvelle église.

Depuis cette époque La Rochelle demeura au pouvoir des huguenots ; et les rois de France ont appris à leurs dépens tout ce que le courage secondé par la résolution peut susciter d'obstacles et de périls, et les nombreuses difficultés qu'ils eurent à vaincre avant de chasser le vautour de son aire.

Les choses en étaient à ce point lorsque Jeanne d'Albret vint, en fugitive, frapper aux portes de La Rochelle. Elle se présenta devant l'assemblée de la commune avec son fils et sa fille. Il est plus aisé de s'imaginer l'enthousiasme que la vue de cette reine et de ses enfans produisit sur la compagnie que de le décrire. On se décida à tenir bon contre les troupes catholiques, et il ne fut plus question que de bataille et que de la sainte cause pour laquelle on s'était armé.

Jeanne intéressait déjà par son infortune et les deux enfans qu'elle traînait à sa suite, mais encore elle relevait les espérances et la fermeté de ses partisans par la noblesse de son ame, par la hardiesse de ses projets et par la ferveur de sa piété. Tous les discours qu'elle tenait à ses frères, soulevés pour le triomphe de leur église honnie et affligée, se terminaient par ces paroles[1]:

« Que les armes ne se devaient poser qu'avec » ces trois conditions : ou d'une *paix assurée,* » ou d'une *victoire entière*, ou d'une *mort hon-* » *nête;* et qu'il fallait préférer la sûreté de la » conscience aux assurances des honneurs, des » grandeurs et de la vie même. »

Et pour perpétuer, parmi les siens, le culte d'une doctrine aussi magnanime, la veuve d'Antoine de Bourbon fit frapper, pendant son séjour à La Rochelle douze médailles avec cette inscription : *Paix assurée, victoire entière, mort honnête.*

Mais Catherine de Médicis n'était pas femme à tenter la fortune des armes avec des troupes

[1] Mathieu, *Histoire de France,* vol. I, liv. 2, fol. 199, édition de 1615. Jehan Osmont et Thomas Dare, à Rouen.

aussi résignées à tout comme l'étaient les troupes huguenotes. Elle eut recours aux négociations, et ce qu'elle n'aurait pu jamais obtenir par la force, elle l'obtint par la ruse, les beaux semblans d'amitié et de douceur. La loyauté, le courage furent vaincus une fois encore par le mensonge et l'intrigue. Les deux partis désiraient également la paix. Les catholiques, effrayés des progrès des huguenots, craignaient de perdre la partie qu'ils avaient engagée. Les réformés ne désiraient point de prolonger une lutte qui livrait leur patrie aux horreurs de la guerre civile, et il leur suffisait de conquérir le droit du libre exercice de leur religion.

L'édit de la paix fut publié à Paris le 11 août, et dans La Rochelle le 26 du même mois 1570. Environ les neuf heures du matin, en la place du château, les deux trompettes du roi sonnèrent leurs trompettes par trois fois; puis le roi d'armes Dauphiné, assisté des rois d'armes d'Anjou et de Bourgogne, avec leurs cottes d'armes, lut et publia l'édit. La reine de Navarre était à la fenêtre de son logis qui s'ouvrait sur la place, avec Madame la princesse de

Navarre, sa fille, et leurs damoiselles. M. le comte de la Rochefoucault, M. des Roches, premiers écuyers du roi, M. de la Noue, M. de Vigean, en compagnie de plusieurs autres grands seigneurs et gentilshommes, s'y trouvaient aussi. Lorsque le roi d'armes Dauphiné eut achevé sa proclamation, la reine Jeanne se retira dans sa chambre avec Catherine, sa fille. Elles se mirent à genoux, et Du Nort, ministre de l'église de La Rochelle, dit les prières et rendit grâces au Seigneur pour la fin d'une lutte aussi désastreuse.

Mais le plus grand nombre des huguenots ne partagea point l'allégresse et la confiance de la reine. Ils se tenaient en garde et en suspicion contre les belles promesses de la cour de France, et tous répétaient à l'envi la prophétie qu'un de leurs frères en Jésus-Christ avait révélée, peu avant la conclusion de la paix, au moment où il rendait son ame à Dieu :

« La paix sera faite inopinément et assez à » notre désavantage.

» Nouvelles alliances, divers traités et » voyages.

» Durant ces menées, elle (*Jeanne d'Albret*) » viendra à Paris et y mourra.

» La noblesse de l'un et l'autre parti s'y as- » semblera (*pour les noces de Henri IV*).

» Les choses commencées se parachèveront.

» Oh! quelle soudaine mutation et change- » ment!

» Oh! quelles trahisons et cruautés!

» Ceux qui craindront Dieu ne trouveront » pas où asseoir la plante de leurs pieds.

» Elle cherra!

» Elle cherra, dont Dieu sera. »

« Si je n'en eusse vu la susdite prophétie, ajoute Lestoile[1], dont nous avons tiré ce que vous venez de lire ci-dessus, plus d'un an avant la Saint-Barthélemy, si je ne l'eusse inséré ici, car il est aisé d'en faire, les choses advenues.»

Et c'est par la même raison que vous avons rapporté ce discours. Sans ajouter plus de crédit que tout homme de sens doit en porter à de tels propos, néanmoins il n'est pas inu-

[1] Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile, 1re livraison, fol. 22. Nouvelle édition, d'après le manuscrit autographe de Lestoile, publiée par M. Aimé Champollion.

tile de rapporter de semblables paroles, car elles démontrent clairement les dispositions dans lesquelles le sesprits se trouvaient à cette heure ; et de plus elles nous révèlent cette inclination au merveilleux que l'on rencontre chez tous les partis en proie aux querelles de religion.

Catherine de Médicis et les membres de son conseil comprirent qu'il y allait du triomphe complet de leur cause s'ils parvenaient à détacher Jeanne et l'amiral des huguenots en leur créant des liens et des intérêts en désaccord avec les liens et les intérêts qui les unissaient à la religion réformée. Vous savez la haine de Jeanne et de Coligny contre l'Espagne. Cette dernière puissance retenait le royaume de Navarre. Comme gage d'un sincère retour et de l'oubli du passé, la cour promit à Jeanne une armée de quinze mille hommes pour le recouvrement de la Navarre, et à Coligny le commandement de la guerre dans les Pays-Bas. Ces propositions causèrent l'effet qu'on en attendait. La reine de Navarre embrassa cet espoir avec ardeur. On voulut aller plus loin, et Charles IX offrit de donner sa sœur Marguerite

en mariage au jeune roi de Navarre. Cette dernière ouverture était l'appât le plus séduisant, le moyen d'assoupir les injures passées et d'écarter les soupçons des fraudes futures.

De si chaudes et de si publiques démonstrations ne cachaient-elles pas de plus noires perfidies? Comment croire au désintéressement de la cour de France, qui jusques alors avait cherché tant de fois à ruiner l'amiral et la reine? Aussi ne se livrèrent-ils pas tout d'abord à toutes les belles cajoleries de leurs nouveaux alliés. Mais ils n'égalaient pas en ruse et en duplicité leurs adversaires, qui usèrent des manœuvres les plus habiles et les plus emmiellées qu'homme du monde puisse mettre en usage pour surprendre son ennemi et lui arracher un consentement. On accueillit les plaintes, on ménagea les uns, on éleva les autres; bref, on fit preuve d'amour et de bon accord.

Jeanne ne se prononçait pas, et son hésitation était bien naturelle. Si, d'une part, elle penchait pour le mariage de son fils avec Marguerite, sœur de Charles IX, d'autre part, elle connaissait la haine de Catherine de Médicis et

combien elle oubliait peu ses ressentimens. Ses ennemis étaient tout-puissans auprès du roi; et n'espéraient-ils pas, par ce mariage, lui enlever son fils et le contraindre par la force ou par la corruption de la cour à changer de religion, ainsi que son père s'était laissé faire autrefois? D'ailleurs elle était combattue par de grands scrupules, et sa conscience l'éloignait de prêter les mains à une union dont les deux contractans ne professaient pas la même religion. Elle ne répondait ni oui ni non, et donnait seulement à entendre qu'elle voulait en conférer avec son fils et consulter ses ministres. Ces derniers n'approuvaient pas ce mariage. Ils conseillaient celui de la reine d'Angleterre (Élisabeth); mariage qu'ils représentaient comme devant être bien plus avantageux pour le roi son fils et son parti.

Le conseil du roi de France, à peine instruit de ce projet, s'appliqua par toutes les voies possibles à en détruire l'effet, et on reprit de plus belle les ouvertures entamées avec Jeanne. A l'ardeur qui poussait les entremetteurs de cette affaire, il était facile de comprendre l'im-

portance qu'ils attachaient à sa conclusion ; et, de fait, ils avaient raison, car ils en tirèrent un exécrable profit. On se servit d'un *Juste* pour attirer ses frères dans le coupe-gorge où ils payèrent de la vie leur bonne foi : et le mal qui advint d'abord à la mère fut l'avant-coureur du péril qui menaçait le fils, la fille et tous les partisans de Luther.

# V

# JEANNE D'ALBRET.

Le pape traverse l'union du roi de Navarre avec Madame Marguerite. — Intrigues du roi d'Espagne. — Jeanne se met en route pour rejoindre la cour de France. — Sa visite à Charles IX. — Mort de Pie V. — Grégoire XIII. — Jeanne à Blois. — Accords de mariage. — La boutique du parfumeur René. — Mort de Jeanne.

## JEANNE D'ALBRET.

Le pape (Pie V), en apprenant que la cour de France traitait le mariage du roi de Navarre avec Madame Marguerite, s'empressa de traverser cette union. Vainement Catherine de Médicis lui fit observer que cette alliance n'était contractée que dans l'intérêt de la religion ca-

tholique, le saint-père n'ajouta pas foi à ses remontrances et persista dans son opposition. Il écrivit au cardinal d'Alexandrie, son neveu, légat auprès des rois d'Espagne et de Portugal, d'engager le roi de Portugal à demander la main de Madame Catherine ; de se transporter en France le plus promptement possible, et là d'exhorter Charles IX à renoncer à ce mariage et à entrer dans la ligue que sa sainteté, le roi d'Espagne (Philippe II), les Vénitiens et quelques autres souverains avaient formée contre le grand sultan.

Sébastien, roi de Portugal, s'accommoda volontiers de cette espérance, et il se mit à briguer une alliance aussi illustre. Mais Charles IX et sa mère firent ceux qui n'entendaient pas, et, sans s'arrêter à sa demande, ils continuèrent leurs menées, car elles avaient une portée toute différente de celle qu'on s'imaginait.

Jeanne d'Albret, à la faveur de l'édit de paix, était rentrée avec ses enfans en Béarn ; elle finit par se laisser persuader, et, lorsqu'elle se fut rendue maîtresse de ses scrupules de conscience, elle donna franchement les mains à ce

mariage et se mit en route pour rejoindre la cour.

Dès que la nouvelle de son départ fut connue, le cardinal d'Alexandrie, afin de la devancer et de contrebalancer son influence à la cour, prit la poste; il suivait la même route qu'elle. Il ne tarda pas à l'atteindre. Il traversa fort irrévérencieusement le train de la reine et ne la salua même pas. Cette offense blessa vivement Jeanne et les gens de son escorte; mais elle ne pouvait attendre la réparation d'un tel outrage : l'impunité n'était-elle pas assurée au neveu du saint-père dans toutes les affaires qui regardaient les huguenots? Le légat se présenta devant Charles IX et lui fit part des instructions qu'il avait reçues de sa sainteté. Le roi lui répondit qu'il ne pouvait satisfaire, pour le moment, les désirs du saint-siége, et termina son discours par ces mots, en lui serrant la main :

« Oh! s'il m'était permis de m'expliquer » davantage! »

»Et, ajoute, Mézeray, il tira un anneau de ses doigts, le priant de le prendre et de le montrer

au pape comme un gage de sa foi et de son obéissance filiale, dont il lui donnerait en bref d'autres preuves indubitables. »

Pie V et son légat ne se rendirent point à ces espérances, ils refusèrent le bref de dispense nécessaire pour la célébration du mariage. Mais le saint-père récalcitrant mourut le 1er mai (1572) et le cardinal Hugues, bon compagnon boulonnais, le remplaça, sous le nom de Grégoire XIII. Ce dernier se montra plus facile et promit le bref de dispense.

Sur ces entrefaites, la reine de Navarre arriva à Blois, où se trouvait alors la cour. Le roi et la reine-mère l'accablèrent de caresses; il n'est sorte de démonstrations de confiance et d'amitié qu'ils ne lui prodiguèrent. Tout autour de Jeanne lui souriait et se démenait à qui mieux mieux pour lui être agréable. Charles IX l'embrassait et la cajolait toute la journée. Il l'appelait *sa grande tante, son tout, sa bien-aimée.* Il ne bougea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir, selon le journal de Lestoile, avec tant d'honneur et de révérence que chacun en était étonné. Et c'était merveille de voir ceux

de la *vache à Colas* [1] si bien caressés et festoyés.

Le soir, avant de se coucher, il dit à la reine sa mère en riant :

« — Et puis, madame, que vous en semble? joué-je pas bien mon rollet?

» — Oui, lui répondit-elle, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue.

» — Laissez-moi faire seulement, dit le roi, et vous verrez que je les mettrai tous au filet. »

Devant une si habile dissimulation, Jeanne, qui n'aspirait qu'à la fin des troubles, n'eut aucun soupçon de perfidie et se livra bien aisément aux projets de ses ennemis. Elle s'entendit sur tous les points avec Charles IX, et accorda que le mariage serait célébré à Paris, selon les rites de l'église catholique. C'est tout ce que Catherine de Médicis et son fils désiraient.

On vint à Paris, et Jeanne se vit encore l'objet des plus affectueuses prévenances. Charles et sa mère jouaient leur rôle en comédiens consommés.

[1] On appelait ainsi les huguenots parce qu'il y avait une vache dans l'écusson des armes du Béarn.

Un jour que Jeanne faisait part au roi de ses craintes au sujet de la mauvaise volonté du pape et du retard qu'il apportait dans l'envoi de la dispense, Charles IX lui répondit :

«—Non, non, ma tante, je vous honore plus que le pape et aime plus ma sœur que je ne le crains. Je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussy. Si monsieur le pape fait trop la beste, je prendray moi-mesme Margot[1] par la main et la meneray espouser en plein presche.»

Vers cette époque Jeanne écrivit à son fils et elle lui disait à propos de sa fiancée :

«Elle est belle, de bonne grâce et bien avisée, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais ; mon fils, je suis en mal d'enfant et en telle extrémité que, si je n'y avais pourvu, j'eusse été cruellement tourmentée : il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avais espéré. Je n'ai liberté de parler que seulement à la reine-mère, qui me traite à la *fourche*. Je crains fort de tomber malade, car je ne me sens pas bien. Je vous envoie un bouquet pour mettre à l'oreille, puisque vous

[1] C'est ainsi que Charles IX nommait sa sœur Marguerite.

êtes à vendre. Je demeure en ma première opinion qu'il faut que vous retourniez en Béarn. Mon fils, on ne tâche qu'à vous séparer de Dieu et de moi.

» De par votre bonne mère et meilleure amie,

» JEANNE. »

Tout allait pour le mieux. La reine-mère, le conseil et Charles IX se voyaient sur le point d'accomplir leurs desseins. Les huguenots arrivaient en foule à Paris pour assister aux noces du roi de Navarre, et se plaçaient de la sorte à la discrétion des catholiques. De son côté, Jeanne d'Albret était au comble de la joie. Grâce à cette union, elle espérait que la guerre civile ne désolerait plus la France ; que la paix et la concorde cicatriseraient les blessures et étoufferaient les plaintes. Elle ne doutait point de la bonne foi de Charles IX et de la sincérité de sa mère. Et pouvait-elle nourrir le plus léger soupçon lorsque le roi de France, non seulement lui tenait les propos que nous avons rapportés plus haut, mais encore en adressait d'aussi nets à l'amiral ?

« —Mon père, lui disait-il au sujet de la guerre

de Flandre, il y a encore une chose en ceci à quoy il nous faut bien prendre garde : c'est que la reine ma mère, qui veut mettre le nez partout, comme sçavez, ne sçache rien de cette entreprise, au moins quant au fonds, que nous la tenions si secrette qu'elle n'y voye goutte, car elle nous gasteroit tout.

» — Ce qu'il vous plaira, sire, répliqua l'amiral; mais je la tiens pour si bonne mère et si affectionnée au bien de votre estat, et grandement de vostre majesté, que, quand elle sçaura, elle ne gastera rien : au contraire, elle vous y pourra beaucoup aider et servir, ce me semble; joinct qu'à luy celer, j'y trouve de la difficulté et de l'inconvénient.

» — Vous vous trompez, mon père, lui dit le roi; laissez-moi faire seulement, je vois bien que vous ne connoissez pas ma mère ; c'est la plus grande brouillonne de la terre. »

Une autrefois, en causant avec Téligny[1] de ce même propos, Charles IX lui dit :

[1] Charles, seigneur de Téligny. Il avait épousé Louise de Coligny, fille de l'amiral. Il partagea le sort de son beau-père à la Saint-Barthélemy. Sa veuve se remaria en 1583 avec Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande.

« — Veux-tu que je te die librement, Téligny? Je me deffie de tous ces gens-cy : l'ambition de Tavannes m'est suspecte; Vieilleville n'aime que le bon vin; Cossé est trop avare; celuy de Montmorency ne se soucie que de la chasse et de la volerie; le comte de Retz est Espagnol; les autres seigneurs de ma cour et ceux de mon conseil ne sont que des bestes; mes secrétaires d'estat, pour ne te rien celer, ne me sont point fidèles : si bien que je ne sçay, à vray dire, par quel bout commencer. »

De semblables discours étaient faits pour rassurer les huguenots et entretenir leur confiance dans les traités et les sermens jurés solennellement. Jeanne partageait la sécurité commune, et s'occupait exclusivement des préparatifs du mariage de son fils. Mais Catherine de Médicis ne s'endormait pas, elle connaissait les vertus et les qualités de la veuve d'Antoine; sa haine était irritée par ces avantages, et elle ne voulut pas attendre, pour la frapper, l'époque où les huguenots devaient être enveloppés dans le même massacre.

Le jour des noces était fixé au 1^er^ juin (1572).

Le cardinal de Lorraine protesta par son absence contre cette alliance. Il partit pour Rome, afin de ne pas approuver, dit-il, par sa présence une action aussi préjudiciable à la religion catholique. De sa conduite on pouvait induire les sentimens qui animaient tous les membres de son parti. Jeanne d'Albret employait son temps à visiter les boutiques des marchands et à faire emplète des étoffes, des habits et des présens qu'on a accoutumé d'offrir en de telles occasions. Elle se donnait bien du mouvement, et, selon le génie de la femme, elle prenait beaucoup de plaisir à marchander les belles étoffes de velours et de soie que les boutiquiers lui montraient. Elle courait ainsi avec sa fille, sans aucune précaution, dans Paris, et, malgré la chaleur excessive du mois de juin, elle ne laissait pas que de continuer avec ardeur ses dispositions. Cependant ses gens lui remontraient soir et matin l'imprudence d'une telle activité et les dangers auxquels elle s'exposait gratuitement. Le 3 juin elle se présente dans la boutique du parfumeur de la reine-mère, Florentin d'origine et René Bianchi de nom. Catherine de Médicis avait

amené à sa suite, en France, un grand nombre d'aventuriers, de coupe-jarrets, d'empoisonneurs, qui, perdus de réputation dans leur patrie et privés de toute ressource, vinrent exercer chez nous leur criminelle industrie, et finirent par garnir leur escarcelle de beaux et bons écus d'or, en se mettant au service de tous les vices et de tous les forfaits. On dirait que le ciel, en accordant les plus belles qualités à certaines classes de la nation italienne, a départi à d'autres classes les plus sales et les plus odieuses passions; car tous ceux que Catherine et Marie de Médicis conduisirent avec elles débarquèrent maigres et râpés, ainsi que de méchans clercs, et bientôt on les vit cacher dans de somptueux habits d'or, de velours et d'argent, leur fraîcheur et leur embonpoint, et ces étrangers, gueux comme des rats d'église, achetèrent des hôtels splendides et des terres seigneuriales.

Les Parisiens de toutes qualité et condition les avaient pris en haine, et chaquematin les murs de la ville étaient couverts de satires semblables à celles qui suivent.

Quand ces bougres poltrons en France sont venus,

Ils estoient élancés, maigres comme *sardaines ;*
Mais par leurs gras imposts ils sont tous devenus
Enflés et bien refaits, aussi gros que *balaines.*

*A messire Poltron, Scorpion*
*Sardini, Serredeniers et ses complices.*

Les messeres d'Italie, des enfers toute la lie; salut.

Italiens, inventeurs des subsides,
Pires cent fois que tous les parricides,
Votre avarice et desir insensé
Ont tant la France en malheur renversé,
Qu'il n'y a pas les bourreaux de la France
Que contre vous haut ne crient vengeance.
O gros poltrons, vilains aussi bannis,
Qui tous étiez coquins en vos pays,
Faut-il qu'ainsi, par un malheur fatal,
Que ces bougrains nous causent tant de mal,
En nous suçant ainsi que la sangsue
Dont un chacun en France d'ahan sue!
Car pour l'écu que dite au roi pretter
On void par vous cent mil autre attrapper,
Au détriment de tout le pauvre peuple,
Qui par vous a vendu jusques au meuble.
Assurez-vous, publicains tant infâmes,
Que vous verrez de terribles allarmes
Tomber sur vous et sur votre sequelle,
Car bien plutôt il mourra cent mil hommes,
Quoique tardiez, que l'on ne vous assomme,
Pour le malheur de vos inventions,

Vos monopoles et impositions.
Italien doncque, qui que tu sois,
Qui t'enrichis aux despens des François,
Dont tu fais tant de muguet parfumé,
Un jour viendra que seras enfumé;
Car la France est de toi si très fort lasse
Qu'il faut pour vray que la teste on te casse.

C'est ainsi que le peuple de Paris se vengeait des Italiens. Ces derniers répondaient à ces attaques; mais leurs satires ne valaient pas celles dont ils cherchaient à détruire la portée[1].

[1] *La nation italienne à la France,* contreplacard affiché par Paris en divers endroits et quarrefours de la ville. « Les générales injures, plainctes et menaces contre la nation italienne sortent plus tôt d'une haine débordée d'aucuns particuliers françois, offensés par opinion ou effect, que d'une raisonnable volonté qui me contraignent de dire, non pour excuser ceux qui donnent subject de parler, appliquer placards et exécuter contre eux les menaces y contenues, mais pour justifier tant de seigneurs, gentilshommes, et gens d'honneur italiens, résidant en ce royaume pour bons et louables accidens. Les uns donc s'y sont retirés après avoir perdu leurs biens en leur patrie pour le service de la couronne. Autres, pour recouvrir ce qu'ils y ont presté et despendu pour les urgens affaires du feu roi et de cestui vivant. Autres ont eu cest honneur d'avoir esté nourris dès leur enfance au service de leurs majestés et des princes et grands seigneurs. Autres y ont pris alliance et lien de mariage. Autres ont employé leurs vies au fait des guerres. Autres, par commendement de leurs princes, ont traité et négotié vers leurs majestés, traitent et négotient encore aujourd'hui à leurs propres coust et despens. Autres sont ici pour le nécessaire traficque qui se faict de pays à pays et de nation à nation, la pluspart d'eux vivans en honneur

Pour lors, malgré la triste célébrité dont jouissait le parfumeur René Bianchi, que un chacun savait être aux gages de la reine-mère, Jeanne entra dans sa boutique et lui acheta des gants de senteur et des collets. A peine les eut-elle mis qu'elle se sentit prise de vertiges et de violens maux de tête. Elle se mit au lit en rentrant (elle logeait chez Charles Gaillard, évêque de Chartres, chaud partisan des calvinistes). Son état, loin de s'améliorer, ne fit qu'empirer. Elle avait cessé de vivre le 8 juin, cinq jours après sa visite à René. Et nul ne s'étonna

et bonne réputation, qui ne peuvent ni ne doivent estre diffamés et obscurcis par les remarques de quelques entremetteurs de nouvelles impositions, inventées et minuttées par esprit et moyens françois, et exécutées par l'entremise d'aucuns Italiens, mais peu. Car il est assez notoire qu'il y a en France plus de Frelucs, Jules, Andras, Chastillons, Spifames, Vaschers, Escaloppiers, Hurault, Clercs, Gourgues, Marteaux, Grandrus, de Brais, Hennequins, que de Sardini, Diacette, Delbene, Martelli, Gondi et Ruccellaï, lesquels, pesle-mesle, ont moienné, fourni et avancé deniers pour tirer à fin les parties desdites impositions, desquelles la France se plainct. Partant coulpables et punissables en sont les inventeurs, moienneurs et entremetteurs; excusables et louables ceux qui ne se meslent que de faire service à S. M. et à leurs princes et seigneurs, comme aussi ceux qui vaquent à leurs petites affaires et commerces, sans offenser personne, s'offrans à mettre les mains les premiers contre ceux de leur nation qui sont cause de la mauvaise opinion qu'on a de la généralité de ladite nation.

de voir la noble veuve rendre si inopinément son ame à Dieu, car dans la ville il n'était bruit que de la vengeance de madame la reine-mère : les gants que son parfumeur, René Bianchi, avait vendus à Jeanne d'Albret étaient empoisonnés.

Ainsi mourut cette reine, n'ayant [1] de femme que le sexe, l'ame entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités.

Il vaut mieux se taire après un éloge aussi flatteur que d'ajouter des réflexions dont la fin, le plus souvent, est de diminuer l'importance des jugemens exprimés par les auteurs voisins des événemens qu'ils rapportent. Et ne trouvez-vous pas, comme nous, que de ces louanges, écrites presque sous l'impression des faits et au moment de leur péripétie, il s'exhale un parfum de bonne foi et de franchise qui satisfait l'esprit du lecteur?

Les historiens ne s'accordent guère sur la cause de la mort de Jeanne; les uns l'attribuent au poison, les autres à une pleurésie.

[1] D'Aubigné, tome II, liv. 1, chap. 2.

Jean de Serres, dans son *Recueil de choses mémorables*, Pierre Mathieu, dans son *Histoire de France* (tome 1, liv. 6), Claude Regin, évêque d'Oleron, dans son *Journal manuscrit*, Perefixe, La Popelinière partagent la seconde de ces opinions; De Thou ne se prononce pas. Pierre de Lestoile et D'Aubigné sont pour l'affirmative. Le premier dit (vol. 1, fol. 24) que la reine-mère la fit empoisonner à Paris; le second que sa mort, causée sans dissimuler, par un poison que des gants de senteur communiquèrent au cerveau, etc.

Nous n'entamerons pas une discussion qui nous écarterait trop de notre récit; nous nous bornerons à répéter qu'il est impossible de révoquer en doute l'empoisonnement de Jeanne lorsque deux auteurs aussi recommandables que Lestoile et D'Aubigné l'attestent, et surtout lorsque c'est une Catherine de Médicis qui est chargée d'un forfait aussi odieux, cette Catherine qui fut l'auteur de la Saint-Barthélemy.

Et, pour effacer toute hésitation dans l'esprit du lecteur, il nous suffira de citer les détails

que Lestoile, dans le cours de ses mémoires, rapporte au sujet du parfumeur de la reine-mère :

« Messire René, italien, estoit un des bourreaux de la Saint-Barthélemy, homme confit en toute sorte de cruauté et meschanceté, qui alloit aux prisons poignarder les huguenots, et ne vivoit que de meurtres, brigandages et empoisonnemens, *ayant empoisonné* entre autres, peu avant la Saint-Barthélemy, la royne de Navarre; et le lendemain du massacre, sous couleur d'amitié, ayant fait entrer un pauvre jouaillier huguenot en sa maison, qu'il connoissoit et feignoit vouloir sauver, après luy avoir volé toutes ses marchandises, faisant semblant de l'acheter, lui coupa la gorge et le jetta en l'eau. Aussy la fin de cest homme fut espouvantable, et toute sa maison un vray miroir de la justice de Dieu : car il mourut peu après sur un fumier, consumé de vermine. Deux de ses fils moururent sur une roue, et sa femme au bourdeau. »

Pour en finir avec ce scélérat et sa maison, voici ce qui se passa en 1586. Le 30 janvier de cette année, les deux fils de René Bianchi, et

Le Hillot, leur serviteur, demeurant au bout du pont Saint-Michel, furent, par arrêt de la cour de parlement, roués en cet endroit. Le plus vieux des trois n'était guère âgé de plus de vingt-cinq ans. Un assassinat, commis au mois de septembre de l'année 1584, causa leur ruine. Tel est le fait.

Ils avaient accès dans une maison du faubourg Saint-Germain-des-Prés, contiguë à une maison qui leur appartenait. Ils établirent des relations d'amitié, par le voisinage, avec la maîtresse de ce logis. C'était une damoiselle bien bonne et déjà vieille, car elle avait dépassé ses soixante-dix ans. Elle jouissait de gros revenus; et comme elle vivait fort retirée et avec beaucoup d'économie, on présumait, avec raison, qu'elle devait avoir chez elle des sommes considérables. Les frères Bianchi gagnèrent les bonnes grâces de la vieille par leurs prévenances et par leur jeunesse; mais la pauvre damoiselle ignorait de quelle race sortaient ces deux jeunes gens, car autrement elle se serait bien gardée de les recevoir dans son logis. Les Bianchi ne faillirent pas au génie de leur père; ils résolurent

de s'approprier les écus et les meubles de leur voisine. En effet, ils parvinrent à la tuer à coups de dague, ainsi que la servante et un enfant de dix ans, fils de la fille de cette damoiselle.

Les Bianchi jouirent du fruit de leur forfait pendant deux ans. Mais la justice découvrit leur crime et les condamna à la roue. Dieu ne voulut pas qu'il demeurât en terre un seul rejeton de cette odieuse famille. Le père était mort de vermine sur un fumier ; la mère des deux fils, qui furent roués, traînait sa débauche dans tous les mauvais lieux de Paris. Elle finit en un cagnart, au lit d'honneur, et par ainsi, Dieu *râcla toute cette hideuse postérité.*

La cour et ses partisans rejetèrent sur un mal de nature la mort de Jeanne d'Albret, et la firent passer parmi le peuple comme la suite d'un accident. Les plus avisés d'entre les huguenots commencèrent d'entrer dans quelques soupçons et se tinrent pour avertis des dispositions des catholiques à leur endroit. On continua les préparatifs du mariage, que le deuil de cet événement retardait de quarante jours. Ce

délai secondait merveilleusement les desseins de la reine-mère et ceux de son conseil. Ils se remettent à l'œuvre et cherchent à attirer l'amiral à Paris, persuadés qu'ils étaient que le reste du troupeau le suivrait. Le roi l'invite aux noces et à venir conférer avec lui sur l'affaire des Pays-Bas. Au moment où l'amiral se disposait à partir, une paysanne de Châtillon se jette à ses genoux :

« Ah! monsieur, monsieur notre bon maistre, où vous allez-vous perdre? lui dit-elle en pleurant et criant; je ne vous verrai jamais si vous allez une fois à Paris, car vous y mourrez, vous et tous ceux qui iront avec vous. Au moins si vous n'avez pitié de vous, monsieur, ayez-le de madame, de vos enfans, et de tant de gens de bien qui y périront à votre occasion.

»Et comme l'amiral la rebutoit, lui respondant qu'elle s'en allast et qu'elle nes'toit pas bien sage, cette pauvre femme s'alla jeter aux genoux de madame l'amiral pour la prier de vouloir engarder son mari d'y aller, pour ce qu'elle estoit bien assurée que, s'il alloit une fois à Paris, il n'en reviendroit jamais, et si seroit cause de

la mort de dix mille hommes après lui [1]. »

L'amiral ne tint pas compte des avis de cette pauvre femme et de ceux de ses partisans. Il dit adieu à sa famille et se mit en route.

La mort de Jeanne ne garda pas les huguenots contre les piéges de leurs ennemis, et cette reine ouvrit ainsi la liste de ces nobles et généreux confesseurs qui expièrent par une fin tragique leur louable ambition de complaire au Seigneur, et de retrancher les abus qui menaçaient d'entraîner dans une prochaine ruine l'église du Christ.

[1] Entendu de la bouche d'un qui l'a veu et ouy. (Note de L'estoile à qui nous avons emprunté ces détails.)

# VI

# LE PRINCE DE CONDÉ.

IV

Arrivée du roi de Navarre et du prince de Condé à Paris.—Marie de Clèves.— Deuil.— Conseils de Blosset à l'amiral.— Fiançailles de Henri et de Marguerite. — Mariage.— Mascarades.— Concerts.— Lettre de l'amiral à sa femme.—Ballet de l'enfer et du paradis.

## LE PRINCE DE CONDÉ.

Au mois de juillet suivant (1572), le roi de Navarre et le prince de Condé arrivèrent à Paris. Leur suite était nombreuse et brillante, parce qu'ils venaient de célébrer le mariage du prince de Condé avec Marie de Clèves [1], à

[1] Marie de Clèves, marquise de l'Isle, fille de François, premier du

Blandy, château de Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, mère de la dernière femme du prince défunt.

Toute la cour se porta à leur rencontre. Charles IX et sa mère les accueillirent à bras ouverts, le contentement sur le visage et l'amitié sur les lèvres. Mais les vêtemens de deuil dont tous les assistans étaient revêtus, en signe de la mort de Jeanne, auraient dû frapper douloureusement les nouveaux venus, et les avertir de la perfidie que ces doucereuses paroles et ces belles démonstrations recouvraient avec tant d'artifice.

nom, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon. Elle était aussi belle que bonne. Henri III l'aima éperdument. Elle mourut à Paris, à la fleur de son âge, en sa première couche, et ne laissa qu'une fille pour héritière (octobre 1574). Elle dit en mourant qu'elle avait épousé le prince de France le plus généreux, mais le plus jaloux de la terre, et auquel toutefois elle pensait en avoir donné le moins d'occasion. Son mari se trouvait en Allemagne à l'époque de cette catastrophe. En apprenant la mort de Marie, il donna les signes du plus violent désespoir et de la douleur la plus sincère, et s'écria: « Dieu sauve le demourant et ma fille de la main de mes ennemis! » Henri III conçut un tel chagrin de la mort de cette dame, qu'il fallut que le cardinal de Bourbon, son oncle, qui cherchait à distraire sa douleur, fît enlever de son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il voulait festoyer le roi, les restes de l'infortunée Marie, en disant: « Sa » Majesté n'entrera jamais dans mon abbaye tant que le corps de ma » pauvre princesse y demeurera. »

Il en fut autrement, et les brebis entrèrent sur les pas de leurs meurtriers dans l'enceinte où l'un des leurs avait déjà succombé.

Cependant les avis se croisaient. Blosset, capitaine bourguignon et huguenot[1], prit congé de l'amiral pour se retirer en sa maison. Ce dernier lui en demanda la cause.

« — Pour ce, dit-il, monsieur, qu'on ne nous veut point de bien ici.

» — Comment, répondit l'amiral, l'entendez-vous ? Croyez que nous avons un bon roi.

» — Il nous est trop bon, fit Blosset, c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller : et si vous en faisiez comme moi, monsieur, vous feriez beaucoup pour vous et pour nous. »

Ce conseil ne fut pas écouté.

Les deux parties furent fiancées au Louvre, le dix-sept août, par le cardinal de Bourbon. Les épousailles eurent lieu le lendemain.

On avait dressé, pour cette cérémonie, une estrade devant la grande porte de l'église

[1] Blosset se distingua particulièrement au siége de Vézelay. Il défendit vaillamment cette ville contre tous les efforts de l'armée catholique.

Notre-Dame. De cet endroit, on arrivait au chœur en traversant le milieu de la nef par une galerie. Du chœur on communiquaita vec l'évêché par une autre galerie.

D'après l'usage, Madame Marguerite passa dans l'évêché la nuit des fiançailles. Le roi, la reine-mère, les ducs d'Alençon et d'Anjou, ses frères, les Guises la conduisirent à l'église. Henri était accompagné par quatre princes du sang, Condé, Conti, Montpensier, La Roche-sur-Yon, par l'amiral et le comte de la Rochefoucault.

« Ce jour-là les rois de France et de Navarre, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le prince de Condé portaient la même parure, qui était d'un accoutrement à fond de satin jaune pâle, tout couvert d'un enrichissement de broderies d'argent relevées en bosse, enrichies de perles et pierreries. Les autres princes [1] et seigneurs catholiques étaient vêtus de diverses façons et couleurs, avec tant d'or, d'argent et pierreries, que rien plus ne pouvait les égaler en richesse, luxe et magnificence. Quant aux seigneurs huguenots,

[1] *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*, t. I.

leur costume formait un contraste sombre et sévère, tant ils avaient mis de simplicité dans leur toilette. »

Madame Marguerite se faisait remarquer aussi par la beauté de son visage, la noblesse de son allure et l'élégance de son accoutrement. Elle était habillée d'une robe de velours violet, semée de fleurs-de-lis, avec le manteau royal, la grande queue traînant aussi dudit velours, bordée à l'entour de fleurs-de-lis d'or. La couronne impériale ceignait sa tête. Cette couronne était le plus rare et le plus complet assortiment de grosses perles, de diamans, de rubis et autres pierres précieuses de valeur inestimable.

La reine-mère, la reine régnante (Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, mariée en 1570 à Charles IX), toutes les dames et damoiselles de la cour, vêtues de robes de toile d'or et d'argent, suivaient la dame Marguerite. Les cent gentilshommes marchaient devant, tenant les haches au poing; puis les hérault d'armes avec leurs cottes accoutumées; venaient ensuite les gardes, les officiers de la

maison du roi, les trompettes, les clairons, les hautbois et tous les autres instrumens.

Le cardinal de Bourbon maria solennellement les deux fiancés, sur l'estrade, à la vue du peuple accouru de tous les quartiers de la ville. On dit que, Madame Marguerite gardant le silence, tant cette alliance allait contre son inclination, le roi, son frère, lui poussa brusquement la tête par derrière et la contraignit ainsi de dire *ouï*. Le Béarnais mena l'épousée dans le chœur, et tandis qu'elle écoutait la messe, il fut se promener dans la cour de l'évêché avec le prince de Condé. La messe achevée, on banquetta jusques à la nuit dans la grande salle de l'évêché.

Pendant quatre jours, on n'entendit parler que de festins, de tournois et de ballets. Et nous croyons devoir donner une description rapide de ces réjouissances, car elles servirent de joyeux prologue à la sombre tragédie que préparaient les auteurs de ces divertissemens. On aurait dit que les inventeurs de ces détestables machinations tenaient à prouver que leur esprit était aussi fertile en mascarades, billevesées et co-

médies, qu'en expédiens de trahison, de carnage et de mort. Les torches qui éclairaient ces folies allaient bientôt illuminer de lugubres funérailles; et les hautbois et les violons qui chantaient tant de si douces chansons allaient être étouffés par le son plus funèbre des cloches mises en branle, et jetant par les airs leurs sinistres hurlemens, ainsi que l'ange du jugement dernier.

L'amiral ne partageait pas les goûts de la cour en fait de bals et de travestissemens; aussi voulut-il entretenir sa majesté d'affaires concernant le fait de la religion; mais Charles IX lui répondit :

« Mon père, je vous prie me donner encore quatre ou cinq jours seulement pour m'esbattre; cela fait, je vous promets, foy de roy, que je vous rendrai content vous et tous ceux de votre religion. »

Le contentement qu'il leur donna fut que le dimanche suivant il les fit tous tuer et massacrer; mais en attendant on se divertissait à cœur-joie.

Donc, pour revenir aux amusemens de la

noce, le roi festoya en la grande salle du palais les princes et princesses, les cours de parlement, les aides, les chambres des comptes et des monnaies. Après souper, le roi ouvrit le bal. Mais on ne dansa guère, à cause de la mascarade dont le roi faisait partie, et qui fut telle :

D'abord on vit trois grands chariots, qui représentaient des rochers tout argentés s'avancer dans la salle. Sur les deux premiers, cinq musiciens jouaient de diverses sortes d'instrumens et rendaient une grande mélodie. Le troisième chariot marchait un peu après les deux autres; à la cime de son rocher était assis ce *chantre tant renommé*, Estienne Le Roy, qui faisait retentir toute la salle de sa voix harmonieuse [1].

Sept autres chariots, sous la forme de rochers

[1] Charles IX aimait beaucoup la musique. Estienne Le Roy, abbé de Saint-Laurent, était maître de la musique de sa chambre. Ce roi fit aussi venir à sa cour un fameux musicien bavarois, nommé Orlande de Lassus, dont la renommée était européenne. On trouve aux Archives du royaume, dans le *Trésor des Chartes*, des registres où sont consignées les dépenses de Charles IX. Voici quelques dépenses qui nous révèlent le goût et la protection de ce prince pour la musique. Ces sommes sont enregistrées à la date du mois d'octobre 1572.

« A Joachim Thibault dit Cornille, joueur de lyre du roi, la somme de six-vingt-cinq livres tournois, dont ledit sieur lui a fait don en

argentés, couverts de coquilles et d'une infinité

considération des services qu'il lui a faits ci-devant en sondit état, fait et continue encore chaque jour, et pour lui donner moyen de parachever la musique par lui commencée, pour chanter à plusieurs voix, en rhythme et musique, qui se réciteront sur la lyre et le luth.

»A Antoine Poullière, maître des enfans de l'église collégiale de Saint-Cloud-lez-Paris, la somme de trente-sept livres dix sols tournois, en considération de ce qu'il a instruit en la musique un jeune enfant que sa majesté auroit naguère fait tirer de dessous lui pour s'en servir avec ses autres petits chantres de musique, et pour lui donner occasion de continuer à l'endroit des autres petits chantres et enfans qu'il a sous sa charge.

» A Albert Garasse et ses compagnons, joueurs de comédie, étant à la suite du roi, la somme de cinq cents livres tournois, pour distribuer et départir également tant à lui qu'à plusieurs autres ses compagnons, auxquels sa majesté en auroit fait don, en considération du plaisir qu'ils donnent ordinairement à sadite majesté, et pour leur donner moyen de vivre.

»A Baptiste Delphinon, violon ordinaire de la chambre du roi la somme de soixante-quinze livres tournois, dont sa majesté lui a fait don pour lui aider à supporter les frais et dépenses qu'il lui convient faire, s'en allant présentement à Milan, par commandement de sa majesté, pour faire venir des musiciens pour son service et plaisir.

» A Nicolas Delinet, joueur de flûte et violon du roi, la somme de cinquante livres tournois, pour lui donner moyen d'acheter un violon de Crémone, pour le service du roi.

» A Jehan Coulon, joueur d'instrumens en la ville de Paris, la somme de soixante-deux livres tournois, ordonnée par le roi pour icelle distribuer et départir également tant à lui qu'à ses compagnons, pour avoir joué devant sa majesté au mariage de la reine de Navarre, sa sœur.

» A Loys Sai et Gabriel Nardin, Italiens, joueurs de violon de la chambre du roi, la somme de quatre cents livres tournois, pour eux

de poissons, se présentèrent ensuite. Au sommet des trois rochers on avait élevé une niche supportée par quatre colonnes, et dans chaque niche était assis un dieu marin. Sur les autres quatre rochers on voyait en bas quatre lions marins, dont la tête et le tronc ressemblaient à celui d'un lion, et dont la queue ressemblait à celle d'un poisson. Au sommet de ces rochers, un dieu marin, dans une coquille d'argent, se tenait assis. Tous ces dieux étaient vêtus de longues robes de drap d'or, de diverses couleurs, mais d'une teinte obscure.

Enfin venait un grand chariot doré, sous la forme d'un cheval marin, dont la partie supérieure du corps imitait celle d'un cheval, et dont la partie inférieure du corps imitait celle d'un poisson. Il supportait une coquille d'or, sur laquelle était assis Neptune, roi de la mer, avec son trident en main, à la tête des autres dieux, ses sujets. Charles IX était sur ce chariot. Ses frères, le roi de Navarre, le prince de Condé, le chevalier d'Angoulême, le duc de Guise oc-

et six de leurs compagnons, en considération des services qu'ils font ordinairement en leurdit état, à l'entour de sa majesté. »

cupaient les autres. Ces personnages prirent, parmi la compagnie, quelques dames et damoiselles qu'ils placèrent sur les chariots; puis, après plusieurs danses, chacun se retira pour ce soir-là.

Tandis que le temps s'écoulait en de telles distractions, l'amiral s'occupait de son parti et de sa famille; il écrivit une lettre à sa femme ce jour-là même, qui peint on ne peut mieux la noblesse de son cœur et la bonhomie de ses habitudes. En la reproduisant ici, elle occupera l'attention du lecteur; car la toile vient de se baisser sur la mascarade de la cour :

« Ma très-chère et bien-aimée femme, ce-jourd'huy ont été faites les nopces de la sœur du roy et du roy de Navarre. Les trois ou quatre jours qui suyvent seront consumés en jeux, banquets, masques et combats de plaisir. Le roy m'a asseuré qu'il me donnera, puis après, quelques jours pour ouïr les plainctes qu'on faict en divers endroits du royaume, touchant l'édit de pacification qui y est violé. C'est bien raison que je m'employe à cela autant qu'il me sera possible; car, encor que j'aye fort grand

desir de vous voir, toutesfois vous seriez marrie avec moi (comme j'estime), si j'avois esté paresseux en telle affaire, et qu'il en fust mal advenu par faute d'y faire mon debvoir. Toutesfois ce délay ne retardera pas si long-temps mon partement de ce lieu que je n'aye congé d'en sortir la sepmaine prochaine. Si j'avois esgard à mon particulier, j'aimerois beaucoup mieux estre avec vous que de demeurer plus longuement icy, pour les raisons que je vous diray; mais il faut avoir le bien public en plus grande recommandation que son particulier. J'ay quelques autres choses à vous dire sitost que j'auray le moyen de vous voir, ce que je désire jour et nuict. Quant aux nouvelles que je vous puis mander, elles sont telles : cejourd'huy, quatre heures après midy estoyent sonnées quand la messe de l'espouse a été chantée. Cependant le le roy de Navarre se pourmenoit en une place près du temple avec quelques seigneurs de nostre religion, qui l'avoyent accompagné. Il y a d'autres menues particularités que je laisse pour les vous dire en présence.

» Sur ce, je prie Dieu, ma très-chère et bien-

aimée femme, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

« De Paris, le 18 d'aoust 1572

» Depuis trois jours en çà j'ay esté tourmenté de choliques venteuses et de douleurs de reins ; mais le mal ne duroit point plus de huict ou dix heures, grâce à Dieu, par la bonté duquel je suis maintenant délivré de ces douleurs. Soyez asseurée de ma part que parmi ces festins et passe-temps, *je ne donnerai faschcrie à personne*. Adieu derechef, votre mary bien aimé,

» CHASTILLON. »

Ces derniers mots indiquent les craintes de Coligny au sujet de son indisposition. Il avait été malade quelques semaines auparavant, et plusieurs de la religion craignaient qu'on ne lui eût joué quelque perfidie pareille à celle qu'on avait jouée à Jeanne d'Albret. On voit aussi combien il cherche à éviter tout sujet de querelle ; et le roi lui dit, vers ce temps-là, *à propos de ces fâcheries*, ceci :

« Mon père, vous savez que vous m'avez promis de n'offenser personne de tous ceux de

Guise, tandis que vous demeurerez ici ; et eux semblablement m'ont promis de vous respecter et tous les vostres. Je me persuade et ay cette ferme opinion que vous me tiendrez vostre promesse ; mais je ne suis pas si asseuré de leur foy comme je le suis de la vostre : car, outre que c'est à eux de se venger, je cognoy leur bravade et la faveur que ce peuple leur porte ; par quoy je ne voudroy point qu'ils fissent chose qui tournast à vostre dommage, et que mon honneur y fust intéressé, attendu, comme vous le savez, que, sous ombre de ces nopces, ils se sont trouvés ici bien accompagnés et bien armés. Et pourtant, s'il vous sembloit bon, j'avois pensé que ce ne seroit point sans propos, si je faisois venir les gardes de mes harquebousiers pour plus grande seureté de tous, de peur qu'à l'improviste ils ne vous puissent endommager aucunement, les faisant venir sous la conduite de tels et tels capitaines ?

» — Sire, je trouve votre discours, répondit l'amiral, fort gracieux et aimable, fait avec simplicité, et vous en remercie. Je me remets en tout à votre majesté. Les harquebousiers ne

me déplaisent pas, d'autant que les gardes sont toujours bonnes. »

Par cet artifice, à la vue de ceux de la religion, le roi fit entrer dans Paris ces douze cents arquebusiers qui devaient les massacrer.

Mais tandis que tout s'apprêtait pour la tragédie, revenons aux noces et aux ballets.

Le mercredi 20 août, la cour se rendit à la salle Bourbon, et régala ses sens de la belle mascarade qu'on lui avait préparée.

Le théâtre était divisé en deux parties : à droite se trouvait le paradis ; à gauche, l'enfer, séparés l'un de l'autre par une rivière, sur laquelle voguait une barque conduite par Caron, nautonnier de l'Achéron.

L'entrée du paradis était défendue par trois chevaliers armés de toutes pièces : Charles IX et ses deux frères jouaient ces trois chevaliers. L'entrée des enfers était occupée par un grand nombre de diables et petits diablotins qui se tordaient dans d'horribles contorsions, tandis qu'une grande roue, toute environnée de clochettes, tournait au milieu des enfers.

A l'un des bouts de la salle et derrière le pa-

radis, s'ouvraient les Champs-Élysées : c'était un jardin embelli de verdure et de toutes sortes de fleurs. Le ciel empyrée, reproduit par une grande roue avec les douze signes du zodiaque, les sept planètes et une infinité de petites étoiles découpées à jour, jetait sur ce parterre une grande lueur et clarté par le moyen des lampes et des flambeaux qui étaient artificiellement accommodés par derrière. Cette roue tournait continuellement et emportait dans son mouvement ce jardin, dans lequel douze nymphes, fort richement accoutrées, cueillaient des fleurs.

Plusieurs troupes de chevaliers errans, armés de toutes pièces et vêtus de diverses livrées, débouchèrent sur le théâtre. Ils étaient conduits par les princes et les seigneurs les plus importans de la cour ; ils s'étaient donné rendez-vous pour forcer l'entrée du paradis et pour se rendre les maîtres des douze nymphes. Mais les trois chevaliers qui en avaient la garde s'opposaient à leurs tentatives. Ils se présentaient à la lice, et après avoir rompu la pique et donné le coup de coutelas aux assaillans, ils les renvoyaient vers les enfers, où ils étaient entraînés par les

diables. Cette forme de combat dura jusqu'à ce que tous les chevaliers eurent été terrassés et précipités, un à un, dans les enfers. Lorsque le combat fut clos et terminé, voici qu'un Mercurius et un Cupido, portés par des coqs, descendirent d'un ciel. Estienne le Roy, le fameux chanteur, était sous les traits de Mercurius. Lorsqu'il eut touché la terre, il aborda les trois chevaliers victorieux, et, après un chant mélodieux, il leur adressa une superbe harangue; puis il remonta sur son coq, et fut se perdre dans le ciel.

Alors les trois chevaliers se levèrent, et, traversant le paradis, ils pénétrèrent dans les Champs-Élysées; ils s'emparèrent des douze nymphes, qu'ils amenèrent sur le devant de la scène, où elles dansèrent un ballet fort diversifié et qui dura plus d'une grosse heure.

Le bal parachevé, on délivra les chevaliers qui étaient aux enfers, et ils se mirent à combattre et à rompre les piques entre eux. La salle était jonchée d'éclats de piques, et on voyait jaillir des étincelles de tous les harnois. Le combat fini, on mit le feu à des traînées de poudre qui étaient autour d'une fon-

taine, quasi dressée au milieu de la salle, d'où il s'éleva un bruit et une fumée qui força un chacun à se retirer dans son logis.

Tel fut le passe-temps de cette soirée. Plusieurs des assistans y virent un funeste présage et une cruelle allégorie aux projets que la cour méditait. Les trois chevaliers terrassés et jetés dans les enfers signifiaient que les huguenots seraient terrassés et jetés dans les enfers.

Il y avait si grand appareil de jeux, telle magnificence de banquets et de bals, qu'on ne songeait qu'à prendre du plaisir. Le roi était si transporté après ces folâtreries, qu'il ne pouvait vaquer aux affaires et qu'il ne prenait pas même le loisir de se reposer ; aussi endormait-il les soupçons de ceux qu'il voulait faire tomber dans le piége, par une semblable insouciance et ardeur de jeunesse et de divertissemens.

Le lundi 21 août on dressa des lices dans le Louvre pour courir la bague. On éleva une estrade où les dames prirent place. Là se présentèrent plusieurs troupes : entre autres le roi et son frère vêtus en amazones ; le roi de Navarre et sa troupe vêtus à la turque, avec de

grandes robes de drap d'or et le turban en tête ; le prince de Condé et le comte de la Rochefoucauld vêtus à l'estrapiotte, avec desr obes de drap d'or, et plusieurs autres richement accoutrés, descendirent dans la lice. Mais comme il était tard, on ne courut que deux ou trois coups, et la partie fut remise au lendemain : c'était un ajournement indéfini.

Ainsi on négligeait les choses sérieuses, et on ne s'occupait que des choses futiles. Il est à remarquer qu'en France, le bal, les danses, les mascarades et autres vanités ne manquent jamais leur effet. Les privautés qui existaient entre les gentilshommes et les damoiselles de la reine-mère, les licences de rire et de deviser, les allures lascives de la cour, faisaient tenir pour certain aux gens sages que les damoiselles étaient mal logées en ces lieux-là pour y conserver leur pudicité. Mais la dame Catherine de Médicis entretenait ce honteux commerce et ces malhonnêtetés à dessein : elle pensait bien à la danse alors que catholiques et huguenots dansaient ; elle ne se laissait pas attendrir par les chansons d'Etienne le Roy, la bonne dame ;

elle donnait de gais loisirs aux autres pour un temps ; mais elle préparait un divertissement qui devait mieux convenir à ses goûts et à son génie.

# VII

# L'AMIRAL DE COLIGNY.

Caractère de Charles IX.—Ses habitudes.—Histoire du sieur de Maurevert.—Blessures de l'amiral.—Ses discours.—Il reçoit la visite de Charles IX et de sa mère.—Entretien de l'amiral et du roi.—Craintes de Catherine de Médicis.

Les divertissemens allaient ainsi toujours leur train ; les seigneurs huguenots s'y livraient sans défiance, et ne voyaient pas que toutes ces fêtes n'étaient que véritables piperies dont un parti de la cour les leurrait pour les perdre plus aisément. Ainsi le chasseur couvre de feuillages

le piége où il veut attirer sa proie. Charles IX, d'un naturel emporté, mais doué d'excellentes qualités, qu'une mauvaise éducation, jointe à une santé chancelante, avait altérées, flottait entre tous les partis. Il était sujet à de cruelles insomnies et à une constipation habituelle. Ces incommodités jetaient du noir dans son ame et attristaient ses pensées. Sa mère, par l'abus de sa tendresse, exerçait une véritable tyrannie sur tous ses actes, et, dans son ambition démesurée, elle cherchait à s'emparer de l'autorité. De plus, la maison de Guise, sous le manteau de la religion, affectait un zèle dont l'ardeur trahissait le but caché. Les huguenots, de leur côté, remplissaient le royaume de troubles, et menaçaient la constitution catholique de l'empire. Au milieu de ces intérêts et de ces rivalités, Charles, maladif, inquiet, assiégé par les chefs des trois partis, transporté par un vague désir d'en finir avec ces luttes, voulait exercer son autorité, car, disait-il souvent, *qui a une fois goûté la douceur du commandement meurt dans l'ambition d'y remonter*. Mais lorsqu'il se disposait à agir, sa mère arrivait et finissait

toujours, par ses fourberies et ses tendresses, à renverser la résolution du roi son fils. Alors Charles allait cacher sa tristesse et son ennui dans la solitude. Tantôt il courait à la chasse, tantôt il s'enfermait dans son cabinet, ou plutôt dans son atelier, avec ses chiens et sa belle Marie Touchet [1]. La pièce où il se retirait présentait en effet l'aspect le plus singulier : dans les quatre coins on avait pratiqué des niches de chiens; un immense fourneau, garni de son soufflet et de son enclume, occupait le milieu de l'appartement.

Là, Charles IX s'exerçait à forger des armures, des fers de chevaux, et il avait fini par exceller dans les métiers d'armurier, de maréchal-ferrant et de forgeron. Lorsqu'il était fatigué de battre le fer, il se jetait dans les bras de sa Marie et couvrait sa maîtresse des plus ardentes caresses. Puis, lorsque le temps lui permettait de sortir, il se plaisait à monter à cheval, à mener le carrosse et le chariot, ou encore à pêcher

[1] Marie Touchet était fille d'un apothicaire d'Orléans. Elle épousa, en 1578, François de Balzac d'Entragues, et en eut deux filles, dont l'une fut la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV.

à la ligne et à l'épervier ; mais sa passion pour la chasse dominait toutes les autres. Dès sa plus tendre jeunesse il s'adonna si fort à ce violent exercice, qu'on peut avancer, sans crainte de se voir contredit, qu'il en était devenu fou. Son ardeur le poussait hors de son lit et loin de son palais, le rendait errant jour et nuit dans les forêts. Il oubliait de boire et de manger, et il en perdait le sommeil. Il composa un livre [1] dans lequel il traite des armes et des engins nécessaires à la vénerie, ainsi que des moyens de prendre les bêtes et de les forcer dans leurs retraites. D'après les comptes des dépenses de ce prince, où il est question d'un mulet qui a péri dans un combat avec les lions du roi, nous sommes en droit d'établir ici qu'il avait une ménagerie. Il se divertissait beaucoup à voir les vaches et les ânes aux prises avec ses chiens ; mais il indemnisait toujours les propriétaires de ces animaux. Ainsi il est écrit dans ses comptes : — A Guillaume de Haulsoy, pauvre laveur, demeurant à Chaillot, près les *Bons-Hommes*, vingt-cinq

[1] Ce livre, qui a pour titre : *la Chasse royale*, ne fut imprimé qu'en 1726. Matthieu dit que Charles IX le dicta à M. de Villeroy.

livres tournois pour le récompenser d'une vache qui lui aurait été tuée par les grands chiens du roi venant du bois de Boulogne. — Un jour, au retour de la chasse dans la forêt de Lioris en Normandie, il voulut tuer le mulet du sieur de Lanssac, l'un de ses favoris : « Quel différend, lui dit Lanssac, roi très-chrétien, peut être survenu entre vous et mon mulet? » Charles tuait aussi des porcs, et, sans craindre de souiller ses mains dans leur sang, il fouillait leurs entrailles, arrachait les intestins, et les habillait avec de la paille aussi adroitement que l'aurait fait un garçon charcutier.

Ainsi s'écoulaient ses journées. Il avait alors vingt-quatre ans et demi : il ne voulait pas le mal, et le plus souvent on agissait autour de lui contre son désir, avec inconsidération et perversité. Pauvre jeune homme! On a chargé sa mémoire de toutes les cruautés qui ensanglantèrent son règne, tandis que l'invention et l'horreur appartiennent à sa mère et à ses conseillers; aussi, dans tout ce qui va suivre, Charles n'a joué qu'un rôle secondaire.

Catherine de Médicis et les Guise se dispo-

sèrent à mettre à profit la circonstance qui sur un même point avait réuni les huguenots. Ils se décidèrent à tuer l'amiral, dans l'espoir qu'à la faveur du trouble que cet événement produirait, qu'avec l'assistance des catholiques et la colère des partisans de l'amiral, il serait facile d'égorger le reste de la troupe et qu'on en aurait bon marché.

Ainsi que les oiseaux de proie et les bêtes féroces suivent les armées, attirés par les maladies et les combats qui, dans une si grande multitude, leur procurent de nombreux cadavres; ainsi les coupe-jarrets, les meurtriers à gages, se rendirent à Paris vers ce temps-là. Parmi eux se trouvait un gentilhomme nommé Louviers, seigneur de Maurevert. Voici l'histoire de ce bandit :

Charles de Louviers, seigneur de Maurevert (en Brie), avait été, dès son bas âge, nourri en qualité de page dans la maison des princes de Lorraine. Il était d'un naturel taquin, méchant et emporté; il ne méprisait d'aptitude que pour les exercices violens, et négligeait la culture des lettres. Son ignorance égalait sa brutalité, et lorsqu'il communia pour la première fois, il

savait à peine le *Pater noster*, l'*Ave* et le *Credo*. Depuis, il oublia complètement ces prières, et il ne se rappela que les blasphèmes et les juremens qu'il avait entendus dans les chenils, les écuries et autres mauvais lieux. L'ardeur et le zèle qu'il témoignait aux seigneurs du logis lui firent pardonner ses défauts et ses vices naissans; car, dans ces temps de désordre et d'anarchie, on le considérait déjà comme un instrument dont on pourrait tirer un jour quelque parti. Mais ici-bas tout a un terme, et surtout la longanimité; d'ailleurs il est difficile que l'ourson ne revienne pas à ses instincts et à ses appétits féroces. Un jour, ayant été rudement châtié pour une faute contre la règle de la maison, par le gouverneur des pages, de Maurevert s'embusqua le soir dans un corridor, et dagua si roidement ce gouverneur, qu'il le fit passer incontinent de la vie au trépas.

Mon gentilhomme ouvrait dignement sa carrière, et ce début promettait une suite remplie de semblables accidens.

Maurevert n'attendit pas au lendemain pour prendre la fuite, car il savait le sort qui lui était

réservé s'il s'avisait de demeurer au logis ; il se sauva et dirigea sa course vers l'Espagne. Après mille dangers et mille fatigues, il parvint à entrer en Espagne, où il passa quelques années au service de sa majesté catholique. Il se distingua par son audace et ramassa quelque argent. Qui chercherait la source d'où cet or provenait, courrait le risque de se bien salir, car l'on disait à Madrid que les perles et les diamans qui ornaient les habits du gentilhomme français avaient orné les oreilles et le col d'une belle et noble damoiselle, dont cet aventurier avait surpris la tendresse. Un soir, elle sortit pour aller à la messe de minuit ; Frasquitta donnait le bras à son amant. On ne sait si elle fut à l'église ; mais elle ne rentra pas au logis, et depuis on n'entendit plus parler d'elle. Mais la justice de sa majesté catholique, voire même la sainte inquisition, ne s'étant mis en peine de cette disparition, il serait hors de propos d'en rechercher la cause, et nous devons partager la confiance de ces officiers.

Maurevert revint en France. Il avait acquis pendant son absence de l'aplomb et de l'expé-

rience ; il savait couvrir le fiel de ses lèvres avec du miel, et cacher sous l'apparence de la dévotion et de l'hypocrisie la violence et la brutalité de son génie. Ainsi donc il avait retiré quelque profit de son voyage en Espagne. Il s'introduisit de nouveau chez les Guise ; il n'eut pas de peine à obtenir l'oubli du passé et à conquérir l'amitié des seigneurs de céans par son adulation et sa complaisance. Sa fortune n'avançait guère, et il se trouvait à l'heure présente aussi gueux que le jour où il était arrivé en Espagne. Sur ces entrefaites, il entendit parler de la récompense que le parlement avait promise à quiconque tuerait l'amiral. Il eut la pensée de gagner cette récompense, et il offrit volontairement de faire ce coup. Une telle proposition devait être acceptée avec empressement par les chefs du parti catholique; rien au monde ne pouvait être plus agréable aux Guise, et tant délicieuses que chansons eussent été, certes leur harmonie n'aurait pas sonné avec plus de mélodie, à leurs oreilles que les discours de Maurevert. On lui donna un harnais de bataille, des habits et de l'or ; de façon que ce coupe-jarret, en partant pour rem-

plir l'engagement qu'il venait de contracter, disait à part lui sur le chemin, en remuant ses écus d'or dans sa pochette : « M'est avis que l'amour » et la dévotion délient mieux que toute autre » divinité les cordons de la bourse. Voire la » Frasquitta, qui me chargea de si nobles ca- » deaux en la ville de Madrid, et ce jourd'hui les » Guisards, qui, par ardeur à la sainte Vierge, » m'enchargent de purger la terre de l'amiral, » et renchérissent à beaux écus d'or sur la ré- » compense du parlement. »

Il emprunta la fourberie, afin de mieux couvrir son dessein. Il se présenta aux avant-postes de l'armée des huguenots comme une victime des catholiques, et se dit poussé à embrasser leur cause, par les grands outrages qu'il avait reçus des Guise, et par l'esprit de Dieu, qui lui avait fait connaître la vérité de la religion réformée. Sous ces fausses couleurs il cacha son naturel mauvais, et, par son esprit et son adresse, il n'eut pas de peine à piper ses ennemis et à gagner les bonnes grâces des principaux chefs. Il se mit si avant dans l'amitié de Mouy, que ce dernier partageait avec lui sa

table, son lit et sa bourse. Mouy réchauffait ainsi dans son sein le serpent par qui devaient périr les plus illustres d'entre leurs capitaines et frères d'armes. Maurevert épiait l'occasion de tuer l'amiral ; mais la Providence ne lui en fournissait pas les moyens et la facilité. Coligny était trop bien gardé pour qu'on pût attenter à ses jours sans danger. Maurevert tenait à conserver sa vie, car il trahissait comme Judas, seulement par cupidité, et il voulait recueillir le prix du sang qu'il allait verser.

Le temps s'écoulait. Les catholiques l'accusaient de tiédeur et de trahison ; aussi se détermina-t-il à prendre un parti et à tourner, puisque la fortune contrariait ses projets, ses armes contre un autre personnage. Il se résolut de tuer Mouy, son bienfaiteur, et qui était la première personne de crédit et de commandement après l'amiral dans le parti huguenot.

Mouy sortit avec sa cornette de cavalerie pour charger quelques coureurs de Monsieur, frère du roi, qui venait assiéger Niort. Au retour, Mouy s'arrêta dans un jardin. Maurevert choisit cet instant. Tandis que les cavaliers gagnaient

la ville, il se mit à causer avec Mouy, et lui déchargea un coup de pistolet dans les reins. Il se sauva sur un cheval dont Mouy lui avait fait présent quelques jours auparavant. Mouy succomba bientôt après à La Rochelle des suites de sa blessure ; et tandis que ce vaillant capitaine et homme de grand cœur rendait son ame à Dieu, son assassin allait réclamer le prix qu'on avait mis au trépas de ceux de la religion.

De Maurevert fut bien payé de son crime. Voici un document aussi curieux qu'important, qui nous apprend quelle fut sa récompense.

« A mon frère le duc d'Alençon [1].

» Mon frère, pour le signalé service que m'a

[1] Cette lettre existe en original à la Bibliothèque royale, les pièces suivantes indiquent son origine.

*Liberté, Égalité.* *Département*
*Emigrés.* *de*
*Administration.* *Paris.*

PARIS, ce 13 ventôse, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE DÉPARTEMENT

AUX CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE, COMPOSANT LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA CONVENTION NATIONALE.

« Nous vous envoyons, citoyens représentans, l'original d'une

faict Charles de Louvier, sieur de Moureveil,

» lettre d'un des Nérons de la France, de Charles IX. Elle est adressée à son frère le duc d'Alençon, et datée du 10 octobre 1569; il y » annonce qu'il vient de donner le collier de son ordre à Charles de » Louviers, seigneur de Maurevert, pour le récompenser de l'assassinat du connétable de Mouy. Cette pièce nous a paru un titre précieux pour déposer de la profonde scélératesse des tyrans qui » ont gouverné la France, et pour fortifier dans l'esprit d'un peuple » qui a recouvré sa liberté la juste horreur due au gouvernement monarchique, qui comble de faveurs et de récompenses les crimes » les plus atroces commis pour l'intérêt personnel du despote. » Nous nous empressons de déposer dans vos mains ce monument » de crime et d'infamie, nous reposant sur vous pour en faire l'usage le plus propre à fortifier l'amour du républicanisme.

» E. J. B. Maillard, La Chevaudeille, Dubois; Momoro.»

Renvoyé à Grégoire, pour vérifier et faire le rapport à la Convention. 13 ventôse. J. M. Coupé, secrétaire.

*Extrait du procès-verbal de la Convention nationale, du quatorzième jour de ventôse, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.*

Un membre, au nom du comité d'instruction publique, lit une lettre du département de Paris, qui annonce la découverte et l'envoi d'une lettre originale de l'un des Nérons de la France, Charles IX; elle est adressée à son frère le duc d'Alençon, datée du 10 octobre 1569, et prie son frère de donner de sa part le collier de son ordre à Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, pour le signalé service qu'il lui a fait, en assassinant le connétable de Mouy, et pour faire en sorte qu'il soit par les manans et habitans de sa bonne ville de Paris gratifié de quelque honnête présent.

Le rapporteur ajoute qu'il a vérifié le fait et l'écriture de Charles IX.

La Convention nationale décrète l'insertion de cette lettre et de celle du département de Paris au Bulletin, elle en ordonne de plus le dépôt

présent porteur, *estant celuy qui a tué Mouy, de la façon qu'il vous dira,* je vous prye, mon frère, luy baillier de ma part le collier de mon ordre, ayant esté choisy et esleu par les frères compagnons dudit ordre, pour y estre associé; et faire en sorte qu'il soyt par les manans et habitans de ma bonne ville de Paris, gratiffyé de quelque honneste présent, *selon ses mérites,* pryant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

» Escript au Plessis-lès-Tours, le dixième jour d'octobre 1569.

» Votre bon frère,

» CHARLES. »

De tels encouragemens accordés au meurtre devaient enhardir de Maurevert. Aussi le bruit des noces du roi de Navarre l'attira-t-il à Paris, et il fut, incontinent après son arrivée, proposer à la reine-mère et aux Guise de mettre à

parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Visé par l'inspecteur,
S. E. MONNEL.

Collationné à l'original, par nous secrétaires de la Convention, à Paris le 19 ventose, l'an II de la république.

BELLEGARDE, BERARD, J. ODOT, sécretaires.

exécution le projet qu'il avait manqué lors du siége de Niort, où il avait promis la tête de l'amiral. Ses ouvertures furent agréées ; on discuta le prix, et il sortit du Louvre avec l'assurance de l'impunité et l'espoir d'une grosse récompense.

Il court se poster dans une maison située près du Louvre, proche Saint-Germain-l'Auxerrois, où logeait Villemur, précepteur du duc de Guise, et attend l'amiral au passage. Coligny, dès le matin, vendredi 22 août, était allé au Louvre, où ayant obtenu une audience, il fit un rapport au conseil du roi, présidé par le duc d'Anjou. Au moment où il allait franchir la cour du Louvre, Coligny rencontra le roi qui sortait d'une chapelle. Il ramena sa majesté jusque dans le jeu de paume, où le roi et le duc de Guise avaient dressé une partie contre Téligny et un autre seigneur de la religion.

L'amiral prend congé de Charles, et il n'a pas fait cent pas hors du Louvre que Maurevert lui tire une harquebouzade avec trois balles, d'une fenêtre treillissée, au moment où il lisait une requête. L'une des balles lui emporta le

dernier doigt de la main droite, l'autre le blessa grièvement au bras gauche.

Coligny se contenta de montrer la fenêtre d'où le coup était parti, et, soutenu par ses serviteurs, il regagna son logis, en laissant sur ses pas une longue trace ensanglantée.

De Maurevert s'échappe sur un cheval qu'on lui tenait tout prêt, et sort de Paris par la porte Saint-Antoine.

Avant de passer outre, finissons-en avec Maurevert.

A la suite de cet attentat, il fut pourvu de deux bonnes abbayes. Il ne se contentait pas de leurs revenus, car en 1576, au mois de juin, lors de la publication de la paix, il demanda de l'argent à la reine-mère pour quitter la France; car, disait-il, voici la pacification, je ne me sens pas bien et je ne me crois pas en sûreté parmi les hérétiques. La reine, afin d'échapper à la violence de cet homme, dont elle avait déjà payé la fureur, lui fit promptement délivrer mille écus, persuadée qu'il s'en irait bien loin, car un temps vient où l'on ne peut voir sans dégoût et sans remords d'aussi abomi-

nables créatures. Maurevert, après avoir touché l'argent, se retira en sa maison, où il se tint clos et couvert, sous l'assurance que lui donnèrent ceux de la maison de Guise de le défendre contre tous ses ennemis.

Maurevert jouissait en paix du fruit de ses assassinats, lorsqu'en 1579, le premier du mois de mai, il fit la rencontre aux champs d'un sien cousin et voisin, avec lequel il était en désaccord. Son cousin lui rompit les os du bras gauche d'un coup de pistolet. Quatre jours après, on fut obligé de lui couper le bras. « Chose étrange, s'écrie Pierre de Lestoile, que cet assassin déjà chargé deux fois par ses ennemis, n'a pu être tué, et y a apparence que Dieu le garde, comme il le mérite, à une punition plus exemplaire. »

Amis et ennemis connaissaient les crimes dont Maurevert était couvert; mais la justice du roi n'informait pas contre lui. Cependant le sang de Mouy et celui de l'amiral avait rougi la terre et criait vengeance. Le fils se chargea de punir le meurtrier du père. Claude-Louis de Vaudray, seigneur de Mouy, fils du défunt de

Mouy, recherchait depuis long-temps, par tous les moyens possibles, une occasion favorable pour assaillir Maurevert à l'improviste et l'étendre mort à ses pieds. Maurevert se tenait sur le qui-vive. La porte de son logis était fermée et soigneusement gardée. Il ne sortait jamais qu'armé de pied en cap et qu'entouré de domestiques dont il soldait le dévouement et l'épée. Le jeudi 14 avril (1583), Louis de Vaudray fit la rencontre de Maurevert, près la croix des Petits-Champs, devant l'église Saint-Honoré. Il se précipita sur lui l'épée au poing et le fit reculer jusques à la barrière des Sergens. Maurevert tira un coup de pistolet qui n'atteignit pas son adversaire; alors il se mit en devoir de dégaîner son épée; mais comme il était manchot, il ne put parvenir à la sortir de son fourreau. Son assaillant continuait de le serrer plus étroitement, en sorte que Maurevert, poursuivi si rudement, reçut deux ou trois grands coups d'épée; et un entre autres qui lui traversa le bas du ventre jusques à la mamelle gauche. Le seigneur de Mouy le chargeait de cette façon parce qu'il le croyait armé sous sa veste,

et, par un hasard singulier, Maurevert était sorti dans son costume de ville. Un des soldats du manchot vint à son aide et étendit roide mort d'un coup de pistolet le jeune de Mouy. Le seigneur de Saucourt, qui combattait pour Mouy, dont il était le parent et l'ami, reçut aussi dans cette rencontre le coup de la mort. Quant à Maurevert, on l'emporta dans son logis, où il rendit son ame au diable la nuit suivante.

Le même sort enveloppa l'innocent et le coupable. En ces temps-là, où la justice du roi sommeillait et couvrait de l'impunité les attentats les plus odieux, la conscience publique seule jugeait le crime et la vertu, et rendait à chacun la renommée en bien ou en mal qu'il méritait; elle ne tarda pas à élever la voix sur la fin de ces deux hommes. « Maurevert mourut regretté de nul, hay de tous; même les princes, qui, vivant, l'avoient favorisé et soutenu de moyens, furent bien aises qu'un tel assassin fût hors du monde, pour ce que sa mort les délivra de crainte et de charge. Le jeune sieur de Mouy, bien qu'il fût huguenot, fut plaint et regretté

de chacun à cause de sa vertu et valeur, accompagnées d'une grande débonnaireté, faisant marque du bon lieu duquel il étoit issu. »

Revenons à l'amiral.

Le roi, en apprenant sa blessure, jeta sa raquette par terre, et, avec un visage triste et abattu, se retira dans sa chambre, en disant : — Eh quoi ! n'aurai-je jamais la paix ?

Ambroise Paré [1], chirurgien du roi, se rendit auprès de l'amiral ; il lui coupa le doigt, et parce que ses ciseaux étaient mal aiguisés, il fut obligé d'y revenir à trois fois. Il parvint à extraire la balle en pratiquant des incisions. Cette opération fut cruelle, car les outils étaient en mauvais état.

L'amiral endura tout avec constance, et dit à

[1] Ambroise Paré, surnommé le père de la chirurgie française, fut le seul huguenot, dit Brantôme, à qui Charles IX voulut sauver la vie lors de la Saint-Barthélemy. Il mourut à quatre-vingt-quatre ans. Charles IX lui ayant dit, le jour du massacre, que c'était à cette heure qu'il fallait que tout le monde se fît catholique, Paré lui répondit sans s'émouvoir : « Par la lumière de Dieu, sire, je crois qu'il vous souvient m'avoir promis de ne me commander jamais quatre choses, savoir : — de rentrer dans le ventre de ma mère, — de me trouver à un jour de bataille, — de quitter votre service, — d'aller à la messe. — SULLY.

ses amis qui pleuraient : « Mes amis, pourquoi pleurez-vous ? je m'estime bien heureux d'avoir été ainsi blessé pour le nom de Dieu. Merlin (ministre du saint Évangile), voici des bénéfices de Dieu. Mes amis, je suis voirement bien blessé, mais je connois que c'est par la volonté du Seigneur nostre Dieu, et remercie sa majesté de ce qu'il me daigne tant honorer, que je souffre quelque chose pour son sainct nom ; prions-le afin qu'il m'octroie le don de persévérance. Si Dieu me traitoit comme je l'ai merité, il me faudroit bien endurer d'autres tourmens ; mais loué soit son nom, quand il desploye sa douceur et clémence sur moy, son pauvre serviteur. Je vous asseure que je pardonne de bon cœur à celuy qui m'a blessé, et à ceux qui l'ont induit à ce faire, car je suis certain qu'ils ne sauroient me faire tort quelconque, quand mesme ils me mettroient à mort, d'autant que la mort m'est un passage asseuré pour parvenir à la vie. »

L'amiral tint plusieurs autres propos aussi nobles et généreux, et il finit par demander à voir le roi. Teligny se chargea d'aller supplier

sa majesté de vouloir visiter son beau-père.

Le bruit de cet attentat s'était répandu dans Paris. Tous les huguenots accoururent au logis de l'amiral, et lorsque le roi, la reine sa mère et leur suite, pénétrèrent dans la chambre de Coligny, ils la trouvèrent occupée par tous les principaux d'entre les huguenots, qui, le visage triste et pensif, avec leur harnais de bataille, et leur dague au côté, avaient plutôt la mine de gens qui songent à se venger qu'à mener le deuil. La reine sentit de suite toute l'imprudence de sa démarche, car le premier qui s'offrit à sa vue fut le comte de Montgommery.

Les Montgommery, il faut l'avouer, avaient la main malheureuse. Le premier blessa grièvement le roi François Ier. Au milieu de l'hiver, en 1521, la cour se trouvait à Romorantin. Une épaisse couche de neige couvrait la terre. Par forme de passe-temps, les seigneurs s'amusèrent à dresser le siége de la maison du comte de Saint-Pol. Des boules de neige servaient de projectiles aux assiégeans et aux assiégés. Le roi se mit de la partie. Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, père de Gabriel

de Montgommery dont nous parlions tout-à-l'heure, ramasse un tison enflammé et le jette sur le roi. François Ier eut le menton tout abîmé, et porta depuis lors, pour cacher la cicatrice de cette brûlure, la barbe au menton. Quant à Gabriel de Montgommery, dont la bravoure égalait l'attachement à la nouvelle religion, il blessa grièvement, dans un tournoi, Henri II à l'œil. Ce prince mourut des suites de l'éclat de lance dont l'avait frappé Montgommery. Catherine le haïssait. Le duc payait sa haine de la même monnaie. Mais il n'était plus temps de reculer, et Charles et sa mère s'approchèrent du lit de l'amiral :

« — Mon père, dit Charles à l'amiral, comment vous portez-vous ?

— Sire, je vous remercie autant humblement qu'il m'est possible de l'honneur qu'il plaist à vostre majesté de me faire, et de tant de peine que prenez pour moy.

— Mon père, je me resjouis de vous voir si constant, et vous prie d'avoir bon courage.

— Sire, je n'ignore point que cy-après, s'il plaist à Dieu que je meure, plusieurs calom-

nieront mes actions; mais Dieu, devant le thrône duquel je suis prest de comparoir, m'est tesmoin que j'ay tousiours esté fidèle et affectionné serviteur de vostre majesté et de vostre royaume, et que je n'ay jamais rien eu en plus grande recommandation que le salut de ma patrie, conjoint avec la grandeur et accroissement de vostre estat. Et combien que plusieurs aient tasché de me charger du crime de félonie et rebellion, toutesfois le faict, sans que j'en parle, démonstre assez à qui il faut attribuer la cause de tant de maux. Derechef j'appelle Dieu à tesmoin de mon innocence, et le prie et reprie de vouloir estre juge entre moy et mes accusateurs; ce que je m'asseure qu'il fera selon sa justice. Quant à moy, je suis prest de rendre compte de mes actions devant sa saincte Majesté, si sa volonté est de me retirer à soy par le moyen de ceste blessure. Mais sans m'arrester davantage à cela, ayant pleu au feu roy Henri vostre père m'honorer de plusieurs charges et dignités, et vous ayant pleu me confirmer en iceux, je ne me saurois contenir, estant très-affectionné à l'accroissement de vostre dignité,

de vous dire que vous mesprisez inconsidérément le moyen de bien acheminer vos affaires.

» Vous avez maintenant l'opportunité en main, telle que vos prédécesseurs n'eurent jamais de semblable. Si vous la rejetez entièrement, outre la fascherie que recevrez d'une si grande perte, j'ay peur que vostre royaume n'en reçoyve une grande playe, voire une ruine bien dangereuse. Est-ce point une honte, sire, qu'on ne sauroit, par manière de dire, tourner un œuf en vostre conseil privé, qu'incontinent un courrier n'en porte les nouvelles au duc d'Albe? Est-ce point une par trop grande indignité que ce duc d'Albe ait fait pendre tant de gentilshommes françois, tant de braves capitaines et bons soldats vos sujets, pris en la desfaite de Jenlis? De laquelle indignité je receus hier au soir nouvelles certaines. Mais en vostre cour on ne fait que rire de cela. Voilà la bonne affection que ces François portent à leurs compatriotes, et la compassion qu'ils ont de leur indigne traitement.

» Le second point, lequel j'ay pensé estre bon de vous ramentevoir, est le manifeste mépris de

vos édits, spécialement celuy de pacification. Vous avez juré la paix tant de fois et si solennellement que les nations et princes étrangers sont tesmoins de vostre serment; vous avez juré garder la paix promise à ceux de la religion; mais on ne sauroit dire en combien d'endroits de vostre royaume cette promesse est vilainement violée, non seulement par quelques particuliers, mais aussi par vos gouverneurs et officiers.

»Je vous ay proposé souvent ces choses, sire, et vous ay faict voir à l'œil que la saincte conservation d'une promesse publicque est un lien tres asseuré de paix; et qu'entre beaucoup de moyens, c'estoit le seul et vray moyen de remettre et restablir vostre royaume en son ancienne splendeur et dignité. Je vous ay faict entendre quelquefois le mesme, continua l'amiral en s'adressant à la reine-mère; et cependant on faict tous les jours icy des plaintes de meurtre, brigandages et séditions faites de çà et de là; n'y a pas long-temps que, près de Troyes, en Champagne, les catholiques ayant sceu qu'on apportoit du presche un enfant qui y avoit été

baptisé, le tuèrent entre les bras de sa nourrice [1]. Sire, je vous supplie avoir plus d'esgard à tels meurtres, ensemble au repos et salut du royaume, et à la foy que vous avez promise.

» — Monsieur l'amiral, répondit le roi, je say bien que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez l'accroissement de mon estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage et excellent capitaine et chef de guerre. Si je vous eusse estimé autre, jamais je n'eusse fait ce que j'ai fait. J'ay tasché toujours de faire diligemment observer mon édict de pacification, et encore maintenant je désire qu'il soit bien entretenu; et, pour cest effet, j'ay envoyé des commissaires par toutes les provinces de mon royaume. Voicy ma mère qui vous peut asseurer de tout cela.

» — Cela est vray, monsieur l'amiral, s'en va dire la reine, et vous le savez bien.

» — Ouy, bien, madame, reprit Coligny, l'on

[1] Ce fait est exact. Je renvoie le lecteur à la relation, par un témoin oculaire, du massacre des huguenots à Troyes, que j'ai publiée, selon la version originale, pour la première fois, dans le Magasin pittoresque (1835).

a envoyé des commissaires entre lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu, et proposé cinquante mille écus de récompense à celuy qui vous apporteroit ma teste.

» — Bien donc, répliqua le roi, il en faut envoyer d'autres qui ne seront pas suspects. Cependant je voy que vous vous esmouvez un peu trop en parlant, cela pourroit nuire à vostre santé. Vous estes blessé voirement, mais je sens la douleur de vostre playe; mais, par la mort Dieu! je vengeray cest outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais.

» — Sire, il ne faut chercher fort loin celuy qui m'a procuré ce bien-cy. Qu'on en demande à M. de Guise, il dira qui est celuy qui m'a presté une telle charité; mais Dieu ne me soit jamais en aide, si je demande vengeance d'un tel outrage! Cependant je m'asseure tant en vostre droiture et équité, que vous ne me refuserez point justice.

» — Monsieur l'amiral, par la mort Dieu! je vous proteste et promets que je vous feray justice de cest outrage. La femme de la maison de laquelle a esté tiré le coup est en prison, en-

semble le laquay qui a esté trouvé en ceste maison. Mais avez-vous pour agréables les juges commis pour informer de ce faict?

» — Puisque vous les trouvez propres, sire, je m'y accorde bien; seulement je vous supplie humblement que Cavagnes, l'un de vos maistres des requestes, y soit adjoint, ensemble M. de Masparault. »

Ici le roi et sa mère se rapprochèrent du lit et parlèrent à voix basse. Les assistans ne purent recueillir de cette conversation que ces paroles de la reine-mère : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoie de bonne heure. »

Le roi demanda alors à voir la balle qui avait blessé l'amiral. On la lui montra, ainsi que la manche de chemise toute ensanglantée.

« — Je ne connois au monde, dit-il, homme plus magnanime et plus vertueux que monsieur l'amiral.

»— Je suis bien aise, ajouta la reine-mère, que la balle n'est point demeurée dedans; car il me souvient, lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, que les médecins me dirent quelque-

fois que si la balle estoit hors, encor qu'elle eust esté empoisonnée, il n'y avoit danger de mort.

» — Nous ne nous sommes pas contentés de cela, madame, lui répondit un médecin; car, voulant prévenir ce danger, nous avons donné un breuvage à M. l'amiral, pour empescher la force du poison, si d'aventure il y en avoit. »

Pendant tout le temps que dura cette conversation, les seigneurs huguenots ne perdirent pas de vue le roi, sa mère et leur suite. Plus d'un songea à se ruer dessus et à les exterminer. Montgommery jouait avec le manche de sa dague, et s'apprêtait à rendre meurtre pour meurtre. La reine et le duc d'Anjou observaient leur contenance, et on pouvait lire sur leur visage la crainte et l'effroi qui les animaient. Malgré leur ressentiment et leurs sujets de plainte, les huguenots n'étaient pas gens à se souiller par une trahison et à se charger d'un crime aussi odieux. Néanmoins Catherine tremblait de peur, car elle prêtait à ses ennemis les qualités et les sentimens qui la distinguaient des autres personnages de ce temps-là. Elle parvint

à entraîner Charles hors du logis de l'amiral, et, pâle et troublée, elle ne se crut en sûreté que lorsque, de retour au Louvre, elle en eut fait barricader toutes les portes.

La bonne dame se prit à recueillir ses esprits et à modérer l'agitation extrême qui la tourmentait; et lorsqu'elle eut regagné son calme habituel, elle se mit en devoir de se venger de ceux devant qui elle venait de trembler.

# VIII

# CHARLES IX.

Délibération du conseil secret.—Massacre de la Saint-Barthélemy.— Victimes et bourreaux. — Dissertation sur la préméditation du massacre. — Mort de Charles IX.

L'amiral avait entretenu quelque temps Charles IX à part, et quoique personne n'eût pu recueillir les propos qu'il adressait à sa majesté, on n'eut pas de peine, d'après l'émotion qu'ils produisirent sur la figure du prince, à deviner l'importance et la justesse de ce discours. Ca-

therine de Médicis interrogea son fils ; celui-ci lui répondit avec humeur : — « Eh ! madame, » monsieur l'amiral m'a montré que vous gâtiez » tout où vous mettiez la main ; encore m'a-t-il » conseillé de régner par moi-même, ce que » j'aviserai de faire. »

Ces paroles jetèrent l'alarme dans l'esprit de la reine. Elle se vit au moment de perdre le fruit de ses longues intrigues et le prix de sa haine ; elle connaissait depuis long-temps l'empire que l'amiral exerçait sur son fils, et elle craignait l'ascendant du chef huguenot sur une tête et un cœur aussi jeunes. Aussitôt elle assembla le conseil secret, où siégeaient le roi, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Tavannes, le comte de Retz et le duc de Guise.

Depuis long-temps les membres du conseil étaient décidés à exterminer les huguenots. Le roi, selon la disposition de l'humeur du moment, de son caprice ou de sa santé, flottait entre l'indulgence et la cruauté. La vue de l'amiral blessé avait réveillé la pitié dans son cœur, et lui avait montré sous ses véritables couleurs le tableau du carnage des hérétiques. La haine

de sa mère avait, au contraire, puisé une nouvelle ardeur dans le danger qui était suspendu sur sa tête lorsqu'elle s'apitoyait auprès de l'amiral. Elle remontra donc au roi son fils, devant le conseil, qu'il était près de tomber dans le piége que l'amiral lui tendait. — Vous avez pu, ajoutait-elle, juger de leurs dispositions par l'insolence de leur maintien. Vous êtes à la veille d'être livré aux huguenots joints aux étrangers; l'appui de vos fidèles catholiques vous manquera, car, devant votre irrésolution, ils se rangeront sous la bannière d'un autre chef.

Les autres membres du conseil, à l'exception du comte de Retz, qui opinait pour la clémence, développèrent le même avis que la reine-mère, et le fortifièrent par de nouvelles considérations[1]. Ils demandèrent la mort de l'amiral, sans toutefois s'expliquer sur le reste du troupeau; mais il était facile d'apercevoir le fond de leur pensée,

[1] Discours du roi de Pologne (Henri III depuis) à Miron sur la Saint-Barthélemy. Imprimé dans les Mémoires d'état de Villeroy. — Copie manuscrite dans la collection Dupuy (département des manuscrits, Bibliothèque royale).

car ils comptaient sur le conflit qui nécessairement s'élèverait, au sujet de cette mort, entre les catholiques et les huguenots. Pâle et tremblant, Charles IX, voyant que son avis ne pouvait prévaloir et que ses bonnes intentions étaient étouffées et demeuraient stériles, se lève, et d'une voix furibonde s'écrie :

« — Par la mort-Dieu, puisque vous voulez la mort de l'amiral, tuez donc tous les huguenots, afin qu'il n'en demeure plus un seul au monde pour me reprocher le trespas de leur chef. »

Il sort brusquement à ces mots, et court s'enfermer dans son atelier.

Sa mère profite de son absence, et tout est disposé pour le massacre.

Quand la nuit fut venue, Charles IX, le duc d'Anjou et la reine-mère se réunirent dans une salle basse du Louvre. Ils attendaient, en proie à la plus vive anxiété, le signal de la boucherie. Charles était triste et rêveur, et paraissait porter peu d'intérêt à la tragédie qui allait se jouer ; son frère et sa mère, ainsi que des chasseurs à l'affût, maudissaient la lenteur des heures et as-

piraient au moment de fondre sur leurs ennemis. Tout-à-coup, au milieu du silence de la nuit, un coup de pistolet retentit dans les airs. A ce bruit, la crainte, les remords s'emparent de Charles. — « C'est M. l'amiral qu'on tue, » lui dit sa mère.

— Faites prévenir M. de Guise, s'écrie le roi, de tout suspendre! Par la mort-Dieu, m'entendez-vous?

— Sire, dit le duc de Guise en entrant dans la salle, il est trop tard, l'amiral est mort; madame, voici sa tête.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La mort de l'amiral fut le signal du massacre. Nous voudrions tirer le rideau sur ces scènes de pillage, de viol, de carnage et d'incendie; mais il est de notre devoir de reproduire les principaux actes de ce drame abominable; l'oubli ne doit jamais couvrir de semblables événemens. Nous mettrons nos soins à éviter toute confusion dans notre récit; mais on ne doit pas s'attendre à un exposé méthodique des faits, car

toutes ces choses se passèrent au milieu de la nuit et parmi le trouble et le désordre.

Les premiers coups s'adressèrent aux gentilshommes qui couchaient dans la chambre du roi de Navarre, au nombre desquels se trouvaient le baron de Pardeillan, Sainct-Martin, Bourses, Beauvais, gouverneur du roi de Navarre, et le capitaine Piles. Ce dernier avait vaincu les catholiques à Saint-Jean-d'Angely, et ce succès lui avait valu leur haine. Lorsqu'il se vit entouré par les meurtriers et au milieu des cadavres de ses frères, il appela à son aide la fidélité du roi, et, détachant un manteau de grand prix qu'il portait, il dit en le remettant à un de ses soldats : . . . . . .

« —Piles vous donne cela ; souvenez-vous ci-après de la mort de celui qu'on fait mourir tant indignement.

— Mon capitaine, répondit le soldat, je ne suis point de la troupe de ceux-ci ; je vous remercie de votre manteau, je ne le prendrai point à telle condition. »

Aussitôt Piles tomba raide mort d'un coup de hallebarde.

Les assassins, avec une serviette blanche au bras en signe de ralliement, se précipitent dans la ville, qu'ils remplissent de ces cris :

« *Tue, tue ! le roi le veut. La saignée est bonne au mois d'août.* »

Le roi de Navarre et le prince de Condé ne durent leur salut qu'aux pressantes sollicitations de leurs amis et qu'à leurs titres de parenté. Charles IX cacha dans son cabinet Ambroise Paré, et Philippe Richard sa nourrice, tous deux huguenots, et les préserva de la sorte d'un trépas inévitable.

Quelques momens avant le massacre, le comte de La Rochefoucault, que le roi chérissait entre tous, était demeuré le dernier dans la chambre du prince. Comme il se disposait à sortir, le roi lui dit :

— Foucault, ne t'en va point ; il est déjà tard ; nous baliverners le reste de la nuit.

— Cela ne se peut, lui répondit Foucault, car il faut dormir et se coucher.

— Tu coucheras avec mes valets de chambre.

— Leurs pieds puent ; adieu, mon petit maître.

Il s'éloigne ; le roi le laisse courir à sa perte en disant : « — Je connais bien que Dieu veut qu'il périsse. »

En effet, La Rochefoucault avait à peine commencé son premier sommeil, qu'il fut réveillé par six hommes masqués et armés. Il crut que le roi se trouvait dans ce nombre et venait s'amuser à le fouetter.

— Traitez-moi doucement, fit le comte en se blottissant dans ses couvertures.

Et ils le traitèrent si doucement, qu'après avoir pillé ses coffres ils lui donnèrent de prime abord le coup de la mort. Ces assassins étaient de la maison du duc d'Anjou, et ils exécutaient les ordres de leur maître.

Téligny trouva d'abord grâce ; mais à la fin il périt par la main d'un soldat qui ne le connaissait pas.

Le marquis de Renel, frère du prince de Porcian, fut chassé tout en chemise jusqu'à la Seine ; là on le fit monter sur un petit bateau, et Bussy d'Amboise, son cousin, accompagné du fils du baron des Adrets, le précipita dans la rivière après l'avoir furieusement dagué.

Au bruit des harquebouses et des cris des victimes, le baron de Soubise prend ses armes et court au logis de l'amiral ; mais il est arrêté et massacré devant le Louvre.

Le sieur de Querchy, vaillant homme, n'eut que le temps de prendre son épée et de couvrir son bras avec son manteau. Il étendit deux de ses assaillans sur le carreau ; mais à la fin il succomba lui-même.

D'autres gentilshommes, tels que Puviant, Baudiné, Berny, partagèrent le même sort. Le sieur de Brion, gouverneur du petit marquis de Conti, alarmé par le bruit, prit son jeune élève tout en chemise, et, « comme il le vouloit porter plus à l'écart, il rencontra les meurtriers qui luy arrachèrent ce petit prince, en la présence duquel, qui pleuroit et crioit qu'on sauvât la vie à son gouverneur, il fut massacré, et son poil tout blanc de vieillesse teint de sang et puis traîné par les fanges. »

Tandis que les catholiques se ruaient sur les huguenots et les égorgeaient impitoyablement, quelques seigneurs de la religion, tels que le sieur de Fontenay, de la maison de Rohan, le

vidame de Chartres, le comte de Montgommery, le sieur de Caumont, Beauvais, La Nocle, qui logeaient de l'autre côté de la rivière, au faubourg Saint-Germain, échappaient au trépas, grâce à l'incurie de Marcel, ex-prevôt des marchands. Le roi lui avait ordonné, dès le samedi, de tenir mille hommes prêts pour la nuit du dimanche et de les confier à Maugiron. Ce dernier était chargé des exécutions du faubourg Saint-Germain. Marcel ne tint pas ses hommes prêts, et le commissaire Dumas s'endormit ; de façon qu'au premier coup de cloche, ils ne se trouvèrent pas en mesure d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus. Un huguenot, dont personne n'a pu connaître le nom ni la figure, à la faveur de l'obscurité, traversa la Seine sur un batelet et courut prévenir le comte de Montgommery de ce qui se passait. Ce dernier avertit ses co-réligionnaires de ce qu'il venait d'apprendre. Ils refusèrent tous d'ajouter foi à ces nouvelles, et se décidèrent à passer l'eau pour s'assurer de la vérité, car ils ne pouvaient soupçonner le roi d'une telle perfidie. Ils se jettent dans un bateau et rament vers le Louvre. A

peine sont-ils arrivés au milieu de la rivière qu'ils essuient une grêle de balles. Le roi était aux croisées de sa chambre. « Il prit une harquebouse de chasse, et s'écria : — *Tirons, mort-Dieu ! ils s'enfuient.* » Aussitôt ils virèrent de bord et échappèrent par la fuite à la mort qui les attendait sur la rive.

La nuit avait caché des forfaits inouis, le jour en éclaira de nouveaux :

La damoiselle d'Yverny, belle-mère du marquis de Reynel, ayant refusé d'invoquer la vierge Marie et les saints, fut conduite sur le pont aux Meuniers et précipitée dans la Seine, toute criblée de coups de dagues [1].

[1] Jean Thevart, procureur au parlement, Leclerc, procureur au Châtelet, périrent avec toute leur famille, ainsi que : Philippe-le-Doux, lapidaire de la reine-mère. — Le More, jeune homme fort instruit, et ministre du roi de Navarre. — Burette, ministre, dont les prédications avaient un grand succès à Lyon. — Nicolas le Mercier, marchand, qui demeurait sur le pont Notre-Dame, fut massacré et jeté à l'eau avec sa femme, son gendre, sa fille et ses domestiques. — Loviers, Montamur, Montaubert, Rouvray, Coignée, La Roche, Colombiers, Valavoyre, Francourt, le bailli d'Orléans et son neveu Robert, avocat au parlement; Taverny, lieutenant de la maréchaussée. — Pierre la Ramée ou Ramus, professeur d'éloquence. Il était né vers 1502 dans un village de Vermandois. Il avait fait profession de la religion réformée pendant son séjour en Allemagne en 1568.— Parenteau, secrétaire du feu prince de Condé.—Caboche,

Si, comme plusieurs auteurs ont cherché à

secrétaire du roi de Navarre. — Caboche, et sa femme, frère du précédent, procureur à Meaux. — Le sieur de Montevrin, gentilhomme de Brie. — Le cordonnier de Saint-Marceau, sa femme et trois enfans. — Une femme enceinte et une fille. — La fille du sieur de la Buvrière, guidon de l'amiral. — Les trois enfans du sieur d'Antray. — Le sieur de Beaulac fils. — Luffaut, orfèvre et lapidaire de la reine-mère, sa femme, ses enfans et ses locataires. — Trois damoiselles d'Orléans. — Jean Robin et sa femme. — Bourcelle, orfèvre. — Le sieur de la Ferté et ses enfans. — La veuve de Gastines. — Hector-le-Fer, sa femme et trois enfans. — Maupelé et sa femme, qui étaient en procès avec le duc de Guise. — La femme et la servante du plumassier du roi. — Oudin, libraire, rue Saint-Jacques. — A la coutellerie, ou hahut royal, on tua trente personnes. — Le docteur Lopès, Espagnol. — Un marchand de soie, sa femme et trois enfans. — Philippe de Cosne et un relieur de livres, rue Saint-Jean-de-Beauvoir. — Près la *Croix* du tiroir, à la bannière de France, joignant la maison du baron de Plancy, tout le monde périt. — La femme de Jean Borel, libraire du Palais. — Un relieur de livres, chez Richard Breton. — Marquette, veuve, chaperonnière, rue Saint-Martin, et ses deux enfans. — Jean et sa femme, tisserand compasseur. — Michel, nattier. — Carbonan, épinglier, sa femme et sa sœur. — Martin du Perray, près la fontaine du Ponceau. — Petit Jacques, tireur d'or. — Simon le tailleur. — Un barbier. — Maître Gille le tailleur. — Baillet, marchand de toiles. — Mathieu le Pecod, quincailler. — Au Lyon noir, rue Saint-Honoré, logis du sieur de Théligny, comme aussi rue des Prouvelles ; au logis du comte de La Rochefoucault, tous les locataires furent massacrés. — Maître Guillaume le Normand, menuisier, en la rue de Béthizy, où l'on en jeta plus de trente par les fenêtres. — Maphé, Vénitien. — Simon le Lucquois. — Lazare Romain, Piémontais. — Jean de Cambray, changeur devant le Palais. — Bordet et sa femme, à l'enseigne des Deux Anges, à la Friperie. — Greban, maître horloger. — Pierre de Sainerue, horloger du maréchal de Montmorency. — Serres, marchand à la Tonnellerie. — Jean, le jardinier, à Saint-Germain-des-

le prouver, un conflit s'était élevé entre les

Prés. — Maître Robert, menuisier. — Antoine Merlanchon, précepteur d'enfans. — Martin du Perey, enfileur. — Pierre Carpentras, éperonnier. — Jacques de la Chenaye, marchand d'émail. — Guillaume Faubert, menuisier. — Jean Dubos, compagnon menuisier. — Philippe, vitrier. — Michel, nattier, rue Michel-le-Comte. — Guillaume Maillart, doreur, sa femme et son fils. — Bertrand l'aîné, boutonnier et émaillier, et sa femme. — Mathieu, quincaillier. — Barthélemi du Tillet, mercier, et parent de du Tillet, greffier du parlement. — Petit Charles, armurier du prince de Condé. — Maître Vincent, armurier, rue de la Haumerie. — Spire Niquet, pauvre relieur de livres, chargé de sept enfans, fut brûlé à petit feu devant sa maison, sur un monceau de livres, puis traîné à la rivière. — Un marchand de chevaux, hôte de la Marguerite, ayant reçu de nombreuses blessures dans sa maison, fut traîné à la rivière. Ses deux enfans suppliaient avec larmes et cris les bourreaux de relâcher leur père, en s'exclamant : Hélas, mon père! hélas, mon père! Leurs prières ne servirent qu'à mourir avec leur père. — De Pruney, trésorier. — Les meurtriers forcèrent la femme du procureur Leclerc de monter sur le cadavre de son mari; puis ils la noyèrent quoiqu'elle fût enceinte. — La femme d'Antoine Saunier, enceinte. — La femme de Nicolas Dupuy, fameux orfèvre. — La femme de Tamponet. — Maître Guillaume et sa femme. — La femme d'un certain brodeur de la dame de Mont-Jay. — En la rue Saint-Martin, une femme, prête à accoucher, s'étant sauvée sur les toits, y fut tuée, puis ouverte, et son enfant écrasé contre les murailles. — La femme d'un chirurgien nommé maître Julian. — La dame de Château-Vieux et ses trois filles. — Antoine Sylvius, chirurgien. — La femme de Jean de Coulogne, mercier du palais, fut tuée, ayant été trahie par sa propre fille, qui depuis se maria à l'un d'eux. — Le maître du Fer de Cheval. — Le commissaire Aubert. — Un de ces meurtriers, étant entré avec ses compagnons dans une maison où ils tuèrent le mari et la femme, prit deux petits enfans, les mit dans une hotte, et, les portant à travers la ville, s'en fut les jeter du pont dans la rivière.

Guise et les seigneurs huguenots au sujet de la blessure de l'amiral, on ne se serait pas attaqué aux femmes, aux enfans et aux vieillards. Quelques victimes auraient suffi à satisfaire la vengeance que les descendans de François de Guise brûlaient de tirer de l'attentat de Poltrot de Méré. Tout nous porte à affirmer qu'on avait, au contraire, résolu l'extermination des membres de la nouvelle Église, sans pitié pour la qualité, l'âge, le sexe et la condition. Ces derniers donnèrent de beaux exemples de courage et de résignation : ils subirent le trépas sans vouloir changer en rien leurs opinions religieuses, et ils se contentèrent, en tendant la gorge à leurs assassins, de prendre Dieu à témoin de leur innocence et de l'iniquité de leurs adversaires.

Oh ! ce serait un livre touchant et digne de passer à la postérité que celui où l'on rassemblerait toutes les paroles, tous les actes de ces confesseurs au moment où ils succombaient sous les coups de leurs meurtriers. Au retour de la nuit du 24 août, le chef de chaque famille protestante devrait, à l'heure de minuit,

après avoir dit la prière que Jésus-Christ enseigna à ses disciples, lire à ses enfans réunis cette sainte légende. Cette lecture, en rappelant aux auditeurs les vertus et les malheurs de leurs ancêtres, ranimerait dans leur cœur la foi que la prospérité endort facilement. Elle leur enseignerait des vertus dont le souvenir ne devrait pas périr, et les larmes qu'elle leur arracherait, recueillies par les anges, adouciraient les regrets que notre tiédeur religieuse inspire à ces martyrs qui, du haut des cieux, assis à la droite de Dieu, contemplent notre faiblesse et notre incurie.

Les bourreaux se chargèrent dans cette nuit des crimes les plus exécrables. Le fanatisme ne dirigea pas seul leurs glaives. La cupidité les leur fit tourner contre des catholiques même, et la soif du sang, au milieu du délire qu'elle leur inspirait, les poussa à égorger des enfans sur le sein de leur mère.

Monsieur, frère du roi, pour complaire à L'Archan, capitaine de sa garde, et qui était amoureux de la Chastegneraye, envoya tuer par ses soldats de la garde le seigneur de la

Force, son beau-père. Ces misérables surprirent les deux frères de la Chastegneraye dans leur lit. Ils les poignardèrent et se retirèrent avec la certitude de leur avoir donné la mort. Le plus jeune échappa comme par miracle à la mort. Il ne fut que légèrement blessé, et se blottit sous le cadavre de son frère. Quand la nuit fut venue, il sauta hors du lit et parvint à gagner l'Arsenal, où logeait le seigneur de Biron, son parent. Le sieur de Biron l'accueillit avec une joie d'autant plus vive, qu'il ne comptait plus le revoir. Sa sœur, ayant appris le lieu de sa retraite, se transporta au logis de Biron. Cette méchante femme, désespérée de ce que tout l'héritage paternel ne lui restait pas, puisque son frère vivait encore, feignit, devant le sieur de Biron, d'éprouver de la joie et d'avoir grande envie de le presser dans ses bras. Mais le sieur de Biron pénétra sa secrète intention, et lui déclara qu'on l'avait induite en erreur par ce rapport, et qu'il n'avait pas ouï parler de ce jeune homme. Bien prit à Biron de se tenir si avisé, car des assassins attendaient dans la rue son hôte, s'il avait eu l'imprudence de le montrer.

Voilà, certes, un grand exemple de la protection divine. Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, échappa de la sorte, par deux fois, à une mort certaine. Il brilla à la cour de Henri IV et de Louis XIII, fut fait pair et maréchal de France, et mourut à Bergerac en 1652, âgé de quatre-vingt-treize ans.

Le président de La Place, personnage aussi docte [1] que vertueux, fut traîné jusques à la Seine à coups de hallebarde, puis tué et jeté dans la rivière. Il avait connu Calvin à Poitiers, et en 1560 il embrassa publiquement la religion réformée. Les discours qu'il tint, la contenance résolue qu'il montra dans ses derniers instans en ont fait un des confesseurs les plus intéressans de cette pauvre église.

Une petite fille du maître du Marteau-d'or fut trempée toute nue dans le sang de son père et de sa mère massacrés, avec horrible menace que si elle était jamais huguenote, on lui en ferait autant.

[1] Il composa plusieurs ouvrages de philosophie et d'histoire. On remarque ses *Commentaires de l'état de la religion et république sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, 1565, in-8o.

Un petit enfant au maillot fut traîné par les rues avec une ceinture au col, par des garçons âgés de neuf à dix ans.

Nous bornerons ici nos citations. Il est impossible [1] de peindre dans sa sanglante nudité cette boucherie, et de relever les noms de toutes les victimes qui succombèrent sous les coups des assassins. « Le papier pleureroit si je récitois les blasphèmes horribles qui furent prononcés par ces monstres et diables acharnés pendant la fureur des massacres, » a dit un contemporain. Nous pourrions répéter les mêmes paroles. Quant aux lecteurs qui voudraient de plus amples renseignemens, nous les renvoyons aux auteurs qui se sont étendus davantage sur cet événement [2].

[1] Pezou, boucher, dit au roi que dans un jour il avait jeté *cent vingt huguenots* à la rivière. Thomas, vulgairement appelé le tireur d'or, se vantait d'avoir tué de sa propre main, en un jour, *quatre-vingts huguenots*. « Il mangeoit ordinairement avec les mains et les bras tout sanglans, disant que ce luy estait honneur, pour ce que ce sang estoit sang d'hérétique. Ce qui seroit mal aisé à croire, ajoute Lestoile, si on ne l'avoit vu et entendu de sa propre bouche. »

[2] Mézeray. — Pierre de Lestoile (ses Mémoires). — *Mémoires d'état* de Villeroi, — de Nevers, — de Tavannes. — *Le Tocsin contre les Huguenots* (Reims 1579). — *Mémoire de l'état de France sous Charles IX.* — *Le Réveil-matin des François* (Édimbourg 1574). — *Déluge des Huguenots* (Paris 1572). — *Discours sur les causes de*

Catherine de Médicis et son fils firent parade d'une cruauté et d'un cynisme inouis. Le soir de la Saint-Barthélemy, la reine-mère, pour *se rafraîchir et se donner du plaisir*, sortit du Louvre avec ses dames et ses damoiselles. Elle examina avec joie et curiosité les cadavres des huguenots, et elle demanda à voir celui du sieur de Sens, baron de Soubise, car elle voulait connaître par quelle cause ce seigneur, de si belle apparence, ne pouvait habiter avec les femmes.

Charles IX, loin d'éprouver le moindre effroi devant tous ces cadavres, s'écria en riant et en jurant Dieu à sa manière accoutumée :

« — Ah ! que c'est un gentil.... que celuy de ma grosse Margot ! Par le sang-Dieu, je ne pense pas qu'il y en ait encore un au monde de même ; il a pris tous nos rebelles de huguenots à la pipée. »

La cour poussa sa promenade jusqu'au gibet de Montfaucon, et resta quelque temps en con-

*l'exécution faite ès-personnes*, etc. (Paris 1572, à l'olivier de P. l'Huillier, rue Saint-Jacques).—*Le Stratagème des Huguenots*, escrit par le seigneur Camille Capilupi, etc., traduit de l'italien. (1574).—*Mémoires de Sully*, etc.

templation devant le cadavre de l'amiral, suspendu aux crocs du charnier. On avait placé une pancarte, au pied du gibet, qui portait l'épitaphe suivante :

Cy gist (mais c'est mal entendu,
Le mot pour lui est trop honneste),
Icy l'amiral est pendu
Par les pieds à défaut de teste.

En effet, la tête de l'amiral venait d'être embaumée par les soins de la reine-mère, et, malgré l'opinion de plusieurs écrivains, on l'avait envoyée à la cour de Rome. Cette assertion se trouve pleinement justifiée par une lettre de Mandelot, gouverneur de Lyon, au roi Charles IX [1].

« J'ay reçu, sire, la lettre qu'il a pleu à vostre majesté m'escrire, par laquelle elle me mande avoir esté advertye qu'il y a ung homme qui est party de par de là *avec la teste qu'il auroit prinse à l'amiral*, après avoir esté tué, *pour la porter à Rome*, et de prendre garde, quand ledict homme arrivera en cette ville, de faire arrester et luy

[1] Bibliothèque royale, manuscrits de Mandelot, n° 39.

oster ladite teste; à quoi j'ay incontinent donné si bon ordre que, s'il se présente, le commandement qu'il plaist à vostre majesté m'en faire sera ensuivy. Il n'est passé ces jours-ci par ceste ville autre personne pour s'en aller du costé de Rome que ung escuyer de M. de Guise, nommé Paule, lequel estoit party quatre heures auparavant du jour mesme que je receus ladicte lettre de vostre majesté, etc. »

La fureur des catholiques ne se contenta pas de la mort de l'amiral, elle le poursuivit jusques après sa vie. Le 26, le roi se rendit au parlement. Il confessa que le massacre avait été exécuté par son *avis* et par son propre *mouvement*, et commanda que l'on informât de la conspiration qui avait amené le trépas de l'amiral. Le parlement répondit que le roi *avait bien et vertueusement fait en faisant meurtrir les huguenots*. Il députa des commissaires, ordonna des informations parmi les assassins, et rendit un arrêt par lequel il déclara que l'amiral avait encouru la peine capitale, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté [1]. Cet arrêt,

[1] *Arrêt contre l'amiral.* Ledit amiral fut déclaré avoir été crimi-

rendu de propos libéré par le parlement contre

neux de lèze-majesté, perturbateur et violateur de paix, ennemi de repos, tranquillité et sûreté publique, chef principal, auteur et conducteur de ladicte conspiration, faite contre le roi et son état; sa mémoire damnée, son nom supprimé à perpétuité; et pour réparation desdicts crimes, ordonné que le corps dudit amiral (si trouver se pouvoit, sinon en figure) seroit pris par l'exécuteur de la haute justice, mené, conduit et traîné sur une claye, depuis les prisons de la Conciergerie du Palais jusques à la place de Grève, et illec pendu à une potence qui pour ce fait seroit dressée et érigée devant l'Hôtel de Ville, et y demeureroit pendant l'espace de vingt-quatre heures; et ce fait, seroit porté et pendu au gibet de Montfaucon, au plus et éminent lieu; les enseignes, armes et armoiries dudit feu amiral, traînées à queues de chevaux par les rues de Paris et autres villes, bourgs et bourgades où elles seroient trouvées avoir été mises à son honneur, et après rompues et brisées par l'exécuteur de la haute justice, en signe d'ignominie perpétuelle, en chacun lieu et carrefour où l'on a accoutumé de faire cris et proclamations publiques; toutes les armoiries et pourtraitures dudit feu amiral, soit en bosse ou en peinture, tableaux et autres portraits, en quelque lieu qu'ils soient, cassés, rompus et lacérés; enjoignant à tous juges royaux de faire exécuter, chacun en son ressort, pareille lacération d'armoieries, et à tous les sujets du ressort de Paris de n'en garder ou retenir aucunes; tous les biens féodaux dudit amiral, provenant de la couronne de France, réunis et incorporés au domaine d'icelle, et les autres fiefs et biens, tant meubles qu'immeubles, acquis et confisqués au roi; déclarant les enfans de l'amiral ignobles, roturiers, vilains, infâmes, indignes et incapables de tester, ni tenir offices, états, dignités et biens en France; lesquels, si aucuns en ont, ladite chambre déclareroit acquis au roi, ordonnant que la maison seigneuriale et chastel de Chastillon-sur-Loin, qui étoit l'habitation et principal domaine dudict Coligny, ensemble la basse-cour et tout ce qui dépend du principal manoir seront démolis, rasés et abattus, et défendu de jamais y bâtir ni édifier, et que les arbres plantés aux

l'amiral, prouve l'exaltation du parti catholique, et la haine implacable qu'il avait vouée aux huguenots. On peut, jusqu'à un certain point, concevoir l'entraînement et le délire qui président à un premier coup de main; mais ce qui dépasse toutes les conjectures basées sur la fureur des dissensions religieuses, c'est de voir le corps le plus grave de l'état, lorsque la haine a essuyé son glaive et l'a replacé dans sa gaine, poursuivre la mémoire des victimes et s'attacher à ruiner les malheureux qui sont parvenus à se soustraire à la rage des assassins, ou qui ont trouvé grâce devant leurs bourreaux.

environs de ladite maison et chastel, pour l'embellissement et décoration d'icelle, seront coupés par le milieu; et en l'aire dudit château, un pilier de pierres de taille érigé, auquel seroit gravé et inscrit ledit arrêt; et que dorénavant par chacun an, le 24 d'aoust, seroient faites prières publiques et processions générales dans Paris, pour rendre graces à Dieu de la punition de la conspiration faite contre le roi et son état. »

Cet arrêt fut exécuté les 27 et 29 octobre, en effigie.

Le parlement en prononça un semblable contre Briquemant et Cavagnes; mais ce dernier arrêt fut exécuté sur les personnes propres de Cavagnes et Briquemant; ils moururent en protestant contre l'iniquité commise en leur endroit, et en demandant vengeance à Dieu, sous les yeux du roi, qui prit un grand plaisir au spectacle de leurs tortures et de leurs agonies.

La catastrophe qui venait d'ensanglanter Paris étendit ses barbares conséquences jusque dans les provinces. Le massacre se répéta dans plusieurs villes. A mesure qu'on avance dans cette odieuse tragédie, on éprouve deux sentimens contraires : l'horreur pour les bourreaux, l'intérêt pour les martyrs se disputent votre cœur. On recule devant ces charniers, où le pied glisse dans le sang, où les exhalaisons fétides de ces cadavres privés de sépulture vous causent des nausées et des évanouissemens ; et cependant on ne peut parvenir à quitter cet horrible spectacle, l'on désire de compter les victimes une à une, comme si, parmi ces morts, nous devions reconnaître des parens et des amis que le soir en rentrant au logis nous n'avons pas rencontrés à leur place accoutumée.

La ville de Meaux en Brie, dont Catherine de Médicis était comtesse, eût part aux dévotes et cruelles pratiques de sa souveraine. Les catholiques commencèrent par piller, et, lorsqu'ils eurent ramassé assez de butin, ils se mirent à assassiner. L'histoire nous a conservé les noms

de quelques-uns des huguenots qui périrent sous leurs coups [1].

Louis Cosset, procureur du roi au bailliage et présidial de Mèaux, se rendit aux prisons de la ville, le 26 août, avec les massacreurs avec épées, dagues et grands couteaux. « Il y a près desdites prisons, selon le récit du chroniqueur, une grande cour fermée de tous côtés de mu-

[1] La femme de Quentin Rentier, marchand de draps. — La femme de Jean de Prunoy, drapier. — La femme du mercier Guillot. — La femme de Philippe Savart. — Une veuve, Geneviève Dalibert. — La femme la Pringette. — La femme Paquette. — La femme de Nicolas, cordonnier. Cette malheureuse était enceinte. On lui creva le ventre d'un coup d'épée. Elle fut portée à l'hôpital. Ce petit enfant qu'elle portait mit son bras hors du ventre de sa mère ; mais il ne devait jamais voir le jour, il mourut avec sa mère. — La femme de Nicolas, bonnetier. Les meurtriers voulaient la conduire à l'église, elle opposa une grande résistance. En chemin on la jeta dans la Marne. — Maître Jean Maciet, procureur. — Gilles le Conte, napier. — Claude Bontemps, praticien. — Louis Villette, notaire. — Jean Adam, sergent au Châtelet de Paris. — Jean Séguin. — Maître Nicolas Ozanne. — Nicolas Macier, greffier du baillage. — Jean Lievin, — Quentin Croyer, — Farin Haren, — Farin Régnard, — Nicolas Mandelot, — Guy Blondel, — Jean Foulé, notables bourgeois et marchands. — Claude Rentier, potier d'étain. — Nicolas Caillot, orfèvre. — Jean Gauthier, orfèvre. — Philippe Poyer, praticien. — Jean Laloue, conturier. — Nicolas Beaufort, mercier. — Jean Taupin, mercier. — Jean Vin, foulon. — Pierre Foulé, drapier. — Jean Jary, tondeur. — Jacques Bouville. — Jean le Sourd. — Le père Adam, peigneur de laines. — Guillaume Benard. — Quentin Croyer, surveillant en l'église reformée.

railles et d'une forte porte ; à l'un des coings est un large escalier de vingt-cinq ou trente degrés, par où l'on monte en la salle du siége présidial et bailliage. Les massacreurs s'arrangent dans cette cour, et Cosset monte au haut des degrés. Lors le procureur commença à appeler chaque prisonnier, en riant, et à mesure qu'un de ces malheureux pénétrait dans la cour, il étoit incontinent occis. Cosset, long-temps après cette exécution, en quelque compagnie qu'il se trouvoit, racontoit ses vertus héroïques, ou plustôt publioit ses horribles impiétés et injustices. »

Un témoin oculaire, dont nous avons retrouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale (collection Dupuy) la relation, nous a conservé le récit des événemens qui ont ensanglanté la ville de Troyes. Nous devons laisser parler ce fidèle narrateur. La naïveté de son mémoire ne pourrait que perdre en passant dans une traduction.

« Les nouvelles venues à Troies des massacres et horribles tueries faits à Paris, avec les noms des principaux seigneurs et gentilshommes, on commença à garder les portes : et tous ceux qui étoient connus de la religion, pensant

sortir de la ville, on les menoit aux prisons.

» M. de Ruffe ou Rouph, eallant en diligence, passa près de Troyes, et parlant aux gardes de la porte de Crouseant, leur demanda comment on se gouvernoit dedans la ville. Les gardes lui firent réponse que on s'y gouvernoit assez paisiblement; il leur dit : Comment! ne savez-vous pas ce qui a été fait à Paris, et que le roi entend que on fasse ainsi partout, ajoutant : Assurez-vous que le roi ne se contentera point de vous et vous fera repentir de ce que lui êtes désobéissans. Quant à moi, j'ai un petit gouvernement où je vas en diligence pour exécuter sa volonté et vous en ouïrez parler, car je n'épargnerai ni grands ni petits.

» Lors l'évêque de Troyes, nommé monseigneur de Baufremont, ne pouvant avoir la patience d'attendre l'issue des choses qui se faisoient, ni quelle ordonnance leur seroit faite, tint conseil avec ceux de même farine que lui, où ils avisèrent qu'il falloit assembler tous les mauvais garçons de la ville pour tuer, en une nuit, tous les huguenots (quelques-uns d'iceux allèrent avertir à aucuns leurs amis de se bien

garder en icelle nuit, se mettant aux maisons non suspectes); ce qu'étant délibéré, ils furent tous avertis et s'assemblèrent le soir, à neuf heures, au cloître Saint-Pierre, en la maison d'un nommé Le Galie, homme qui a toute sa vie hanté les chanoines.

» Étant là tous assemblés, le conseil fut changé : ainsi se retirèrent, excepté quelques-uns déjà accoutumés à entrer de nuit aux maisons, lesquelles leur sembloient plus faciles à piller, ce qu'étant connus par les marchands d'autant que quelques-uns d'iceux en avoient été en danger, dressèrent entre eux tous une patrouille de soixante ou quatre-vingts chevaux, qui se faisoit par la ville environ les deux ou trois heures du matin, et du soir environ les neuf ou dix heures.

» Ces galans, sachant la patrouille devoir passer, se serroient en la maison de quelqu'un d'iceux jusqu'à ce qu'elle fut passée, et aussitôt alloient où leur dessein étoit dressé, et emportoient tout ce qu'ils pouvoient happer.

» On avoit déjà commencé à battre et à tuer ceux de la religion qu'on trouvoit par les rues

de plein jour, ce qui s'augmentoit, et entroient aux maisons pour piller et tuer. Des tués par la ville je ne sais le nombre; mais ceux que j'ai connus, voici leurs noms ; Étienne Marguin, Claude La Gueule.—Pierre Blanpignon, potier d'étain, étant bien fermé en sa maison, avoit un passage d'un grenier au foin; il passoit par une porte chargé de foin chez un voisin , ce qui lui fut fermé au besoin. Le peuple ne pouvoit entrer en ladite maison, quelque devoir qu'il fit. Voici arriver les gens du prévôt des maréchaux, lesquels commandant d'ouvrir de par le roi et entrèrent, et ayant pris ledit Blanpignon, l'amenèrent hors. Lui étant prêt à sortir , voyant tant de canaille en armes qui l'attendoit et entr'autres Jean de Pesne , son mortel ennemi, d'autant que par avant il avoit poursuivi ledit de Pesne par justice pour quelque larcin duquel ledit de Pesne eut le fouet au long de la ville; lors ledit Blanpignon en sortant joint les mains, et les yeux au ciel, il n'eut pas cheminé quatre à cinq pas, que on le commença à frapper de tous. Jean Gaslé lui donna un coup d'épée au corps qui passa de l'autre part ; Jean

de Compiègne, chaussetier, lui donna deux coups de dague; ainsi, à coups d'épées, dagues, couteaux et pierres, il fut tué et assommé; puis mis tout nu et traîné en la rivière près de la porte de Comporte, où il y a plus d'ordures et fange que d'eau.

» Le bailli, sachant que c'étoit fait, vint avec sa garde au logis dudit Blanpignon, lequel on pilloit, et fit retirer tant les uns que les autres qui regardoient.

» Jean Robert aussi fut tué, Aubert Margene tué; la femme de Nicolas le brodeur, voyant un tel désordre, dit : *Vous faites la passion, mais Dieu fera la vengeance.* Elle fut incontinent prise et eut des coups de couteaux et de dagues, et jetée en la rivière de sur le pont de l'Hôtel-Dieu-le-Comte; puis ils la reprirent, la devêtirent et la laissèrent aller à val l'eau.

» Cependant que ces choses se faisoient, le bailli alla quérir un qu'on appela le capitaine Villiers (lors ledit capitaine Villiers s'appeloit M. Tubœuf); c'est celui qui étoit chanoine à Saint-Étienne de Troyes, lequel tua Maigret, bourreau de la ville. Il lui fut enchargé du bailli de

faire une compagnie, ce qu'il fit, et aller courir toutes les petites villes et villages et lieux où ils pensoient y avoir aucuns de la religion, pour les prendre tant de jour que de nuit; laquelle compagnie courut aux environs de Troyes jusqu'à quinze lieues, et prirent même de ceux qui n'étoient autres que papistes, lesquels eurent assez à faire pour s'échapper de leurs mains en payant rançon.

» Incontinent après les plus grands massacres achevés à Paris, monseigneur de Guise envoye sa compagnie et en diligence devers la Lorraine pour tenir tous les chemins et passages d'Allemagne et Suisse, et par ce moyen tuèrent encore beaucoup de ceux de la religion qui se pensoient sauver.

» Pierre Belin, duquel nous avons ci-dessus parlé, revint de Paris avec lettres du gouverneur monseigneur de Guise, lesquelles contenoient pour conclusion que on crût entièrement à ce que ledit Belin diroit de bouche, et qu'on fit selon ses paroles, lesquelles, déclarées en la chambre de ville, présent monseigneur de Saint-Pallé, bailli, maires et échevins, étoient telles

qu'on exécutât comme à Paris et incontinent tous ceux qui étoient de la religion et rebelles au roi : ce qu'entendu, plusieurs du conseil furent étonnés d'un mandement si cruel et se retirèrent ceux qui ne vouloient consentir. Lors le bailli, lui, cinq ou six des plus séditieux, firent la délibération selon les paroles de Belin.

» Ce jour, troisième de septembre, heure de vêpres, fut commandé et enchargé à Pernet, sergent, par monseigneur de Saint-Pallé, d'aller aux prisons et avec les soldats qui étoient gardes des huguenots prisonniers, leur couper à tous la gorge. Pernet oïant un tel commandement en eut frayeur, ayant encore souvenance des reproches que on lui avoit faits durant la paix de ceux qui avoient été tués aux mêmes prisons par lui et autres durant les premiers troubles, s'en alla en sa maison, où étant triste et pensif, se coucha sans souper, ce qu'il a récité lui-même. Le lendemain de grand matin s'en vient au logis du bailli; le bailli lui dit : Eh bien! Pernet, est-ce fait? — Lui répond : Non, monseigneur, pour que je me trouvai mal hier au soir. Lors le bailli met la main sur sa dague

avec grande colère. Pernet ce voyant lui dit : Le voulez-vous, monseigneur? — Lequel répond : Il ne devroit pas être à faire.

« Le matin, après avoir fait déjeûner lesdits prisonniers, on leur dit que les juges devoient venir aux prisons et qu'il falloit les enfermer ensemble, ce qui fut fait.

» Pernet, ayant avec lui tous les soldats, gardes des prisonniers, fit appeller maître Jean Le Jeune, procureur, lequel étant sorti, Pernet lui montra un papier. Le Jeune commença à lire, puis se jeta à genoux, criant miséricorde, levant les mains au ciel, et s'adressant audit Pernet, lui prie avoir pitié du sang humain, lequel dit : Voici la pitié que j'en aurai, lui donnant un grand coup de hallebarde au corps, tellement que celui-ci fut tué pour le premier.

» Ainsi tuèrent-ils tous les autres, les appelant un à un, leur donnant plusieurs coups, et puis leur coupoient la gorge [1].

[1] Voici les noms que j'ai pu savoir des meurtris : après maître Jean Le Jeune, procureur. — Christophe Lupot, marchand-libraire. — Nicolas Poterat, serrurier. — Jean Niot, savetier, le père. — Michel Niot le fils. — Guillaume Carré, drapier, drapant. — Nicolas, drapier, drapant. — Denys Marguin, marchand. — Henry Chevri;

» Ils en tuèrent deux qui n'étoient aucunement de la religion, dont l'un d'iceux étoit prisonnier pour dettes et l'autre pour larcin, le nom duquel est Jean Bredouille. Le 5 septembre, ils virent la grande porte du jardin ouverte et une grande fosse que on faisoit à l'entrée, et quelqu'un d'eux dit : *Voilà notre sépulture;* ce qui fut vrai.

» Des meurtriers, voici les noms que j'en ai pu savoir : Pernet, sergent; Merge le bâtard, fils du curé de Notre-Dame; Carlot, tonnelier; Martin de Bure, peintre; Nicolas Martin, le doreur; Nicolas, fils des laboureurs, lequel ne reconnut point son beau-frère Guillaume Bour-

orfèvre, jeune homme plein d'une grande douceur et simplicité, dit ces mots, voyant qu'il falloit mourir, en levant les mains au ciel : *Il n'y a homme sous le ciel qui se puisse plaindre de moi.* — Antoine de Villemor, chaussetier. — Maître Thibault. — Nicolas Dugué, peintre. — François Bourgeois, peintre. — Étienne Charpentier, serrurier. — Jacques Lechicault, contrepointier. — Guillaume, boursier. — Jean Goupillot, marchand. — Jean Hunar, marchand. — François Maufère, orfèvre. — Jean Gobin, drapier. — Claude Goslard, sergent. — François, pourvoyeur. — François Rousselot, drapier. — Claude Petiton, marchand. — Pierre Anselin, teinturier. — Jean Bredouille. — Guillaume Boucher, menuisier. — François Sobstiot, peintre. — Pierre Veillard. — Aimé Artillot, peintre. — Jacques Lespine. — Pierre Salonnier. — Pierre Giffei. — Regnaud Lespine, maçon. — Pierre Gois, menuisier. — Thomas Chalon.

sier, lequel Boursier ce voyant, défait ses boutons, et leur présente l'estomac nu, où ils le frappèrent à coups de dagues.

» Le meurtre des prisons ci-dessus nommé fut le 4 septembre, marqué par les signes célestes ainsi : 4 septembre, VI Moïse, proph., § xx, les esprits ouverts.

» Des prisons aussitôt que le bruit commença à épandre par la ville, le peuple s'émeut avec une rumeur et furent presque tous saisis de frayeur, serrant les boutiques promptement, prenant leurs armes et se présentant un chacun devant sa maison ; ce qui dura peu, car les boutiques furent tôt après ouvertes ; mais plusieurs alloient voir la boucherie des prisons.

» Le lendemain, 5 septembre, les soldats ayant les dépouilles des morts s'assemblèrent du matin en la chambre du doreur, où ils demeurèrent à partir les hardes, accoutremens et autres choses jusqu'à huit heures du soir ; il y eut quelques différents entre eux, et advint qu'un d'iceux, quelques jours après, trouvant le doreur la nuit, le tua à coups de dague.

» Tôt après furent faits feux de joie et chanté

le *Te Deum* à Troyes pour la prise de La Rochelle, toute fois en vain, comme o nla vu depuis. »

A Orléans, Texier, autrement nommé le capitaine La Tour et le capitaine Le Roy, assistés d'un coutelier nommé Vrinaut, se mirent à la tête des crocheteurs et des mariniers, et massacrèrent les huguenots, en leur disant, par manière de dérision : « Où est votre Dieu? où sont vos prières et psaumes? Où est le Dieu qu'ils vont tant invoquant? où est-il à cette heure? qu'il vous sauve, s'il le peut! «Et, comme pour leur prouver que Dieu dédaignait de venir à leur aide, les misérables se jetaient sur les religionnaires et trempaient à l'envi leurs mains dans le sang innocent [1]. Mais ils ne compre-

[1] Le conseiller de Champeaux. — Claude Cochon, drapier. — Vaillant, — Moreau, conseillers. — Le Boiche, marchand. — Taillebois, docteur, régent de l'Université. — Maître Claude Lhuillier, contrôleur du sel. — Foucaut, avocat. — François Stample, riche marchand. — Bongas, sieur de la Noue. — Giles, le Boiteux. — Le sieur de Coudray. — Framberge, sieur de la Bretenche. — Colombeau fils. — Jacques Merlin, marchand. — La dame Colombeau, veuve du notaire. — Maître Mamir, joueur d'épée et maître d'école. — Jean Driard, charpentier. — Jean de Sougy, riche bourgeois. — Saint Thomas, maître d'école. — Gervais Tavernier, charpentier. — De Grigny. — Sevin, notaire. — Sevin, drapier. — N. Davaines, char-

naient pas les voies de la Providence, et ne songeaient pas que chaque victime de leur barbarie, Dieu l'attendait pour l'admettre au sein d'une béatitude éternelle, et qu'il laisserait parmi les hommes, en grande vénération, la mémoire de ces généreux confesseurs,

Quant au nombre des occis, les meurtriers se sont vantés d'avoir fait mourir plus de douze cents hommes. On leur donnait un coup de pistolet, puis on dépouillait les cadavres, qu'on traînait à la rivière, ou qu'on jetait dans les fossés; on les y laissa sans daigner les couvrir d'un peu de terre.

A Bourges, le capitaine de grosse tour, nommé Marueil, après avoir été prendre à Paris les ordres de la cour, dirige l'entreprise contre les huguenots. On les jette dans les prisons de l'archevêché, et sur les onze heures de la nuit ils sont tous mis à mort [1].

cutière. — Daquemin, marchand. — Émery Chrétien, apothicaire. — François d'Orléans, libraire. — François Haye, marchand. — Marguerite, garde d'accouchées. — Bouloye. — Adam Rignoir et son fils, teinturiers. — Jean Bon, tailleur d'habits. — André Brichery, cordonnier. — Mathurin, fourbisseur. — Guillaume de Soissons, cordonnier. — Paul, rentrayeur. — Catherine, couturière.

[1] Pierre de la Grange conseiller au siége de président.— Guillaume

Les catholiques de Paris trouvèrent des imitateurs à Charny et à la Charité. Mais quelque cruelle que soit l'exécution dont ces deux villes furent les témoins, elle ne peut se comparer à ce qui se passa dans la ville de Lyon. Le massacre y fut horrible et les bourreaux recueillirent un immense butin.

L'historien qui nous a transmis le souvenir de ces méfaits termine son récit par le paragraphe suivant :

« Ceux de Dauphiné, de Languedoc et de Provence, ès villes et villages desquels le Rosne passe, estoyent esperdus de voir tant de corps flottans sur l'eau, si inhumainement mutilez, plusieurs attachez ensemble à des longues perches, et d'autres qui, venans à bord, avoyent les yeux crevez, le nez, les oreilles, les mains coupées, daguez et percez en infinis endroits,

Grousieux, — De la Porta, — Augier, avocats. — M. Barthélemy Ragueau, notaire royal. — Chassau, — Guillaume Bourguignon, sergens royaux. — Jean Prestrau, — Jean Gogneret, — François Heliot, — Gilebert, marchands notables. — Jean Tuillier, corroyeur. — Boner, tailleur. — L'Amoureux, mercier. — Godefroy, drapier. — Poillon, chaudronnier. — Crespin, menuisier. — André la Harpe, boucher. — Pierre le Vers, couturier.

tellement que plusieurs n'avoyent aucune forme humaine. Or, si grand nombre de ces povres corps se rencontra au port de Tournon, que les hommes et femmes du lieu commencèrent à faire un bruit comme si l'ennemy eust esté aux portes. Estans un peu rasseurez, ils font monter gens sur des bateaux pour pousser avec des crocs et perches ces corps aval l'eau. Les paisibles catholiques de Vienne, Valence, Viviers, le Pont-Sainct-Esprit, ne se pouvoyent contenir de faire infinies imprécations à l'encontre des massacreurs; ceux d'Arles, entre autres, n'osoyent ni ne vouloyent boire de l'eau du Rosne ainsi ensanglantée.

» Quelques mois après toutes ces tragédies jouées en France, le pape envoya un légat vers le roi, lequel fut receu très-honnorablement à Lyon, et les rues tapissées. Arrivé qu'il fut, il alla descendre dessus la calade de Sainct-Jean, là où il entra, et, ayant ouy vespres, sortit par la mesme porte qu'il estoit entré; et estant sur la calade fut rencontré par la pluspart des massacreurs qui l'attendoyent là de pied coy, lesquels le voyans se mirent tous à genoux pour

avoir absolution. Mais parce que ledit légat, lequel estoit envoyé au roi pour le gratifier des massacres, ne sçavoit l'occasion pour laquelle ceux-cy se mirent à genoux devant luy, un des notables de la ville luy dit que ces gens qui estoyent à genoux devant luy, estoyent ceux qui avoyent fait l'exécution des massacres; ce que ayant entendu, ledit légat incontinent leur bailla l'absolution en faisant le signe de la croix de la main droitte. Mais parce que cela se faisoit trop publiquement, Boydon ne se voulut trouver en ceste place, mais alla trouver ledit légat en sa chambre, là où il luy bailla l'absolution comme il avoit fait aux autres. »

Angers, Saumur virent leurs rues ensanglantées. A Rouen, le massacre se fit sur une grande échelle : l'on égorgea, d'après la relation d'un témoin, « les premiers qui se trouvèrent dans la Conciergerie, jusqu'au nombre de soixante ou environ, dont la pluspart furent assommez au sortir, à mesure qu'on les appelloit par leurs noms, selon le roolle qu'en envoyoient les massacreurs : les autres estoyent accommodéz à coups de dague. Les massacreurs usoyent de

ce mot *accommoder*, l'accommodans à leur bestiale et diabolique cruauté [1].

» Plusieurs estimoyent qu'on les tirast de là pour leur délivrance corporelle, de sorte qu'un, estant là prisonnier pour autre occasion, se présenta pour eschapper de la prison avec les

[1] Jean Vieillard, maréchal. — Massinet, procureur. — Pierre Bouquet. — Guillot Loison. — Isaac le Loup, drapier. — Pierre Odye. — Jean Couthon. — Guillaume Auguette, boulanger. — Jean Mainfroy. — Laurent, messager d'Anvers. — François Mauguet. — Étienne Marinier, menuisier. — Noël Cossard, sieur de Baubestre. — Le sieur d'Ingouville. — Étienne Provers, marchand. — Sanson, procureur. — Des Landes, procureur. — Le Coq, courtier des Anglais. — Binel, peseur de laine. — Guillaume Cléret, courtier des Anglais. — Jean de Cam, sellier. — Pierre Sourois, drapier. — Jean Mignot. — Le Hone, bonnetier. — Thomas Morant, huissier. — Adam Beaudoin, drapier. — Jean Linard, bonnetier. — Michel Thibaut, — Pierre Lefevre, balanciers. — Nicolas l'arbalestrier. — Guillaume le couvreur. — Marlet, — Geoffroy de la Haye, — Jean Tassel, — Jacques Vautery, — Pierre Vaillant, — Jean de Verson, bonnetiers. — Denis l'Anglais, couturier. — Guillaume Cleret, chapelier. — Jean Caumont, marchand de laines. — Jean Cauvin, cordonnier. — Thomas, barbier. — Boutincourt, tondeur de draps. — Louis Toutaint, chaussetier. — Maître Pierre le Coq. — Guillaume du Ley, peintre. — Guillaume Brouvelle, bonnetier. — Mathelot arbalestrier. — Jean Marpelle. — Mahiets, maçon. — Roger Contas, passementier. — Jean Regnant, revendeur. — Jean Monfet menuisier. — Pollet, mercier. — Toussaint-Mouchet, bonnetier. — Pierre Pradon, marchand. — Jean Poulain, boucher. — Jacques le Féose, cardier. — Maître Pierre Senestre, musicien. — Jessé de Cuvigny, tavernier. — Nicolas Fenebrique, chandelier. — Joachim Cheson, solliciteur. — Pierre Aubert. — Pierre Prévot, piqueur,

autres, et sans l'advertissement du geolier, il se faisoit massacrer.

» De la prison, on commença à se ruer sur ceux qui estoyent par les maisons, ou qui s'estoyent cachés chez leurs amis, de façon que depuis le mardi jusques au vendredi que l'on ouvrit les portes, lesquelles jusqu'alors avoient esté fermées, avec plusieurs qui furent tués les jours suivans, l'on tient que les massacreurs en on fait périr cinq cents ou environ, y comprenant plus de cinquante femmes, sur lesquelles on exerça pareille cruauté que sur les hommes. Les massacres estant presque achevés, on chargea les corps morts et misérablement mutilés dans des tombereaux qu'on traîna hors de la porte Cauchoise, et furent jetés, les uns et les autres, dans de grandes fosses faites exprès. Les habillemens furent amassés de toutes parts, puis les bailla-t-on à quelques pauvres femmes pour les laver dans la rivière de la Seine. Cela fait, les catholiques distribuèrent lesdits habillemens aux pauvres, pour estre estimés justes et charitables en leur injustice et indicible cruauté. »

Nous n'avons fait qu'indiquer une partie des atrocités qui souillèrent Rouen ; il nous reste encore des victimes à relever et de nombreuses cruautés à reproduire. Mais il est temps de nous arrêter dans un sujet qui s'agrandit davantage à mesure qu'on l'approfondit, semblable à ces antiques nécropoles dont on ne peut jamais venir à bout de parcourir les innombrables défilés. Par ce rapide examen de la Saint-Barthélemy, à Paris et dans quelques provinces, nous avons voulu montrer combien ce massacre, malgré les assertions contraires, eut d'importance et de développement, et nos lecteurs doivent avoir acquis la certitude que, si nous écrivions spécialement sur cet événement, nous aurions encore bien des détails intéressans à leur communiquer.

Pour excuser ce fait, voici quelques considérations que j'indique et que, certes, les plus fougueux apôtres du catholicisme et de l'absolutisme n'ont jamais osé dire ouvertement :

Au milieu de l'Europe catholique et monarchique, Luther proclame ces audacieuses paroles : « Liberté de conscience, libre examen. »

Et ce fougueux révolutionnaire, cet éloquent docteur qui proteste, qui nie l'autorité papale, ébranle à jamais la chaire de Saint-Pierre, et condamne le saint-père qui, du haut du Vatican, donnait sa bénédiction *urbi* et *orbi*.

La liberté d'examen, dans l'ordre religieux, entraînait la liberté d'examen dans l'ordre politique. L'homme qui niait le pape, le représentant de Dieu sur la terre, pouvait nier le roi, le roi, qui n'est pas lui-même à l'abri des foudres de l'excommunication.

Alors, dans le sein de cette Europe catholique et monarchique, au milieu de ce monde qui vivait d'une vie d'unité, qui obéissait *en affirmant*, se lèvent à la voix persuasive et passionnée du protestant, plusieurs milliers d'hommes; ces hommes s'échappent violemment du giron de l'Église et rejettent leurs vieilles croyances comme un manteau usé; ils brisent entre leurs dents l'hostie consacrée, ils tournent en dérision le service de la messe; leur orgueil, leur soif de l'indépendance, ne leur font voir dans la confession qu'un dangereux abus de la crédulité humaine. Ces hommes, faute de

révélateur à leur tête, retournent aux premiers jours du christianisme ; ils appellent leur secte la *réforme;* le pape la nomme une *hérésie.*

Ainsi un monde placé au point de vue de l'autorité et du devoir, un monde qui affirme, une société spirituelle dirigée par des prêtres ; et un monde placé au point de vue de la liberté la plus absolue, du renversement de l'antique autorité ; un monde qui nie la vieille forme, une société spirituelle dirigée par des docteurs.

Grâces aux guerres et aux malheurs qui signalèrent le commencement du seizième siècle, pendant que François I^er^ lutte contre Charles-Quint, les protestans s'établissent petit à petit en France; ils ont des ministres, ils prient en public, et chaque jour les catholiques ont sous les yeux le spectacle d'hérétiques qui conspuent le culte romain. Bientôt la guerre civile désole la France. Après le combat, la trève. Pour assurer la trève, il faut des gages, et les protestans obtiennent des places fortes. Ils sont maîtres absolus dans ces places fortes. Coligny est leur général ; et, puisqu'ils ont secoué l'autorité de leur chef spirituel, pourquoi ne secoueraient-ils

pas l'autorité de leur chef temporel? pourquoi n'obéiraient-ils pas plutôt à Coligny qu'à Charles IX?

La noblesse, que Louis XI était parvenu à ranger sous l'autorité monarchique, impatiente et lasse de ce joug, embrasse la réforme, car la réforme c'est un retour vers l'indépendance.

Voilà la position dans laquelle se trouvait la France; tel était le tableau qui s'offrait aux regards de la cour et du clergé; telles sont les causes qui ont inspiré à l'autorité *temporelle* et *spirituelle* l'idée du massacre général des hérétiques : et ces causes dont j'exagère la portée, je suis loin de les admettre telles que je les ai analysées. Je n'ai fait que tenir le langage d'un disciple aveugle de la cour de Rome.

En admettant des considérations d'un ordre aussi élevé, et qui certes n'existaient pas dans l'esprit du pape et de Catherine de Médicis, et que nous ne concevons, nous-mêmes, qu'après les événemens et que par une étude approfondie des hommes et des choses, pourra-t-on excuser les *moyens* mis en œuvre pour atteindre le *mal* qu'on prévoyait? Pourra-t-on encore soutenir

qu'il n'y avait pas d'autre remède, et que Charles IX avait raison de dire au prince de Condé : « *Mort, messe,* ou *Bastille.* »

Certes les temps sont bien changés, et de pareilles monstruosités ne reviendront jamais. Néanmoins, il est bon de répéter que jamais peuple civilisé ne donna un exemple aussi révoltant de perfidie et de méchanceté. Les catholiques se sont chargés d'un crime qui ne peut trouver grâce ni devant les hommes ni devant Dieu. Ils se sont fait, avec complaisance, les doubles instrumens du vol et du meurtre ; ils ont lâchement égorgé des hommes, des femmes, des enfans sans défense, et dont le seul tort était d'être du nombre de ceux que le Christ a appelés *Justes.* Point de pardon ni de pitié. Les victimes ont élevé la voix et chargé leur mémoire exécrable de leurs saintes imprécations. Puisse ce sang versé prévenir de nouvelles persécutions et faire reverdir la tolérance et la franchise ! car, un siècle après cette horrible catastrophe, Louis XIV reprit la torche, la hache et l'épée, et ruina par le fer et la flamme tous les huguenots que l'exil ne défendait pas contre sa pré-

somptueuse fatuité et sa stupide dévotion. Ainsi la leçon avait été perdue ; ainsi l'esprit de l'église catholique avait soufflé de bien sinistres inspirations dans la tête de ce monarque qu'ils ont appelé Louis-le-Grand, pour que ce roi reprît la politique de Catherine de Médicis à l'égard des protestans. Jamais cause ne fut plus belle que celle de la réforme ; jamais église n'essuya de plus graves fléaux, et jamais confesseurs ne se montrèrent aussi nobles, aussi résignés, aussi grands. L'épreuve par laquelle il a plu au Seigneur de faire passer les disciples de Luther et de Calvin est terminée. La manière dont ils l'ont traversée témoigne leur constance et leur vertu. Déposons toute haine et tout fiel, et, les mains élevées au ciel, demandons-lui d'épargner à notre patrie de nouvelles dissensions politiques et religieuses, et de nous inspirer la tolérance, l'amour du travail et de la paix.

Je reviens à Charles IX, car avant d'abandonner la partie générale de ce livre, puisque nous venons d'épuiser les revers des huguenots, pour nous occuper de Catherine de Navarre, qui vient d'atteindre l'âge de raison, je suis bien

aise d'en finir avec ce roi et *d'établir la préméditation des massacres*. Car, de nos jours, des auteurs qui n'ont ni la dignité ni l'indépendance nécessaires pour écrire l'histoire, puisqu'ils ont vendu leur plume à l'absolutisme et au Vatican et qu'ils bornent leur ambition à des succès de cabinet de lecture, de ruelle de marquises et de marquis décrépits ; des auteurs, dis-je, ont eu l'impudeur et l'effronterie d'avancer, pour flatter les préjugés de leur parti, que le massacre de la Saint-Barthélemy n'avait jamais été mis en délibération par la cour. La blessure de l'amiral, selon eux, est le fait d'un coupe-jarret. Une sédition populaire a tiré sa source de cet attentat ; dès lors une rixe entre les huguenots et les catholiques, où les premiers ont eu le dessous. Il faut, une fois pour toutes, détruire cette version. Je me bornerai à reproduire les pièces originales sur lesquelles j'établis la préméditation.

Et d'abord n'oublions pas la relation de Miron, médecin de Henri III, qui nous apprend comment on délibéra sur cette exécution dans le conseil secret.

Strozy avait investi La Rochelle par mer et par terre, sous couleur d'attendre la flotte d'Espagne, de la combattre et de cingler vers Flessingue. Deux mois avant le massacre, la reine-mère lui écrivit de sa propre main, et, sous la même enveloppe, elle lui envoya une lettre qu'elle lui recommandait de n'ouvrir que le 24 août. A l'époque fixée, Strozy brise les cachets et lit ces mots écrits de la main même de Catherine de Médicis :

« Strossy, ie vous avertis que ce iourd'huy 24 d'août, l'amiral et tous les huguenots qui étoient icy avec luy ont été tués ; partant, avisez diligemant à vous rendre maistre de La Rochelle, et faites aux huguenots qui vous tomberont entre les mains le mesme que nous avons fait à ceux-cy. Gardez-vous bien d'y faire faute, d'autant que craignez de déplaire au roy, monsieur mon fils, et à moy.

» CATHERINE. »

Dès le vendredi (22 août), jour de la blessure de l'amiral, la cour prend à Paris ses dispositions. Elle avise aux rassemblemens de troupes, et fait écrire par les prévôts des mar-

chands et par les échevins, aux capitaines et quarteniers de la ville, d'assembler leur monde :

*De par les prévosts des marchans et eschevins de la ville de Paris.*

Capitaine des archers, nous vous mandons que vous aiez à assembler présentement toute vostre compagnie, avec laquelle vous vous rendrez en armes devant l'hostel de la ville, et la pluspart de vous serez à cheval et l'aultre à pied, et y viendrez en toute modestie, sans esmouvoir personne, et n'y faictes faulte.

Faict au bureau, ce 22 aoust 1572.

Pareilz mandemens ont esté envoiez aux capitaines des harquebouziers et arbalestriers.

Sire Jehan Perrot, quartenier de ladicte ville, ne faillez présentement à envoyer six de vos cinquanteniers ou dixiniers, sans armes, à la porte ou poste desquelles vous avez la charge, pour voir et cognoistre qui passera et entrera et avec quelles armes et forces; et, quant à vous, demourerez en vostre quartier pour déclarer à vos bourgeois qu'ils ne s'émeuvent, ne preignent aulcunes armes, et les leur faire laisser s'ils les avoient prises, suivant le mandement du roy; et si, par occasion, vous voiez quelques bouticques fermées, vous les ferez incontinent ouvrir, et de tout ce que vous ferez ou verrez vous nous advertirez incontinent et en toute diligence, et n'y faictes faulte.

Faict au bureau, le 22 aoust 1572.

Pareilz mandemens ont esté expédiez à tous les aultres quarteniers de ladicte ville.

Capitaine Grignon, nous vous mandons que vous aiez pré-

sentement à poser et establir un bon corps-de-garde en la grosse tour du quay Sainct-Bernard, tant pour la garde des pouldres de la ville que pour la défense de ladicte grosse tour, et enjoignons à tous passeurs de vous assister pour le service du roy en cas de nécessité, et néantmoins ni faictes aulcune démonstrance d'armes extérieurement; cy n'y faictes faulte.

Faict au bureau, le 22 aoust 1572.

*De par les prévosts des marchands et eschevins de la ville de Paris.*

Sire Jacques Kœrver (imprimeur et libraire), quartenier de ladicte ville, appelez vos cinquanteniers et dixeniers, et avec eulx faites commandement de par le roi, à tous les bourgeois, manans et habitans de votre quartier, suffisans et capables de porter les armes, d'eux trouver tous présentement armés des armes dont ils se pourront mieux aider devant l'Hôtel-de-Ville avec nous, pour le service du roi, repos et sureté de cette ville, suivant le très-exprès commandement dudit seigneur, sans y faire faulte sur peine de la vie.

Faict au bureau, le dimanche 24 aoust 1572.

Pareilz mandemens aux fins que dessus ont esté expédiez aux autres quarteniers de ladicte ville, chacun pour son regard.

*De par les prévosts des marchands et eschevins de la ville de Paris.*

Capitaine de la ville, trouvez-vous prestement, avec tous ceulx de vostre compagnie, en armes, tant à pied que à cheval, devant l'hostel de ceste ville, pour le service du roy, seureté et repos de cestedicte ville, suivant le commandement dudict seigneur, sans y faire faulte, sur peine de la vye.

Faict au bureau, le 24 aoust 1572.

Pareilz mandemens aux fins que dessus ont esté expédiez et envoiez aux cappitaines des arbalestriers, pistolliers et harquebouziers de ladicte ville, chacun pour son regard.

*De par le roy et les prevosts des marchands et eschevins de la ville de Paris.*

On faict deffence à tous passeurs d'eaue et aultres de passer et mener aulcuns basteaulx par la rivière; ains est enjoinct ausdits passeurs eulx retirer au boulleverd des Célestins, pour y faire la garde soubs la charge du cappitaine Grignon; le tout sur peine de la vie.

Faict au bureau, le 24 aoust 1572.

*Les registres et chroniques du bureau de la ville de Paris,* d'où nous extrayons ces détails, nous fourniraient plusieurs autres documens précieux; mais nous sommes obligés de passer outre, dans la crainte de fatiguer l'esprit des lecteurs par de trop nombreuses citations.

Charles IX envoya dès le dimanche à Rome le sieur de Beauville, neveu de M. de Ferralz, son ambassadeur, auprès de sa sainteté. Le sieur de Beauville était porteur d'instructions relatives à la dispense du mariage du Béarnais avec Madame, sœur du roi, et de lettres pour le cardinal de Lorraine. La lettre du roi au cardinal n'existe pas, ou du moins demeure inconnue;

mais nous avons retrouvé la réponse de ce dernier, et les termes en sont tels qu'ils ne laissent aucun doute sur le sens et l'esprit de la missive du roi.

Voici d'abord une réponse du duc de Lorraine (Charles II, dit le Grand) :

« Au Roy,

» Monseigneur, je remercie très-humblement vostre majesté de l'onneur qu'il lui a plu de m'escrire les occasions qui ont *mu vostre majesté de faire occire l'amiral et ses adhérans*, et me samble que devez bien louer Dieu de ce qu'il a si bien préservé vostre majesté, et espère qu'à ce coup vostre majesté sera en repos, ce que je supplie à Dieu et prie aussi vostre majesté que la chose du monde que je désire le plus cest destre si heureus de pouvoir faire quelque bon service à vostre majesté, comme cest le créateur auquel je supplie qu'il doint à vostre majesté, monseigneur, très-heureuse et très-longue vie.

» De Nancey, le 5 de septembre.

» Vostre très-humble et très-obéissant frère[1] et serviteur,

» Charles de Lorraine. »

« Au Roi, mon souverain seigneur,

» Sire, estant arrivé le sieur de Beauville avecques lettres de vostre majesté, qui confirmoyent les nouvelles des *très-chrétiennes* et *héroicques délibérations et exécutions* faites non seulement à Paris, mais aussi partout vos principales villes, je m'asseure qu'il vous plaira me tant honorer que connoissant

[1] Il avait épousé Claude, sœur du roi.

assez mes veus et désirs, que de vous asseurer que entre tous vos très-humbles subjects, je ne suis le dernier à an louer Dieu et à me resjouir. *Et véritablement, sire, c'est tout le moyen que j'eusse osé jamais désirer ni espérer. Je me tiens asseuré que dès ce commencement les actions de vostre majesté accroistront chacung jour à la gloire de Dieu et à l'immortalité de vostre nom,* faisant accroistre votre empire et redoubler votre puissance que le seigneur Dieu maintiendra tellement qu'il vous fera en peu de temps paroistre ses grandes graces et faveurs. Sire, les genous en terre, je baize très-humblement les mains de vostre majesté, laquelle, après Dieu et plus que jamais, je serviré fidellement, obeiré et révéreré toute ma vie, sans jamais y faire faulte.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

» Je rands comte à la royne de plusieurs voz affaires, mesme de la dispense du mariage de madame vostre seur, dont je ne ferais redite à vostre majesté, sinon que pour fin de ma lettre, je lui baiseré de rechef très-humblement les mains et prieray Dieu qu'il doint à vostre majesté très-heureus et très-glorieus règne avec très-longue vie, *comme ses très-chrétiennes et très glorieuses actions le méritent.*

» De Rome, ce 10 septembre.

» Vostre très-humble et très-obéissant subject et serviteur,

» C. Cardinal de Lorraine. »

Les termes de cette lettre sont assez clairs et n'ont besoin de nuls commentaires. Voici une seconde lettre du même personnage :

A M. Nicolas Psaulme, évêque de Verdun

« Monsieur de Verdun,

» J'ai reçu vos lettres de 19 et 25 juillet. Je n'ai maintenant le loisir de vous dire autre chose, sinon que les nouvelles que nous avons receues de France de l'exécution et massacre des rebelles ennemis de Dieu, de son église et de la couronne de France, contre laquelle ils avaient pour l'usurper... par deça un chacun à s'en resjouir. Nostre saint-père en voulut faire, lundi dernier, publicques démonstrations par une générale et solennelle procession, où il assista et tous les cardinaux, et pareillement à la messe qui fut fort solennellement célébrée en l'église Saint-Louis [1] par le

[1] Sur la porte de l'église Saint-Louis on suspendit une sorte de proclamation écrite en lettres d'or et entourée de fleurs, dans laquelle le cardinal, en s'adressant au pape, aux cardinaux, etc., se félicite de ce que Charles IX s'est défait en un seul coup des hérétiques. Cette pièce offre un caractère d'autant plus officiel qu'elle a été imprimée à Paris, et qu'elle se vendait chez Jean Dallier, à la Rose Blanche, sur le pont Saint-Michel.

D. O. M.

Beatissimo patri Gregorio XIII, pont. max.
Sacro illustrissimorum card. collegio.
S. P. Q. R.

Carolus IX, christianissimus Francorum rex, zelo zelatus pro domino Deo exercituum, repente, velut angelo percussore divinitus immisso, sublatis una occidione propè universis regni sui hæreticis perduellibusque; tanti beneficii immemor nunquam futurus, consiliorum ad eam rem datorum, auxiliorum missorum, duodecennalium precum, supplicationum, dolorum, lacrymarum, suspiriorumque ad D. O. M. suorum et christianorum omnium planè stupendos effectus, omnino incredibilis exitus, modis omnibus redundantem

cardinal de Pellevé; ensuite de quoi un grand nombre de

divino munere satietatem ipse nunc solidissimorum gaudiorum affluentissimus gratulatur.

Tantam felicitatem, quæ beatissimi patris Gregorii XIII pont. initio non multo post ejus admirabilem et divinam electionem evenerit, una cum orientalis expeditionis constantissima et promptissima expeditione, ecclesiarum rerum instaurationem, marcescentis religionis vigorem et florem certè protendere auguratur.

Pro isto tanto beneficio conjunctis vobiscum hodiè ardentissimis votis absens corpore, præsens animo, hic in sæde sancti Ludovic avi sui D. O. M. gratias agit quam maximas, atque spes hujus modi ne fallat, ejus bonitatem, supplex deprecatur.

Carolus, tituli sancti Apollinaris S. R. E. card. de Lotharingia hoc omnibus significatum et testificatum esse voluit. Anno M. D. LXXII, vj. id. sept.

Litteris romanis aureis majusculis, descriptum festa fronde velatum ac lemniscatum est supra limen ædis Sancti-Ludivici, Romæ appensum anno et die prædictis.

Parisiis apud Joannem Dallier, in ponte Sancti-Michaelis, sub Rosâ albâ.

La traduction de cette pièce est fort difficile, tant la latinité en est mauvaise.

A Dieu tout-puissant.

A très-heureux, père Grégoire, pape XIII, souverain pontife, au collége sacré des cardinaux très-illustres, au sénat et au peuple romain.

Charles IX, roi des Francs, très-chrétien, enflammé de zèle pour le seigneur Dieu des armées, soudain, comme un ange vengeur envoyé divinement, ayant par un seul coup exterminé presque tous les hérétiques de son royaume et ses ennemis, en souvenance d'un si grand bénéfice, rempli d'une joie solide et parfaite, se réjouissant des effets épouvantables, des issues incroyables, des conseils donnés en telle affaire, des aides et secours envoyés, des prières faites par

petits enfans, vêtus de surplis avec un rameau d'olivier en main, firent procession l'après-dîner par toute la ville, bénissant et louant nostre Seigneur, qui avoit *inspiré le cœur de notre roi à si heureuse et sainte entreprise*, de laquelle nous ne pouvons désormais espérer que le bien et la paix et repos de la France, avec accroissement de l'honneur de Dieu et de l'Église catholique romaine, qui a bien bonne occasion de s'en réjouir. Mon ami, *hæc est dextera Excelsi.* Il ne faut jamais désespérer comme vous faites, au moins rien à cette heure.

» Je prie Nostre-Seigneur qu'il vous donne tous les jours nouveau sujet de plus grande joie à sa louange et vous conserve, M. de Verdun, en bonne santé.

» De Rome, 15 septembre 1572.

» CHARLES CARDINAL DE LORRAINE. »

douze ans entiers, des supplications, vœux, larmes, soupirs des siens et de tous les chrétiens, adressés à Dieu très-bon et tout grand; et prévoyant que cette grande félicité (d'autant qu'elle est arrivée au commencement du pontificat du très-heureux père Grégoire XIII, peu de temps après son élévation admirable et divine, avec la continuation certaine et prête de l'expédition en Orient), dénomme et certifie le rétablissement de l'Église, la vigueur et la floraison de la religion, qui s'en allait en décadence et comme flétrie; pour ce grand bienfait, étant uni avec vous par prières très-ardentes, absent de corps et présent d'esprit, rend grâces très-grandes à Dieu très-bon et tout-puissant, ici, en l'Église de Saint-Louis, son prédécesseur, supplie très-humblement sa bonté de ne le point tromper dans cette espérance.

Charles, du titre de Saint-Apollinaire, prêtre de la sainte Eglise romaine, cardinal de Lorraine, a voulu faire entendre ceci et le témoigner à tout le monde. L'an 1572. Le 6 des ides de septembre. (8 septembre).

De ces divers documens ressort la preuve évidente de la préméditation et des bons effets qu'on espérait de cette mesure. J'ai découvert et recueilli moi-même ces lettres sur les originaux conservés à la Bibliothèque royale, département des manuscrits, collection Dupuy, vol. 211 et suivans, et nul ne peut en contester l'authenticité.

On pourrait prolonger cette discussion et produire une infinité de titres; mais, en suivant cette méthode, il faudrait consacrer un volume à l'examen de cette question, et nous nous écarterions trop du but que nous voulons atteindre. Nous écrivons une histoire, et non une dissertation; il nous suffit d'indiquer et de mettre en saillie les pièces originales et importantes, de donner l'ensemble des faits, d'exprimer la véritable physionomie de la chose.

J'ai d'autres pièces entre les mains, que je pourrais mettre au jour afin de compléter mon opinion; je crois en avoir dit assez. Je conviens que ces documens sont rares; mais je ne puis me dispenser d'indiquer à nos adversaires ce que sont devenus les ordres, les instructions re-

latives à cet objet. C'est une lettre qui n'avait pas encore été publiée : elle nous révèle les précautions que prit Charles IX lorsqu'il put envisager de sang-froid cet horrible événement :

A M. DE CELY, CONSEILLER EN MON CONSEIL PRIVÉ ET PRÉSIDENT EN MA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

« M. LE PRÉSIDENT,

» Afin que ce que vous avez dressé *des choses passées à la Sainct-Barthelemy ne puisse être publié* parmi le peuple et mêmement entre les étrangers, comme il y en a plusieurs qui se mêlent d'écrire, et qui pourroient prendre occasion d'y répondre, je vous prie qu'il n'en soit *rien imprimé*, ni en françois ni en latin; mais si en avez retenu quelque chose, *le garder avec vous*, comme je fais ce que m'en avez envoyé, que j'ai fait seulement écrire à la main pour m'en servir en un seul endroit, priant Dieu, monsieur le président, vous avoir en sa sainte et digne garde.

» Écrit à Fontainebleau, le 24 mars 1573. »

De tout ce qu'on vient de lire, je le répète, il résulte que les écrivains se trompent lorsqu'ils avancent que ce fait de la saint Barthélemy est dû au hasard. Nous avons, au contraire, établi que ce massacre avait été délibéré de longue main, qu'un jour abandonné, il avait été repris le lendemain, et finalement mis à exécution.

L'abbé de Caveirac n'a pas craint, dans sa

dissertation sur la journée de la saint Barthélemy, d'avancer que dans ce massacre :

1° La religion n'y a eu aucune part ;

2° Que ce fut une affaire de proscription ;

3° Qu'elle n'a jamais dû regarder que Paris ;

4° Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Nous ne perdrons point notre temps à réfuter l'opinion du célèbre abbé [1] ; car la conscience de nos lecteurs doit être à cette heure parfaitement édifiée. Les pièces que nous avons mises sous leurs yeux établissent, au contraire, que *la religion eut toute la part dans ce meurtre ; que la mort de tous les huguenots de France était résolue ;* que ce fut une affaire de proscription *délibérée par la cour, exécutée par ses ordres.* Nous reproduisons le tableau qu'il a dressé du nombre de ceux qui perdirent la vie afin de montrer qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit. On verra plus loin son erreur.

[1] Il était de Nismes. Sa dissertation a été imprimée à la fin de l'ouvrage intitulé : *Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'édit de Nantes.* Édition de 1758, in-8°.

**NOMBRE**

DES CALVINISTES QUI ONT PÉRI A LA SAINT-BARTHÉLEMY.

(Extrait du *Martyrologe des Calvinistes*, imp. en 1582.)

| Noms des villes où ils ont été tués. | Nombre de ceux qui ne sont que désignés. | Nombre de ceux qui sont nommés. |
|---|---|---|
| A Paris..... | en bloc. 1,000 | (en détail 468).. 152 |
| Meaux..... | 225 | ..... 30 |
| Troyes..... | 37 | ..... 37 |
| Orléans..... | 1,850 | ..... 156 |
| Bourges..... | 23 | ..... 23 |
| La Charité..... | 20 | ..... 10 |
| Lyon..... | 1,800 | ..... 144 |
| Saumur et Angers..... | 26 | ..... 8 |
| Romans..... | 7 | ..... 6 |
| Rouen..... | 600 | ..... 212 |
| Toulouse..... | 306 | ..... » |
| Bordeaux..... | 274 | ..... 7 |
| | 6,168 | 785 |

En pareille matière, les tableaux statistiques ne prouvent absolument rien. Qui peut se flatter de pouvoir apprécier exactement le nombre des victimes. L'eau, le fer, le feu, le poison ont désolé nos cités et semé la mort dans toutes les familles des religionnaires. Qui, donc au milieu de l'effroi général, a pu relever le nom de tous les occis? Un huguenot, quel qu'eût été son zèle, n'aurait pu accomplir une tâche semblable. Un catholique, à l'exemple de l'abbé

de Caveirac, aurait cherché à dissimuler le nombre des martyrs. D'ailleurs un seul protestant aurait-il péri pour le motif de sa foi religieuse, que, dans une telle occasion, le sang de l'innocent injustement répandu s'élèverait de la terre et crierait vers le ciel en demandant vengeance. Une honte éternelle rejaillirait sur les auteurs de cet odieux attentat. Mais il ne s'agit pas ici d'interroger les lois du juste et de l'injuste, d'exprimer le cri d'une conscience indignée; il faut donner des raisons à ces fougueux souteneurs du fanatisme et de l'absolutisme; il faut répondre par des faits, par des chiffres, à leurs argumens. Eh bien, la pièce suivante, dont le caractère est officiel, contredit victorieusement les chiffres de l'abbé de Caveirac. Nous bornons notre examen à la ville de Paris.

*Extrait d'un livre des comptes de l hôtel-de-ville de Paris.*

« Aux fossoyeurs des saincts-Innocens, vingt livres à eux ordonnées par le prevot des marchands et eschevins, par leur mandement du 13 septembre 1572, pour avoir enterré, depuis

huit jours, *onze cents corps morts* ès environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challiot. »

On accuse mille morts : les fossoyeurs répondent par le chiffre de onze cents. Ajoutez à ce nombre celui des cadavres qui sont demeurés sans sépulture, ou qui ont été précipités dans la rivière et dans les basses fosses, et vous n'aurez encore atteint qu'une évaluation approximative de la réalité, dont Dieu possède seul le secret.

Nous voici arrivés au terme de cette discussion. Vous n'avez plus qu'à lever les épaules, en signe de pitié, lorsque vous entendrez nos Caveirac modernes, avec une vergogne et une fatuité sans exemple, décharger de ce crime la cour de Charles IX, et en rejeter toute l'horreur sur les projets de révolte des huguenots.

Mais n'accusez pas Charles IX, je demande l'absolution de ce jeune prince : il n'a fait que se plier aux perfidies et aux exigences de son conseil; sa main inhabile laissait échapper le gouvernail; d'autres que lui prirent le titre de patrons et conduisirent la barque. Les paroles qu'il prononça avant sa mort, qui fut si prochaine, prouvent sa douleur et ses

regrets et suffisent à décharger sa mémoire de ce forfait. Il éprouva des remords à son heure dernière. Ce mot de remords que nous venons de prononcer surprendra bien des gens, et trouvera des incrédules. Cependant rien n'est plus vrai; il n'est pas d'agonie plus touchante que celle de ce malheureux prince, telle que dans ses Mémoires la rapporte Pierre de Lestoile.

« Le vendredi, dont le roi Charles mourut le dimanche ensuivant, sur les deux heures après midi, ayant fait appeler Mazille, son premier médecin, et s'étant plaint à lui des grandes douleurs qu'il souffroit, lui dit :

» — Mazille, est-il point possible que vous et tant d'autres grands médecins qui êtes en mon royaume, ne pouviez donner quelque allégement en mon mal, car je suis horriblement et cruellement tourmenté?

» — Sire, quant à ce qui dépend de notre art, nous l'avons fait et n'avons rien oublié; mesme le jour de devant, tous ceux de la faculté se sont assemblés pour y donner remède. Mais, pour en parler à la vérité, sire, Dieu est le seul grand et souverain médecin en telle ma-

ladie, auquel on doive recourir. C'est sa main étendue qu'il faut reconnoître pour s'humilier sous icelle et en attendre la grâce et la guérison qu'il octroie ordinairement à ceux qui le prient et invoquent de bon cœur.

» — Je crois que ce vous dites est vray et n'y savez autre chose. Tirez-moi ma custode, que j'essaie de reposer. »

Mazille sortit, et Charles demeura seul avec sa nourrice. Cette dernière s'assit sur un coffre et se mit à sommeiller. Mais, ayant entendu le roi se plaindre, pleurer et soupirer, elle s'approcha de son lit et lui tira sa custode. Le roi lui dit alors, jetant un grand soupir et larmoyant si fort que les sanglots lui interrompaient la parole.

« — Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ai eu un méchant conseil! O mon Dieu, pardonnez-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaît! Je ne sais où je suis, tant ils me rendent perplexe et agité. Que deviendra tout ceci? Que deviendrai-je, moi, à qui Dieu le recommande? Que ferai-je? je suis perdu, je le sens bien! »

Alors sa nourrice lui dit :

« — Les meurtres et le sang soient sur la tête de ceux qui vous les ont fait faire et sur votre méchant conseil ! Mais de vous, sire, vous n'en pouvez mais, et puisque vous n'y prêtez point de consentement, et que vous y avez regret, comme venez de le protester tout présentement, croyez que Dieu ne vous les imputera pas jamais, et qu'en lui demandant pardon de bon cœur, comme vous le faites, il vous le donnera et les couvrira du manteau de la justice de son fils, auquel seul faut qu'ayez votre recours. Mais, pour l'honneur de Dieu, que votre majesté cesse de larmoyer et se fâcher, de peur que cela ne rengrave votre mal, qui est le plus grand malheur qui sauroit advenir à votre peuple et à nous tous. »

Et sur ce propos, elle fut lui chercher un mouchoir, car celui dont il se servait était tout mouillé et trempé de ses larmes. Le roi, dès qu'elle fut rentrée, lui fit signe de se retirer et de le laisser en repos.

Charles IX avait cessé de vivre le dimanche 30 mai 1574.

Parmi les vers qu'on fit circuler après sa mort, nous avons remarqué ceux-ci :

Plus cruel que Néron, plus rusé que Tibère,
Haï de ses sujets, moqué de l'étranger,
Brave dans une chambre à couvert du danger;
Mesdisant de sa sœur, desfit contre sa mère,
Envieux des hauts-faits du roi Henri son frère;
Du plus jeune, ennemi fort pront à se changer [1];
Sans parole et sans foi, hormis à se venger;
Exécrable jureur et public adultère;
Des Eglises premier le domaine il vendit,
Et son bien et l'autrui follement dépendit,
De vilains il peupla l'ordre des chevaliers,
La france d'ignorants prélats et conseilliers:
Tout son règne ne fut qu'un horrible carnage,
Et mourut enfermé comme un chien qui enrage.

[1] François, duc d'Alençon, de Brabant, etc.

# IX

# CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Navarre à la cour du roi de France. — Conversion de Sureau-des-Rosiers.—Abjuration de Henri et de sa sœur.—Le duc d'Anjou rappelé en France.—Supplice de Montgommery.—Fuite du roi de Navarre. — Sa sœur lui est rendue. — Ils reprennent l'exercice du protestantisme.

## CATHERINE DE MÉDICIS.

Il est temps de détourner nos regards de l'histoire générale de cette époque et de les reporter sur la princesse qui fait le principal sujet de ce livre; d'autant que ces scènes de pillage, de désolation et de meurtre ne peuvent que remplir de tristesse et de découragement nos

esprits. Les petits-fils préfèrent, en entendant raconter la vie de leurs aïeux, découvrir leur front en signe de respect, recueillir le souvenir de leurs belles qualités et de leurs exploits. Mais ici nous n'avons qu'à rougir de la conduite de nos devanciers; imitons donc l'exemple du fils respectueux qui, jetant son manteau sur la nudité de son père, se retira sans arrêter sa vue sur le patriarche endormi, et attendit son réveil pour le couvrir des marques de sa tendresse. Éloignons-nous de ce hideux spectacle, et cherchons par d'autres images à effacer la pénible impression dont il nous a frappés.

La pauvre église huguenote avait été décimée. Elle se couvrit le front de cendres, déchira ses vêtemens, arracha ses cheveux, et jeta sur son corps criblé de blessures un sac, et se prit à se lamenter et à larmoyer. Le roi de Navarre était à la cour de France avec madame Catherine sa sœur. Il ne dut son salut qu'aux pressantes sollicitations de sa femme. Les historiens ne parlent pas de sa sœur. Il paraît qu'elle se cacha parmi les dames de sa belle-sœur, et que de la sorte elle prévint le péril qui la menaçait. Sa

vie fut dès lors dans cette cour des plus tristes et des plus précaires. Le motif de son voyage était le mariage de son frère. Comme toutes les jeunes filles, Catherine, en s'éloignant du Béarn, où les distractions et les plaisirs ne charmaient la monotonie de sa solitude qu'à de rares intervalles, s'était promis de se bien divertir. Les belles toilettes dont elle se parait, jointes à la gentillesse de sa personne et à la vivacité de son esprit, lui marquèrent une place distinguée parmi les dames et les damoiselles qui faisaient l'ornement de la cour de France. Elle se livrait avec ardeur et avec enthousiasme aux bals, aux festins et aux mascarades. Son imagination était enivrée par ces magnificences et par ces splendeurs ; son cœur était sous le charme des plus douces émotions, tant l'accueil qu'elle recevait partout était prévenant et affectueux ; mais cette comédie s'étant dénouée de la manière que vous savez, les soupirs remplacèrent les chansons, et les larmes sillonnèrent ses joues animées naguère par la joie, la confiance et l'amitié. Elle partagea les destinées de son frère et se vit traitée en prisonnière.

Mais les rigueurs dont on l'accablait n'auraient pu surmonter la fermeté de son ame si on se fût contenté de la tourmenter et de l'exposer à toutes sortes d'injures et de fâcheux traitemens. Depuis la nuit du 24 août la cour s'occupait de sa conversion, ainsi que de celle de son frère et du prince de Condé. Le roi de Navarre montrait contre mauvaise fortune bon visage; et comme il se voyait le plus faible, il ne perdait pas son temps et ses forces dans une lutte où il ne pouvait que succomber. Il prêtait l'oreille aux discours des catholiques et semblait désirer un accommodement. Sa sœur et le prince de Condé demeuraient intraitables et refusaient d'assister à toutes les conférences où on les invitait. Charles IX, de son côté, malgré la répugnance qu'il avait témoignée contre le massacre, semblable à tout homme qui, lorsqu'il a tant fait que d'embrasser une résolution désespérée, cherche à en retirer toutes les conséquences désirables, Charles IX voulait que le sang versé ne l'eût pas été en pure perte et servît à quelque chose. Les fins de non recevoir, opposées par ces trois

personnages aux ouvertures qu'on ne cessait de leur ménager, ne contribuèrent qu'à l'irriter davantage, et il craignit que cette résistance ne détruisît l'intimidation dont la Saint-Barthélemy venait de glacer tous les huguenots. Un jour il se fit apporter ses armes, et annonça l'intention où il était d'achever l'extermination des protestans et de commencer par le prince de Condé. La reine sa femme [1] embrassa ses genoux, et obtint à force de larmes et de prières de son époux l'abandon de ce funeste projet. Charles, en cédant à ses sollicitations, voulut du moins que le prince de Condé ressentît les effets de son courroux. Il l'envoya

[1] Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie, fille de Charles V. Son mariage fut célébré au mois d'octobre 1570. C'était une femme charmante, d'un naturel doux, aimant et généreux. Elle demeura veuve à l'âge de vingt ans, n'ayant qu'une fille encore au berceau et qui ne vécut que cinq ans. Elle se retira, après la mort de son mari, en Allemagne, et, négligeant de convoler à de secondes noces, elle passa la fleur de son jeune âge dans le monastère des filles de Sainte-Claire qu'elle fit bâtir à Vienne. Elle ne voulut jamais souffrir qu'on vendît les offices dans le Berry, dans la Marche et dans les autres seigneuries sur lesquelles on lui avait assigné son douaire. Quant à son revenu, elle en faisait distribuer les deux tiers aux pauvres et aux églises. Elle mourut dans son monastère à Vienne, en 1592, en odeur de sainteté et âgée seulement de trente-huit ans.

chercher, et ne lui dit que ces trois paroles, lorsqu'il se trouva devant lui : *Mort*, *messe* ou *Bastille*.

L'exaspération du roi était telle que le prince de Condé déclara qu'il se proposait de suivre l'exemple de Hugues Sureau-des-Rosiers, ministre de l'église réformée d'Orléans, et qu'en sa conversion il obéissait plutôt à la violence qu'à la persuasion ; et, pour parler vrai, il ne cherchait qu'à gagner du temps et à s'échapper de la cour, sauf à reprendre plus tard le culte qu'il allait abandonner.

Hugues Sureau-des-Rosiers était un des ministres les plus doctes et les plus éloquens de l'église réformée, et il jouissait d'un grand crédit parmi ses frères en religion. On ignore le motif qui le porta à se séparer de la communion qu'il édifiait par son zèle et sa piété. Le roi se servit de cet apostat pour triompher des scrupules du roi de Navarre, de sa sœur et du prince de Condé. Sureau-des-Rosiers chapitra ces trois personnages, et finit par leur persuader de reconnaître l'autorité du saint-père. Ils abjurèrent entre les mains du cardinal de

Bourbon, qui les déchargea du crime d'hérésie[1].

[1] Voici les termes et la forme de l'abjuration imposée aux protestans :

« Premièrement lesdits desvoyez, voulans retourner au giron de nostre mère saincte église, se doyvent présenter à leurs curez ou vicaires, pour estre instruits de ce qu'ils auront à faire ; ce fait, seront renvoyez pardevant le révérend évesque et diocésain, son vicaire ou official, pour faire ladicte abjuration et confession, en la forme et manière qui s'ensuit.

» Je..., natif de, diocèse de, etc., et demourant, etc., recognoissant par la grace de Dieu la vraye foy catholique et apostolique, de laquelle, par ma coulpe et faulte, je me suis desvoyé et séparé depuis, etc., et desirant retourner au troupeau de la vraye bergerie chrestienne, qui est l'église catholique, apostolique et romaine, confesse avoir abjuré et anathématisé, encore à présent pardevant vous, monsieur et supérieur, j'abjure et anathématise toute erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelle qu'elle soit, de laquelle j'ay esté cy-devant entaché et diffamé, consens à la foy de nostre mère saincte église, et vous supplie, au nom de Dieu, de son fils Jésus-Christ et de la glorieuse vierge Marie sa mère, et de tous les saincts et sainctes de paradis, qu'il vous plaise me recevoir au troupeau et bergerie du peuple de Dieu, qui vit sous l'obéissance du pape, vicaire ordonné de nostre Sauveur Jésus-Christ en ladicte église, me submettant de porter patiemment et faire volontiers la pénitence qu'il vous plaira m'ordonner pour l'absolution de mes fautes que j'ay commises pendant que j'ay vescu ès dictes sectes; de quoy je demande et requiers pardon à Dieu et à ladicte église, et à vous qui estes ordonné pasteur de Dieu le créateur, absolution avec telle pénitence que jugerez estre salutaire pour la satisfaction de mes peschés et offences. Et à ce que cognoissiez que de bon cœur j'ay fait et fais ladite abjuration, je confesse davantage devant Dieu et vous que je crois ce qui est contenu au symbole des apostres, celui de sainct Athanase et autres confessions de foy faictes et approuvées par les saincts conciles de l'église catholique,

Cette nouvelle jeta la consternation parmi les

apostolique et romaine, dont la saincte église romaine use en la messe, à savoir :

» Je croy en un seul Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et toutes choses visibles et invisibles, et en un seul nostre seigneur J.-C., fils unique engendré de Dieu le père avant la constitution du monde, Dieu de Dieu, lumyère de lumyère, vray Dieu de vray Dieu, engendré, non pas créé, consubstantiel au père, par lequel toutes les choses ont esté faictes, qui, pour nous hommes et pour nostre salut, est descendu du ciel, et a esté conceu du Sainct-Esprit, a pris chair humaine de la vierge Marie, et a esté faict homme, a souffert, et a esté crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a esté ensevely, est descendu aux enfers, et le tiers jour est ressuscité, ainsi que les écritures l'avoyent témoigné et prédict; puis est monté au ciel, et est assis à la dextre de Dieu son père, et de rechef viendra glorieusement juger les vifs et les morts; le royaume duquel sera éternel. Je croy pareillement au Sainct-Esprit, seigneur et vivifiant qui procède du père et du fils, et que avec le père est ensemble adoré et glorifié, lequel a parlé par les prophètes. De mesme foy je recognois une saincte église catholique et apostolique. Je confesse un baptesme par lequel les péchez sont remis, et attens la résurrection des morts et la vie éternelle. Je croy pareillement, recognois et confesse tout ce qui est contenu ès livres tant du Vieil que du Nouveau Testament, approuvez par ladicte saincte église catholique, apostolique et romaine, selon le sens et interprétation des saincts docteurs receus par elle, rejettant toute autre interprétation comme fauce et erronnée. Je recognois les sept sacremens de ladite église catholique, apostolique et romaine, avoir esté instituez par nostre Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils sont nécessaires pour le salut du genre humain, encore que tous ne doyvent de nécessité estre à tous conférez, à savoir : Je recognois que lesdits sept sacremens sont le baptesme, la confirmation, l'eucharistie qui est le sainct sacrement de l'autel, pénitence, extresme-onction, ordre et mariage, et que lesdits sacremens confèrent grace, et que d'iceux le baptesme, la confirmation et l'ordre

réformés et détruisit leurs dernières espérances.

ne peuvent estre réitérez sans sacrilége ; que lesdits sacremens ont l'effect que ladicte église enseigne, et que la forme et l'usage ausquels ils s'administrent aux chrétiens est sainct et nécessaire. Je recognois aussi que la saincte messe est un sacrifice et oblation du vray corps et sang de Jésus-Christ, sous les espèces de pain et de vin meslé avec eau, lesquelles matières de pain et de vin, sous lesdictes espèces, sont en la messe, par les parolles servans à la consécration qui y sont dictes et prononcées par le prestre, transubstanciées et transmuées en la substance dudit corps et sang de Jésus-Christ, nonobstant que les qualités et accidens demeurent ès dictes espèces après ladicte consécration, et que la messe est salutaire et profitable tant aux vivans qu'aux trépassés. Je cognois et confesse la concomitance, c'est-à-dire que, recevant le corps de Jésus-Christ sous l'espèce de pain seulement, l'on reçoit pareillement le sang de Jésus-Christ. Je confesse que la prière et intercession des saincts, pour les vivans et trespassez, est saincte, bonne et salutaire aux chrestiens et n'est contraire en sorte que ce soit à l'honneur de Dieu ; que les prières faictes en l'église pour les fidelles trespassez leur profitent à la rémission de leurs péchez et diminution des peines encourues pour iceux ; qu'il y a un purgatoire où les ames qui y sont détenues sont secourues par les prières des fidelles. Je confesse qu'il faut honnorer et invoquer les saincts régnans avec Jésus-Christ, et qu'iceux intercèdent pour nous envers Dieu, et leurs reliques devoir estre révérées ; que les commandemens et traditions de l'église catholique, apostolique et romaine, tant ceux qui appartiennent à la forme et cérémonies du service divin, et d'assister à icelles, que je croy estre pour attirer le peuple chrestien à piété et conversion à son Dieu, comme jeusnes, abstinence de viandes, observation de festes et autre police ecclésiastique, selon la tradition des aposires et saincts pères, continuez depuis la primitive église jusques à ce temps, et depuis introduicts en l'église par l'ordonnance des conciles receus en icelle de long-temps ou de naguères, sont saincts et bons, ausquels je veux et dois obéir ; comme prescrits et dictez par le Sainct-Esprit, autheur et directeur

Soit que leurs plaintes et leurs reproches fussent parvenus à des Rosiers, soit que ce dernier éprouvât des remords ou se trouvât déçu dans son ambition, il revint au temple d'où il s'était éloigné. On l'avait envoyé à Sédan avec Jean Maldena, Portugais, de la compagnie des jésuites, pour tenter de ramener madame la duchesse de Bouillon au giron catholique. Mais la noble dame coupa court à leurs discours; elle adressa de vives remontrances à des Rosiers, qui,

de ce qui sert à l'entretien de la religion chrestienne et de l'église catholique, apostolique et romaine. Je croy pareillement et accepte tous les articles du péché originel et de la justification. J'afferme asseurément que nous devons avoir et retenir les images de Jésus-Christ, de sa saincte mère et de tous les saincts, et leur faire honneur et révérence. Je confesse le pouvoir des indulgences avoir esté laissé en l'église par Jésus-Christ et l'usage d'icelles estre grandement salutaire, comme aussi je recognois et confesse l'église de Rome estre la mère et chef de toutes les églises, qu'elle est conduicte par le Sainct-Esprit et que toutes prétendues inspirations particulières y contrevenantes sont suggestions du diable, prime de dissension, qui veut séparer l'union du corps mystique du sauveur du monde.

» Finalement je promets estroitement garder tout ce qui a esté statué et ordonné par le sainct concile dernièrement tenu à Trente, et promets à Dieu et à vous de ne me départir jamais de l'église catholique, apostolique et romaine, et où je le ferois (ce que Dieu ne veuille), je me submets aux peines des canons de ladicte église, faits, statués et ordonnés contre ceux qui retombent en apostasie.

» Laquelle abjuration et confession de foy j'ay signée. »

un beau matin, au lieu de se rendre à la messe, prit le chemin du temple et prêcha contre l'église de Rome comme s'il n'eût fait que ce métier toute sa vie. Il se sauva à Heidelberg, et continua l'exercice des fonctions de ministre auprès des fidèles de cette contrée. Cependant, malgré son retour sincère à ses croyances premières, il ne put parvenir à se relever de la honte où l'avait plongé son abjuration parmi le public. On ne le considéra plus avec la même estime que devant. Amis et ennemis le traitèrent, par des motifs différens, avec un égal dédain. Les catholiques l'accusèrent d'apostasie et d'impiété; les huguenots lui reprochèrent son inconstance et sa lâcheté.

La mort de Charles IX avait remis de nouveau entre les mains de l'épouse de Henri II la conduite de l'état. Son fils, le duc d'Anjou, que sa naissance appelait à la couronne après Charles, était alors en Pologne. Sigismond, dernier rejeton de la race des Jagellon, avait laissé vacant le trône de Pologne. Le duc d'Anjou réunit les suffrages des électeurs et fut nommé roi de Pologne. La nouvelle de son élection lui par-

vint à la Rochelle dont il faisait le siége; il s'empressa de traiter avec les habitans, auxquels il accorda une honorable capitulation, et il prit le chemin de ses nouveaux états. Son séjour en Pologne ne fut signalé par aucun événement remarquable. Il s'ennuyait beaucoup dans une contrée dont les mœurs, les habitudes lui étaient étrangères. Dès qu'il eut reçu la lettre par laquelle sa mère lui annonçait [1] la mort de

[1] La lettre de Catherine de Médicis à son fils est pleine d'une grandeur et d'une sensibilité touchantes. On y reconnaît l'esprit d'une femme qui a l'expérience des hommes et des affaires. Il est de notre impartialité de reproduire un document où les vices de cette reine, que nous avons mis en saillie, se trouvent atténués par un langage et des idées aussi honorables qu'habiles.

« Monsieur mon fils, ie vous envoye yer en grant diligense Chemeraulx pour vous aporter une piteuse nouvelle pour moi, pour avoir veu ten mourir de mes enfans, et prie à Dieu qui m'envoy la mort aven que ie an voy plus, car ie cuyde désespérer de voyr un tel ayspectacle; et l'amitié qu'il ma monstrée ala fin ne pouvant me laisser, et me priant que vous envoye en toute diligense quérir, et en ce pendant que fusiez arrivé me prier que ie prinse ladministration du royaume et le volouer, et que ie fise faire bonne ioustice des prisonnier qu'il savoit estre cause de tout le mal du royaume; quil lavoit coneu, que ses frères avoient régné en lui, qui lui fesons penser quil me seroient haubeissans et à vous, mès que vous fusies ysi. Et après me di a dieu et me prie de lambraser, qui me cuyde fayr crever.

» Ieames homme ne mourust avecques plus dentendement, parlant à ses frères, à monsieur le cardinal de Borbon, au chanselier et segretayres, au capitaines des gardes, tant d'archer que de Suise, leur

son frère, il se sauva de sa capitale et partit pour la France.

comendant à tous de me haubeir comme à luy-mesmes jeusques à vostre ariveye, et qu'il s'asseuroit que le volié ynsin, les prians de vous bien servir et vous aystre fidel, recommadant à tous le roiaume et la conservation tous iours, disant vostre bonté et que laves tous iours tant aymé et haubei et ne lui aves ieames donne poinne, mès fayct de grans services.

» Au reste y lest mort ayent veu Dieu le matin, ce portant bien, et sur le quatre heure yl mourut le milieur cretien qui fust ieames, ayant reseu tous les sacremens; et la dernière parole qu'il dist ce fust: « Et ma mère. » Cela na peu estre sans un estreme doleur por moi, et ne trouver autre consolation que de vous voyr bien tost ysi, et panser que Dieu vous haulte de la, an desires estre hors aveques du plus dhonneur et de grandeur que lon èrès peu panser; et mesmes que ne la grandeur, ni layse que aures de vous revoyr aveques nous de la facon ne vous laysera pour sela que ne resentés que aves perdu un bon frère et un grand apuy, et que le monde ayt assez grant, et vous et lui ensemble assez puissans pour vous foyre grent et conteh san set désastre; mes puisquil plaist que ie soie de lui ayprouvé et de telle fason visitaye si souvèn, ie le loue et le prie me donner pasiense et sete consolation de vous voyr ysi bien tost, come vostre roiaume han na besoin, et en bonne santé; car ce et vous venes ha perdury ie me fayres enterer aveques vous toute en vie, car ie ne pourres aussi bien porter ce mal, qui me fait vous prier de bien regarder le chemin que tiendres, et se paseres par cheu lempereur et de la en Italie, que ie panse estre le plus seur, car, par l'Alemagne, ie ne panse poynt qui li fait seur pour vous, aytant roi de France, car y sont trop de guercles à demeller aveques vous; mes ie suis davis que alié par laultre et que envoye quelque gentilhome pour visiter les prinses et leur fayre vostre excuse que lha haste que aves eu de venir vous a faict prendre laultre chemin, néantmoins que le remercies du bon traictemen que aves reseu à vostre passage, et les prier que vous veuillent estre amis come vous leur voles estre, et que cella

La reine-mère profita de l'absence du roi

que vous aviez monstre au passage que aves fayct, quil la vueillent continuer et confirmer par plus seure promesse et adviscz s'il seroit bon d'envoier monsieur de Bellievre, et quil peust fayre quelque chose aveques eux qui vous peust aporter du repos en vostre roiaume, et que à vostre arrivée il vous vint raporter ce qu'il auroit. Vous y penseres.

» Qant a vostre partement de Pologne, ne le retarde en nule façon et prenes garde quil ne veullent vous retenir iusques a ce quis ayent donné ordre a leur fayste, et ne le fetes pas, car nous avons besoin de vous ysi.

» Aveques cela ie meurs d'envy de vous revoir, car rien ne me peut faire consolation et noublier ce que iay perdu que vostre présence. Car vous scaves combien ie vous ayme, et quand ie pense que ne bougere ieames plus daveques nous, cela me faict prendre tout en patiense.

» Si vous pouvies layser quelquun ou vous estes qui peult conduire, pour que ce royaume de Pologne vous demeura ou à votre frère, je le desireroi bien fort, et leur dire ou vostre frère, ou le second enfant que vous aures vous leur envoires, et en cet pendant quil se gouvernent entre eu, y laisant tousiour un François pour asister à tous ce quils feroyent, et croi quil en seroint bien ayse, car il seroient rois heulx-mesmes, iusques à ce qui y leusent celuy que y envoyres; et cela est beau pour pauvre qu'il soient de aistre roi de deux grans royaumes, l'un bien riche et l'autre de grande estandue et de noblesse.

» Voyla ce que ie pense affin ne rien perdre; quant à ce, si vous voyez la grace que Dieu vous fet, reconese-le bien, et vous prie que l'esperiense et la nécessité et travail que avez eu vous serve à vous y gouverner sí sagement et si prudement que le puisie remettre en son entier et l'honneur de Dieu premièrement. Et ne vous lissé aller aux pasions de vos serviteurs, car vous nestes plus *Monsieur* qui falle dire ie gagnere; cest par affin destre plus fort. Vous aytes le Roi de tous, faut que vous fasent le plus fort, car tous faut quil vous cervent, et le faut tous aymer, et nul ayr, que ceux qui vous treyront;

son fils pour reprendre le cours de ses persécutions contre les huguenots et pour se venger de ceux d'entre ces religionnaires qui étaient parvenus à tromper sa haine. Le comte de Montgommery n'avait pas encore déposé les armes; il s'était arrêté à Domfront, lorsque le sieur de

mes les querelles particulières les appointer et ne se passioner et que vos serviteur ne vous fasent plus perdre... Aymes-les et leur faytes du bien, mes leurs partialités ne soient point les vostres pour l'honneur de Dieu.

» Aussi ie vous prie ne donnes rien que ne soyes ysi, car vous sceaurez ceux qui vous auront bien servy ou non. Ie vous le nomere et monstrere à vostre venue que vous garderes tout ce que vous vaquera de benefices, daufices. Nous les metterons à la taxe, car il ni a pas un escu pour fayre ce qui vous ayt nécessaire pour conserver vostre roiaume, et vous prie n'en donner point, car y ly an na de si avarisieux qu'ils ne sont ieames souls et contens ensemble, et aussi il ne les auront point; car puisque le feu roi vostre frère ma donne la charge de vous conserver ce royaume, ie crois que vous ne le désavoués pas, ie ometré poinne, si ie puis de le vous remettre tout entier et en repos, afin que nayes que a faire ce que conestres pour vostre grandeur et *vous donner un peu de plesir, après tant d'ennuis et de poinne,* et vous prie vous déliberer de ne donner tous les estats à hun seul come lon ha faict iusques isy, car cela ha mal contenté beaucoup de personnes, et l'espériense quaves acquise par vostre voyage vheulx que ie masseure quil ni eu ieames un plus sage roi, et que ie prie à Dieu en faire la grase, et ne me voldrez pas mal à la perte de ceux qui ne scauré vivre que sur leur fumier, car j'espère que vostre élection et alaye en Pologne ne vous aura point aporté de mal, ni de diminution de honneur et grandeur et de réputation, et le mal naura este que à moi qui depuis vostre partement nai eu annui sur annui, aussi ie pense que vostre retour maportera ioye et conten-

Matignon, lieutenant pour le roi dans la Basse-Normandie, en l'absence de M. de Bouillon, court investir la place, et la serre de si près qu'il force le comte de capituler. Ce dernier, dénué de ressources, las des guerres civiles, fatigué de porter un harnais de bataille depuis si longtemps, sans jamais atteindre le but où se rattachaient tous ses désirs, ouvre les portes de Domfront et se rend prisonnier, à charge expresse qu'il aurait vie et bagues sauves.

Dès que Catherine de Médicis reçut la nouvelle de la défaite de Montgommery, elle ordonna de le conduire en toute hâte à Paris. La joie la plus vive régnait dans tous ses discours; elle tenait enfin entre ses mains l'homme qui lui avait causé tant de peines et de difficultés, et dont

tement sur contentement, et que n'aure plus de male ne de fascherie, et ie prie à Dieu quinsin soit et que ie vous puisse voir en bonne santé et bien tost.

» Du boys de Vincennes, ce dernier de mai 1574.

» Vostre bonne et afectionnée mère sil i a ieames au monde,

» CATHERINE.

» Au roi monsieur mon fils, roi de Pologne. »

Plût à Dieu que Henri III eût suivi une partie des avis de sa mère, mais il ne se les rappela que pour se donner, d'après sa recommandation, *un peu de plaisir après tant d'ennui.*

la vie n'avait été employée qu'à contrarier la sienne. Montgommery était le meurtrier de son mari ; il avait semé le trouble et la division dans le royaume ; elle avait tremblé devant lui dans la chambre de l'amiral et n'avait pu le frapper au milieu de la Saint-Barthélemy.

La mort du comte était résolue : il fut condamné, par arrêt de la cour du parlement de Paris, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, à être décapité, son corps mis en quatre quartiers, à subir la question extraordinaire, à être déclaré dégradé de noblesse, ainsi que ses enfans (qu'il laissa au nombre de onze, neuf fils et deux filles) vilains, intestables, incapables d'offices. Ses biens furent acquis et confisqués au roi et autres auxquels la confiscation en pouvait appartenir.

Le samedi 26 juin 1574, le comte de Montgommery fut tiré de la conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prêtre et un bourreau, et de là traîné en la place de Grève. Quand son arrêt lui fut prononcé, il dit, en allant au supplice, à haute voix :

« Je meurs pour ma religion, je n'ai fait oncques trahison, ne autre faute à mon prince ; combien que la vérité soit qu'ayant mis mes moyens et ma religion assurés en Angleterre, où je suis le bien venu, même auprès de la reine, j'ai passé la mer exprès pour venir troubler mon pays et l'état de mon maître, ce dont je m'excuse sur le commandement que m'en a fait un grand [1]. Je n'ai jamais fait mal ou offense à personne ; je suis prisonnier de guerre, et on ne me garde pas les promesses qu'on m'a faites à Domfront, quand je m'y suis rendu prisonnier à charge expresse que j'aurais vie et bagues sauves. »

Il ne voulut point se confesser à l'archevêque de Narbonne [2], ni prendre ou baiser la croix qu'on a coutume de présenter à ceux qu'on mène au dernier supplice. Il refusa aussi d'é-

[1] Le comte ne voulut jamais nommer ce personnage, même lorsqu'il fut appliqué à la question ; mais il le désignait assez en disant qu'on le tenait pour la seconde personne de France. C'était le duc d'Alençon qui avait traité avec les protestans. Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient entrés dans cette ligue.

[2] L'archevêque de Narbonne était Simon Vigor, un des douze docteurs de Sorbonne que Charles IX avait envoyés au concile de Trente.

couter et de regarder le prêtre et le cordelier qui l'accompagnaient. Ce dernier lui ayant dit qu'il avait été abusé, Montgommery lui répondit :

« Comment, abusé ! Si je l'ai été, ç'a été par ceux de votre ordre; car le premier qui me bailla jamais une Bible en français et qui me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et là-dedans j'ai appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en laquelle ayant depuis vécu, je veux, par la grâce de Dieu, y mourir aujourd'hui. »

Sur l'échafaud, Montgommery demanda au peuple de prier pour lui ; il récita tout haut le symbole des apôtres, en la confession duquel il protesta de mourir; puis, ayant fait sa prière dans la forme accoutumée par l'église réformée, il abandonna sa tête au bourreau.

Ce vieux guerroyeur montra à l'heure de sa mort le courage qu'il avait déployé sur les champs de bataille, la résignation et la piété qu'il avait témoignées pendant tout le cours d'une vie consacrée au triomphe de la foi nouvelle. Si tu partages les doctrines religieuses du

noble comte, garde précieusement son souvenir, lecteur, car sa vie et sa fin sont la vie et la fin d'un martyr.

Cette trahison jeta de nouveau la frayeur dans l'esprit des huguenots. Cependant, malgré les titres que Henri de Bourbon réunissait en lui pour entretenir la haine de la cour de France et celle des catholiques, il ne cessait de gagner tous les cœurs par la courtoisie de ses manières et par les grâces de son esprit. Ses réparties brillantes servaient de texte à toutes les conversations, et chacun se plaisait à répéter ses ingénieuses plaisanteries.

Un jour où il se trouvait dans la chambre de madame la princesse de Condé, sa tante [1], un gentilhomme, nommé de Nouailles, se mit à toucher du luth et à chanter en s'accompagnant. De Nouailles était excellent musicien, et le roi de Navarre prenait beaucoup de plaisir à l'entendre. Mais une cause qui n'était ignorée de

[1] Sa tante, la princesse de Condé, était Françoise d'Orléans, fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, mariée le 5 novembre 1565 avec Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, septième fils de Charles de Bourbon-Vendôme et frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV.

personne donnait au chant du joueur de luth une expression ravissante. Madame la princesse de Condé avait inspiré une profonde passion à ce gentilhomme, et ce dernier cherchait par tous les signes et toutes les allusions à lui exprimer son amour. Ce jour-là Nouailles chantait une romance dont le refrain était tel :

Je ne vois rien qui me contente
Absent de ta *divinité*.

Le chanteur appuyait beaucoup sur le mot *divinité*, et regardait madame de Condé avec ardeur. Le roi de Navarre, s'apercevant de ce manége, se prit à rire de fort bonne grâce, et, jetant un coup d'œil malin sur sa tante et sur Nouailles, il dit à ce dernier, en jouant sur ce mot *divinité :*

N'appelez pas ainsi ma tante,
Elle aime trop l'*humanité*.

On rapporta ce propos au roi, qui s'en amusa beaucoup et s'écria : « Voilà une rencontre digne de mon frère. Je voudrais que lui et les autres ne s'amusassent qu'à cela, nous aurions bientôt la paix. »

Quoiqu'il fît profession de la religion catholique, le roi de Navarre était étroitement gardé et ne pouvait rentrer dans ses états. On craignait son influence sur ses partisans. Sa sœur suivait la même destinée. Enfin, un jour (au 3 du mois de février 1576), il sortit de Paris en annonçant l'intention où il était d'aller à la chasse dans la forêt de Senlis. En effet, il employa la journée du samedi à courir un cerf, et de la sorte il endormit les soupçons et la surveillance des gardes de son escorte. A la fin du jour, tandis que tous ses gens, entraînés par l'ardeur de la chasse, brisés par les fatigues de la journée, remplissaient les carrefours de la forêt des fanfares de retraite, et se dirigeaient au rendez-vous de chasse, Henri, accompagné des seigneurs de Lavardin [1], de Fervaques [2] et du jeune Lavalette [3], franchit la Seine à Poissy

[1] Jean de Beaumanoir de Lavardin, troisième du nom, maréchal de France en 1595, mort en 1614.

[2] Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey, depuis maréchal de France et lieutenant-général en Normandie, mort en 1613, âgé de soixante-quinze ans.

[3] Jean-Louis de Nogaret de la Valette et de Foix, duc d'Épernon en 1581, servit contre les ligueurs, et mourut en janvier 1642.

et gagna Neuf-Châtel en Timerais (Château-Neuf). Cette maison lui appartenait. Il s'y rafraîchit, s'arma convenablement, reçut de l'argent de ses fermiers et reprit en cet équipage, en compagnie d'une trentaine de chevaux, la campagne. Il arriva à Alençon, dont le sieur de Hertray [1] s'était saisi en son nom.

Deux jours avant son évasion on avait semé dans Paris le bruit de sa fuite, et de fait Henri III et Catherine de Médicis ajoutèrent crédit à cette nouvelle, car le Béarnais avait découché. Cependant le lendemain, sur les dix heures, le roi de Navarre se présente à l'improviste à la Sainte-Chapelle, tout botté et tout éperonné, devant leurs majestés, et leur dit avec son sourire et sa finesse accoutumés : « J'ai ramené celui que vous cherchiez et pour lequel vous étiez tant en peine. Il m'était bien aisé de me sauver si j'en eusse eu envie; mais jamais ce désir ne m'est tombé au cœur; chose que j'ai voulu vous faire paraître, afin que dorénavant vous n'ayez plus de telles opinions et que vous vous assuriez que je ne m'éloignerai

[1] Réné de Saint-Denis de Hertray.

jamais de vos majestés que par leur commandement, et que je veux mourir auprès de vous et à vos pieds pour vous faire continuel service. »

Le roi et sa mère se montrèrent ravis de la conduite de leur prisonnier, et s'endormirent le soir pleins de confiance dans les belles dispositions qu'il leur avait montrées. A leur réveil, ils apprirent que l'aigle n'était plus au nid et qu'il s'était envolé ; et ils eurent la douleur et la confusion de se voir joués et attrapés ainsi que des enfans, et tous les rieurs étaient tournés contre eux. Le Béarnais les avait leurrés d'un vain espoir par l'histoire et par la superbe promesse qu'il leur avait faites.

D'Alençon, où le roi de Navarre s'était abouché avec Monsieur (duc d'Alençon) et le prince de Condé, il se rend à Tours. Jusque là Henri n'avait dit mot, car l'anxiété à laquelle il était en proie l'empêchait de se livrer à son enjouement ordinaire ; mais dès qu'il eut mis la Loire entre ses ennemis et lui, il leva les yeux au ciel et s'écria :

« Loué soit Dieu qui m'a délivré. On a fait

mourir la reine ma mère à Paris; on y a tué M. l'amiral et tous mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé; je n'y retourne plus, si on ne m'y traîne. »

Il ne fut pas plus tôt arrivé à Tours qu'il reprit publiquement l'exercice de la religion réformée; car son retour au catholicisme n'était qu'un faux semblant, sous couleur duquel il avait à son tour pipé ses ennemis, et jamais les prières qu'il avait laissées tomber de ses lèvres durant le sacrifice de la messe n'étaient sorties de son cœur. Mais en allant au temple il sentit l'absence de sa pauvre sœur, qui gémissait encore sous la domination de Catherine de Médicis et qui ne pouvait se livrer aux élans de sa conscience. Comme la cour avait toujours voulu dissimuler la contrainte qu'elle avait exercée en son endroit, et avait, au contraire, cherché à insinuer parmi le peuple que si le roi de Navarre restait à Paris, c'était seulement parce que ce séjour lui agréait, Henri pensa, du moment où il venait d'échapper à la surveillance dont il était l'objet, que le roi et la reine-mère relâcheraient, sur sa de-

mande, madame Catherine sa sœur; car il n'était pas de leur politique de laisser soupçonner la perfidie de leurs intentions, puisqu'elles avaient été déjouées.

Il envoya donc à la cour de France les sieurs de Fervaques et de Rosny[1] redemander la princesse sa sœur. La bonne dame Catherine de Médicis se trouva prise dans ses propres filets. L'arrivée des deux négociateurs la jeta dans un profond embarras. En même temps elle comprit qu'elle avait eu affaire à aussi fin et aussi rusé qu'elle, et que, si jamais elle voulait tenter une nouvelle partie avec lui, elle courait fort le risque de la perdre une seconde fois. Elle se trouvait donc blessée et humiliée dans le sentiment qui affecte le plus vivement une femme, l'amour-propre. Une femme belle vous pardonnera de la trouver laide et non de votre goût si vous lui accordez de l'esprit; une femme laide deviendra votre ennemie si, au lieu de lui parler des agrémens de son visage, vous l'entretenez des agrémens de son esprit, le seul point cependant

[1] Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, né en 1560, le 13 décembre.

par lequel elle puisse attirer l'attention et briller. En outre, Catherine de Navarre s'était fait aimer à la cour de France, tant elle était bonne et aimable. La reine mère la considérait comme un otage dont la grace, l'esprit et la sensibilité, d'un moment à l'autre, pouvaient lui devenir d'un grand secours, soit pour rapprocher des seigneurs désunis, soit pour contenir son frère le roi de Navarre, et charmer un séjour où seule Catherine ne devait qu'aux qualités de son cœur et de son esprit l'éclat et l'affection dont elle était environnée.

La reine mère se vit dans l'obligation de montrer bon visage et de prêter facile accommodement aux messagers du roi de Navarre. Elle fit appeler Catherine, et lui annonça, après bien d'autres discours, que son frère réclamait sa présence, et que si elle se trouvait disposée à se rendre auprès de sa personne, elle pouvait se mettre en route dès le lendemain. La joie que Catherine à cette ouverture laissa éclater sur son visage montra aux moins clairvoyans la véritable situation où cette princesse se trouvait retenue à la cour de France. Elle était vic-

time de la tyrannie la plus odieuse. Non seulement une captivité de fait pesait sur elle de tout son poids et de toute sa rigidité, mais encore la violence morale qu'on exerçait sur sa volonté, sur sa conscience et son cœur rendait sa condition des plus précaires et des plus misérables. Elle se trouvait mêlée à une foule d'intrigues, de galanteries, de bals, de comédies auxquelles elle ne portait plus le même intérêt et la même ardeur depuis que sous leur surface brillante, elle avait découvert les coupables voluptés, les lâches trahisons, les hypocrisies et les assassinats qui apprêtaient leurs infernales machinations, avec un habit de parade, un masque au visage, au milieu d'un pas de ballet, ou sur un théâtre avec de gais refrains dans la bouche. Puis la mort de Jeanne d'Albret avait redoublé l'amitié qu'elle nourrissait pour son frère. Elle poussait ce sentiment jusqu'à l'exaltation. Orpheline, entourée d'empoisonneurs, de meurtriers, d'ennemis de sa foi, elle ne voyait au monde pour elle d'autre appui que le bras et la maison de son frère. On lui avait interdit le temple de son Dieu, et même il lui était défendu de le prier dans ses appartemens.

La pauvre Catherine accueillit Fervaques et Rosny comme ses libérateurs, et, après avoir dit honnêtement adieu au roi, à la reine mère et à leurs adhérens, elle prit congé d'eux et se retira incontinent avec les deux serviteurs du roi son frère.

Les voyageurs poussèrent tout d'une traite leur course jusqu'à Châteaudun. Il ne fut question dans la route que du roi de Navarre et du parti qu'il venait d'embrasser. Catherine interrogeait ses deux compagnons avec anxiété. Après les premiers élans d'ivresse accordés à sa délivrance, elle reportait ses idées sur des sujets moins gais, et s'enquérait avec la plus ardente sollicitude de l'état de l'église réformée, qui coup sur coup venait de passer par d'aussi terribles épreuves.

A son arrivée à Châteaudun, Catherine, avant de songer à prendre quelque repos, courut au temple de l'église réformée de cette ville. Là, le cœur gros d'émotion, les yeux baignés de larmes, pâle de sa désolation et de son repentir, et cependant brûlante de zèle et de piété, Catherine se précipite à genoux et jette vers les cieux

sa prière. Elle implora le pardon de ses fautes, demanda à Dieu de la recevoir de nouveau dans le giron de son église réformée, de guérir les blessures dont les ennemis de son culte et de la vérité avaient accablé cette pauvre et chancelante communion protestante. Elle ajouta quelques paroles par lesquelles elle sollicitait le secours et la grâce du Seigneur pour le roi son frère et l'oubli des injures et des mauvais traitemens auxquels on l'avait exposée.

Le ministre se transporta au temple. Tous les fidèles imitèrent son exemple. D'une voix touchante le pasteur fit entendre à son troupeau la parole du Seigneur. Il rappela à son auditoire la parabole de l'enfant prodigue. Tous les assistans pleuraient à chaudes larmes et priaient pour cette sœur en Christ, qui, après son éloignement de la maison de Dieu, y revenait plus forte et plus résignée. Catherine, dans l'attitude d'une suppliante et d'une pécheresse, s'unissait de cœur et d'intention aux paroles du ministre, et ne tirait aucune vanité de son rang et de ses titres. Elle charma tous les cœurs par sa modestie et sa piété. Elle se présenta à la

table du Seigneur et participa à la sainte cène.

Ce ne fut qu'après avoir rempli toutes ses dévotions que Catherine de Navarre continua son voyage, et qu'elle parvint à rejoindre, sans avoir éprouvé d'accidens, à Parthenay, le roi son frère, qui l'y attendait.

Ainsi toutes les mesures de Catherine de Médicis étaient renversées. Elle avait eu beau se servir du poison, de la flamme et du fer, amonceler cadavres sur cadavres pour ruiner l'église réformée et la maison de Bourbon, Dieu s'était joué de sa persévérance et de ses efforts. Il ne lui avait laissé accomplir tant de choses qui la rapprochaient de son but que pour lui montrer sa faiblesse et sa vanité dans toute leur étendue, et que pour détruire une à une ses espérances. Le frère et la sœur, échappés par miracle à la mort, se trouvaient réunis et libres après une longue persécution et une dure captivité.

# X

# MARGUERITE DE VALOIS.

Catherine rentre en Béarn. — Le château de Pau. — Voyage du roi de Navarre en Béarn. — Déréglemens de la reine sa femme. — Amours du roi de Navarre avec mademoiselle de Tignonville. — Catherine de Médicis en Béarn. — Départ du roi de Navarre. — Douleur de Madame sa sœur.

L'entrevue du roi de Navarre avec sa sœur fut des plus touchantes. L'exquise sensibilité de ces deux personnages se fraya un libre cours dans de douces caresses et de tendres épanchemens. Ils demeurèrent quelques jours à Parthenay, pendant lesquels ils ne s'occupè-

rent que de leur affection et que de leur retour à la croyance dont ils avaient été violemment détachés par la contrainte et par les menaces. Catherine ne cessa de donner des marques de son amitié au roi son frère, ainsi que des signes de sa piété. Sa conduite édifia les plus incrédules et les plus légers d'entre les serviteurs de son frère, et les rattacha sincèrement à une religion à demi renversée par les malheurs du temps, et pour laquelle sa mère était morte en martyre. Elle retrempa ces ames à demi découragées : aux timides elle inspira la force, aux irrésolus elle leur communiqua sa constance, aux indifférens elle leur apprit le dévouement et la foi. L'heure de la séparation sonna sur ces entrefaites. Madame, le cœur navré de douleur, s'éloigna de son frère en demandant à Dieu le triomphe de la cause pour laquelle il armait son bras et son divin secours pour des jours aussi précieux.

Le Béarnais reprit sa vie de hasards et de batailles, tandis que sa sœur s'achemina vers le Béarn, dont il venait de lui confier la régence et l'administration pendant son absence [1].

[1] Bertrand de Montaut, sieur de Benac, baron de Navailles, fut

La noble exilée rentra dans sa patrie sous l'empire des plus chères et des plus cruelles émotions : l'accueil qu'elle y reçut lui prouva que ses sujets comprenaient la cause de ses joies, comme la cause de ses peines, et qu'ils s'associaient aussi bien à ses regrets qu'à ses espérances.

Elle revenait au château de ses pères orpheline et menacée à chaque instant de perdre son frère, sur la tête duquel planaient sans cesse les plus graves périls. C'est une triste chose que de se retrouver seule aux lieux où se pressait jadis une famille nombreuse et florissante. A la douleur qu'entretiennent constamment de semblables pertes dans le cœur se joignent un juste effroi, une cruelle anxiété, et l'on craint à son tour de partager, avant l'heure marquée par la vieillesse, une semblable destinée. Néanmoins Catherine voulut donner à son peuple l'exemple du courage et de la résignation. Elle sécha ses larmes, étouffa ses soupirs, et consacra

nommé lieutenant-général pour gouverner sous elle en Béarn ; il fut ensuite remplacé dans cet emploi par Armand de Gontaut, sieur d'Andeaux et Saint-Geniès.

tout son temps à réparer les maux que l'absence des souverains légitimes avait engendrés dans le Béarn. Son premier soin se porta sur l'église réformée. Elle rouvrit les temples, encouragea le zèle des fidèles de la réforme par l'exemple de ses dévotions, et rappela les ministres exilés. Ce fut un beau jour pour Catherine et un sujet de douce consolation que celui où elle se vit entourée au prêche de tous les huguenots de la contrée qu'elle administrait; et si nous ne craignions pas de dénaturer la touchante simplicité de cet événement par un rapprochement ambitieux dans ses termes et dans ses images, nous pourrions le comparer à la fête que célébrèrent les Juifs à leur sortie d'Égypte.

Catherine donna une preuve de son esprit et de son bon sens par la tolérance qu'elle mit en usage à l'égard des catholiques. Elle ne les persécuta point, elle entoura leur culte de toutes les facilités et de toutes les protections les plus sages ; et tandis que ces derniers affichaient un zèle immodéré et des pratiques mêlées de fanatisme et de vanité mondaine, elle chercha par sa conduite et par celle de ses ministres à montrer

la pureté de ses intentions et la supériorité de la morale et de la discipline par lesquelles la nouvelle église pouvait seule se distinguer de l'ancienne, exciter de raisonnables scrupules et déterminer d'honorables conversions.

Elle fixa ensuite son attention sur les charges qui pesaient sur son peuple et sur l'administration de la justice. L'application éclairée qu'elle porta dans les affaires lui suggéra les moyens de diminuer les impôts et d'introduire d'utiles réformes dans les coutumes surannées et féodales qui régissaient cette contrée. Grâce à son ardeur pour le bien public, Catherine parvint à cicatriser les blessures dont les gens de guerre, de robe et d'église avaient accablé ses malheureux sujets. Bientôt d'unanimes bénédictions sortirent de toutes les bouches, et le silence que gardèrent les catholiques fut la plus complète justification des bienfaits dont sa paternelle administration venait de doter son royaume.

La beauté du climat sous lequel vivait Catherine, les sites verdoyans et pittoresques des montagnes qu'elle habitait, le majestueux horizon qu'elle découvrait de son château où elle résidait à

Pau, rafraîchissaient ses idées et les élevaient vers l'auteur suprême de toutes ces beautés : de sa terrasse même, les Pyrénées dans toute leur magnifique simplicité, les pâturages gras et couverts de troupeaux, le Gave qui dans son lit de roche roule sourdement ses ondes limpides et frémissantes, lui offraient un des spectacles les plus variés, les plus riches, les plus saisissans que la nature puisse présenter. Souvent les prairies qui s'étendaient aux bords du Gave étaient enveloppées dans une humide obscurité; en même temps un orage éclatait sur les premières montagnes, les éclairs sillonnaient les nues, la foudre remplissait l'étendue de ses furieux roulemens, et au fond le soleil dorait les pics les plus élevés des Pyrénées; des gerbes de lumière jaillissaient des glaciers ainsi que d'une cuirasse inondée de clarté, et les aigles, seuls habitans de ces retraites inaccessibles, planaient à l'horizon et allaient se perdre dans le ciel. Catherine alors, assise à son balcon, contemplait ces images sublimes. Elle passait ainsi des heures entières, absorbée dans une délicieuse méditation. Ses chagrins, sa mélancolie se dissipaient. Elle retrem

pait son ame à la vue de tous ces objets, au frémissement du feuillage, à l'harmonie sauvage de la foudre, des flots et de la cornemuse du pâtre attardé et surpris par l'orage. De semblables émotions façonnaient son cœur et en décuplaient la force. Et la fin de toutes ces rêveries et de toutes ces scènes était pour Dieu. Dans son exaltation elle se précipitait à genoux, et, en se remettant à lui de toutes ses faiblesses, elle entonnait le cantique d'actions de grâces et d'admiration.

Dans cette solitude elle acquit l'énergie et la constance qui la soutinrent au milieu des plus fâcheuses conditions, et cette supériorité de sentimens et de qualités qui distingua la branche des Bourbons de celle des Valois. Le frère menait dure vie et guerroyait; l'existence d'un soldat est entourée de privations et de dangers, et celle du Béarnais fut des plus contrariées et des plus pénibles. La sœur ne s'occupait que de son peuple et que de son Dieu. Le Valois, malgré de nobles facultés, avait puisé près de sa mère toute la corruption italienne. Il nourrissait des vices dont les pratiques avaient

emprunté leurs noms aux villes détruites par la main du Seigneur, et dont le souvenir est un sujet de honte et d'opprobre éternels. Le jour il l'employait à caresser ses chiens, ses singes et ses perroquets, ou à donner aux Parisiens la représentation d'une procession où le cynisme le plus effronté s'alliait aux dévotions les plus puériles. La nuit il courait, avec un masque, les rues de la capitale, en insultant les femmes, en battant les maris ; il poussait la folie et l'irrévérence jusques à pénétrer dans le logis des bourgeois et des artisans ; il volait leur chien, buvait leur vin, mangeait leur souper et violait leurs femmes et leurs filles.

Catherine de Médicis avait dressé ses enfans à cet ignoble manége. Vous savez comment Jeanne d'Albret éleva ses enfans : d'un côté le travail, la sagesse, l'application, la vraie piété ; de l'autre la paresse, l'insouciance, la débauche, le bigotisme. Ne vous étonnez donc pas si Dieu jugea bon, dans sa divine providence, de refuser toute postérité masculine à cette race flétrie et dégénérée, et d'arracher du tronc cette branche pourrie et stérile, car la séve qu'elle

absorbait faisait tort au seul rameau qui s'élançait verdoyant et vigoureux de cette souche antique.

Le roi de Navarre profita d'un moment de répit que lui laissèrent ses affaires pour venir voir sa sœur. A la tendresse fraternelle qui l'amenait en Béarn se joignait un sentiment d'une toute autre nature. L'amour le rappelait aux pieds d'une maîtresse chérie, car ce royal chevalier ne désirait rien tant, après la bataille, que de se reposer aux pieds de l'objet de son affection. Les déportemens de la femme excusaient l'inconstance du mari. Marguerite, d'un esprit brillant, d'une imagination ardente, se livrait à tous les excès que des goûts dépravés peuvent inventer. En un mot, elle était affligée d'une *fièvre lascive,* qu'on me passe l'expression.

Henri III connaissait mieux que personne les déréglemens de sa sœur. Il envoya en 1583 M. de Bellièvre au Béarnais, pour l'engager à se raccorder avec sa femme. Entre autres choses, Henri III disait, à ce sujet, dans sa lettre à son beau-frère :

« Vous savez comme les rois sont sujets à être trompés par faux rapports, et comme les princesses les plus vertueuses ne sont bien souvent exemptes de calomnies; mesme pour le regard de la feue reine votre mère, vous savez bien ce qu'on en a dit et combien on en a toujours parlé tant après sa mort que pendant sa vie. »

Le roi de Navarre se prit à rire à la lecture de cette lettre, et dit en présence de toute la noblesse qui se trouvait là avec M. de Bellièvre.

« — Le roi me fait beaucoup d'honneur par toutes ses lettres : par les premières il m'appelle cocu, et par ses dernières il m'appelle fils de p..... Je l'en remercie. »

Les huguenots venaient d'échouer au siége de Marmande. Le maréchal de Biron s'avança vers eux avec des paroles d'accommodement. Henri profita de cette ouverture, qui lui fournit un prétexte honnête d'abandonner ce siége, pour se retirer. On conclut une trêve, et il s'achemina vers le Béarn.

Catherine accueillit son frère avec joie, et se livra tout entière à l'ardeur de son amitié.

Néanmoins elle eut assez de tact pour dissimuler à ses yeux le déplaisir que lui causaient les distractions qui l'éloignaient d'elle une partie de la journée. Elle eut la générosité de sacrifier son affection, de se contenter des rares instans qu'il passait auprès d'elle, et elle mit tout en œuvre pour célébrer et charmer la présence de son frère en Béarn.

La gouvernante de Catherine se nommait madame de Tignonville. Elle avait une fille d'une beauté accomplie, qu'on appelait ordinairement mademoiselle de Navarre. La mère et la fille demeuraient à la cour de Navarre. Cette jeune damoiselle, quoique petite de taille, car on l'avait surnommée la *petite* Tignonville, réunissait en sa personne toutes les qualités et tous les charmes qui engendrent une violente passion dans le cœur de ceux qui ont la facilité de les admirer. Henri, depuis long-temps, avait apprécié son mérite et sa beauté, l'absence avait contribué plutôt à irriter son amour qu'à l'étouffer. Aussi revint-il plus tendre et plus ardent qu'avant son départ. Mais la damoiselle ne se montra pas de

facile composition, et les obstacles qu'elle opposa à la passion de son amant furent en proportion de sa fortune et de sa grandeur. La réserve dans laquelle se maintenait la petite Tignonville inspirait du dépit et de la mauvaise humeur au roi, et comme il appréciait justement le motif de ses hésitations, il maudissait ses titres et son rang ; car, selon leurs désirs du moment, les grands veulent tantôt ne posséder que les qualités du plus obscur gentilhomme de leur royaume, et tantôt ils ambitionnent la condition la plus élevée que puisse illuminer la clarté du ciel.

Henri ne renonçait pas à ses poursuites, et, voyant l'ajournement indéfini de ses espérances chaque jour se formuler davantage, il eut, comme un simple bourgeois, recours à un expédient bien usé et bien trivial, mais qui cependant manque rarement son effet. Il s'adressa à d'Aubigné, et le supplia, les larmes aux yeux, les mains jointes, de l'aider dans ses amours et de disposer plus favorablement l'objet de son ardeur. Mais d'Aubigné déclina cet honneur insigne ; il s'excusa de refuser son concours et

de ne pas donner les mains à des menées pour lesquelles il n'avait ni l'esprit ni l'intrigue nécessaires. En un mot, il colora d'un prétexte honnête les répugnances que ces ouvertures lui inspiraient, et il laissa le roi dans une triste anxiété. Le temps est un grand maître. Henri changea de ton et de manières, et il finit, sans l'assistance d'autrui, par vaincre les scrupules de la damoiselle et par obtenir le prix qu'il ambitionnait le plus au monde, du moins à l'heure présente.

Pendant que le roi de Navarre soupirait aux pieds de sa nouvelle maîtresse, Madame Catherine, malgré son extrême jeunesse, conduisait sa maison avec un tact et une sagesse admirables. Elle se donnait beaucoup de peine et de mouvement pour amuser ses hôtes, et ses efforts furent couronnés d'un plein succès. Sully, que nous trouverons plus d'une fois encore à la cour de Navarre, avait accompagné le roi son maître : il conserva long-temps après le souvenir de cette réception; il en parle dans ses mémoires d'une façon qui peint le caractère de l'hospitalité dont ils étaient les objets. « Il ne fut ques-

tion pendant tout notre séjour en Béarn (1576) que de réjouissances et de galanterie. Le goût de Madame, sœur du roi, pour ces divertissemens, nous était d'une ressource inépuisable. J'appris, auprès de cette princesse, le métier de courtisan, dans lequel j'étais fort neuf. Elle eut la bonté de me mettre de toutes ses parties, et je me souviens qu'elle voulut bien m'apprendre elle-même le pas d'un ballet qui fut exécuté avec beaucoup de magnificence. »

La trève expira, et, au grand regret de tous, il fallut se quitter. Catherine reprit sa vie accoutumée et attendit qu'une occasion favorable ramenât son frère auprès d'elle.

Le voyage que Catherine de Médicis entreprit avec le roi, son fils, dans le midi de la France, comprima pour quelque temps les agressions des deux partis. On accorda de part et d'autre une suspension d'armes. La reine-mère se rendit à la cour de Navarre ; elle parvint à rapprocher momentanément Marguerite, sa fille, et le roi de Navarre, qui venait d'y arriver.

On s'occupa beaucoup de ballets, de chasses et de mascarades, et lorsqu'on se sépara on

fut de part et d'autre contraint d'avouer que, si les affaires politiques étaient toujours sur le même pied, du moins les choses futiles n'avaient pas été négligées, et qu'on s'était bien récréé.

Marguerite demeura auprès de son époux : elle éprouva quelques difficultés dans l'exercice de sa religion. Ce fait atteste l'importance que la religion réformée avait acquise dans le Béarn ; néanmoins on doit le blâmer, car il montre l'intolérance et la contrainte qu'on exerça à l'endroit de cette princesse. Marguerite nous en fait le récit dans ses mémoires :

« Nous nous en revînmes, dit-elle, à Pau, en Béarn, où, n'ayant nul exercice de la religion catholique, l'on me permit seulement de faire dire la messe en une petite chapelle qui n'a que trois ou quatre pas de long, qui, étant fort étroite, était pleine quand nous étions sept à huit. A l'heure que l'on voulait dire la messe, on levait le pont du château, de peur que les catholiques, qui n'avaient aucun exercice de la religion, l'ouïssent.

» Les habitans de Pau trouvèrent moyen le jour de la Pentecôte, avant qu'on levât le pont,

d'entrer au château et se glissèrent dans la chapelle. Quelques huguenots l'allèrent dire au Pin, secrétaire de mon mari, lequel possédait infiniment son maître et avait grande autorité en sa maison, menant les affaires de ceux de la religion. Il envoya les gardes du roi mon mari, lesquels, les tirant hors et les battant, les menèrent en prison. Je m'en allai plaindre au roi mon mari. Le Pin se mit en tiers sans y être appelé, et osa prendre la parole. Je suppliai le roi qu'il m'en fît raison ; lui, voyant que je m'en passionnais justement, le fit sortir et ôter devant moi, me disant qu'il était fort marri de l'indiscrétion du Pin, que le zèle de sa religion l'avait transporté à cela, et qu'il m'en ferait telle raison que je voudrais ; que pour les prisonniers catholiques, il aviserait avec ses conseillers du parlement de Pau ce qui pourrait se faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé, il vit le Pin, qui le changea ; mais voyant que je m'opiniâtrais à vouloir qu'il chassât ce Pin, il fut contraint enfin de lui donner congé. »

Bientôt Henri de Bourbon fut obligé de quitter le Béarn ; la guerre l'appelait ailleurs. Il se

jeta de nouveau dans les combats et les aventures. On aurait dit que Dieu se plaisait à l'entraîner sur les champs de bataille, à le plonger dans les plus rudes nécessités, comme pour retremper son cœur et son tempérament et pour montrer au peuple français la vertu du héros qu'il destinait un jour à gouverner ses destinées.

Il continua la régence à sa sœur, et publia le manifeste suivant avant de s'éloigner :

« D'autant qu'il nous convient à présent nous absenter et éloigner de ce pays pour certain temps, nous avons nommé notre très-chère sœur, Madame la princesse, régente et représentant notre personne en nos royaumes et pays souverains, comme aussi en nos comtés de Foix, etc., avec pouvoir de commander, pourvoir à la défense de nos états, remédier aux plaintes et griefs de nos sujets, convoquer les états au temps accoutumé ou autre que le bien du service pourrait exiger, pourvoir aux états et offices, advenant vacation d'iceux ou autrement; comme aussi aux places des colléges dépendans de notre autorité, ordonner de nos finances, assembler gens de guerre, pourvoir

aux garnisons et munitions de nos places, donner grâces et pardons, remettre les amendes aux coupables, évoquer à soi et à son conseil en toute raison et justice, homologuer l'aliénation des biens nobles, anoblir les ruraux, sans diminution de nos droits, assembler le synode des ministres, et généralement disposer de tout comme nous pourrions faire si nous étions sur les lieux. Néanmoins, d'autant que notre sœur nous a déclaré ne vouloir rien effectuer de son pouvoir sans un bon conseil, nous conformant à cette intention, nous avons nommé le sieur de Saint-Geniès lieutenant, pour représenter notre personne et celle de notre sœur, dans nos royaumes et pays souverains, exhortant et priant notre sœur de prendre avis et conseil du sieur de Saint-Geniès et des autres personnages choisis par nous pour être le conseil de notre sœur, et nommés au réglement qui par nous lui a été baillé. »

L'administration de Catherine fut paisible et prospère. Pendant la présence de son frère à sa cour, elle faisait trève à ses habitudes de dévotion et de retraite. A son départ, elle repre-

nait le cours de ses exercices de piété et celui de ses études. Mais depuis quelque temps, Madame recherchait la solitude avec plus d'empressement que de coutume. Ses serviteurs et ses amis avaient remarqué qu'elle n'apportait plus dans ses discours sa vivacité ordinaire ; sa physionomie enjouée et riante avait pris une teinte de mélancolie ; l'indifférence remplaçait l'ardeur pour les objets qui jadis enflammaient ses désirs ; et parfois ses servantes la surprenaient le matin, dans son lit, pensive et les yeux humides de larmes. Elle priait plus longuement, et lorsqu'à la fin du prêche le ministre publiait les bans des fidèles qui s'engageaient dans les liens du mariage, un trouble subit s'emparait de toute sa personne, une vive rougeur empourprait sa figure, et elle rentrait au château pensive et rêveuse.

D'où provenait ce changement? On se perdait en conjectures. Cependant la cause en était facile à deviner. Catherine venait d'atteindre l'âge où les désirs se réveillent, où le cœur, comme sous le charme d'une main inconnue et puissante, s'élance et bondit dans la poitrine gonflée de

sanglots, de soupirs et d'inquiétude; où l'amitié, la dévotion ne suffisent plus pour alimenter la vie; où la piété, le devoir, les liens de parenté disparaissent devant une passion, la plus forte de toutes : Catherine amiait.

Et certes l'objet de son amour paraissait du moins digne, à tous les titres, d'entrer dans sa maison et de devenir son époux. Mais lorsqu'on occupe une place aussi distinguée que celle de Catherine, il est bien difficile de rencontrer chez son amant toutes les convenances désirables dans des unions où se trouvent mêlés aux intérêts d'une famille les intérêts plus grands et plus chers d'une nation. Aussi, pauvre femme! ses plus belles années viennent de s'écouler. La couronne qui pare son front se change en couronne d'épines; la voilà sous le charme d'une passion qui va devenir une source de larmes. Blessée dans son amour, persécutée dans son Dieu, il ne lui restera plus qu'à lever les mains vers le ciel et qu'à attendre.

Mais ne marchons pas plus vite que les événemens, et venons au récit de l'amour de Catherine.

Parmi les chefs qui s'étaient le plus distingués parmi les huguenots, on pouvait mettre au premier rang Louis de Bourbon, prince de Condé. Excellent capitaine, courageux, affable, loyal, généreux, ennemi de la trahison, ardent prosélyte de Luther, d'une éloquence facile, d'une humeur enjouée et voluptueuse, le prince de Condé, selon Mézeray, fut digne de toutes les louanges, si la cause pour laquelle il troubla son repos et celui de la France, durant dix ans, eût été aussi bonne que ses intentions. Il fut fait prisonnier à la bataille de Jarnac. Montesquiou, capitaine des gardes de Monsieur, lui déchargea un coup de pistolet par derrière qui le renversa raide mort. Cette infâme trahison fut blâmée même par les catholiques. De sa première femme, Éléonore de Roye, il eut trois fils : Henri, prince de Condé, François, prince de Conti, et Charles, depuis cardinal. Sa seconde femme, Françoise de Longueville, ne lui donna qu'un fils : Charles, comte de Soissons, né à Nogent-le-Rotrou le 3 novembre 1566.

C'est ce prince qu'aimait la sœur du roi de Navarre.

# XI

# LE COMTE DE SOISSONS.

Conférence de Saint-Brix. — Amour de Catherine. — Le comte de Soissons embrasse le parti du roi de Navarre. — Bataille de Coutras. — Henri et le comte de Soissons en Béarn. — Projets de mariage. — La comtesse de Guiche. — Ses amours avec le roi. — Départ du comte de Soissons et du roi de Navarre. — Désespoir de Catherine.

## LE COMTE DE SOISSONS.

Depuis long-temps la France, épuisée par les divisions intestines que fomentaient dans son sein les partisans des Guise et les princes huguenots, appelait de tous ses vœux le terme de la guerre civile. Henri III, de son côté, qui, au milieu de son indolence et de ses déportemens,

avait conservé sa bonté naturelle et le désir de pacifier son royaume, désir qu'il poursuivit toute sa vie et qu'il n'accomplit jamais, Henri III cherchait à ménager une trêve entre les ligueurs et les protestans. Il travaillait à une conférence pour la reine sa mère et le roi de Navarre, dans laquelle ces deux personnages devaient terminer à l'amiable tous ces différends. Depuis dix-huit mois divers obstacles avaient retardé cette entrevue. Tantôt la goutte dont la reine-mère était atteinte l'empêchait de se transporter au rendez-vous convenu; tantôt le roi de Navarre éprouvait un retard inattendu dans la position des affaires de son parti. De leur côté les ligueurs apportaient tous les obstacles possibles à cette réunion, tandis que les huguenots et le prince de Condé, « bien instruits, se disaient-ils, par la saint Barthélemy, grand apôtre qui leur avait dessillé les yeux, » prétendaient que ces conférences étaient autant de piéges tendus pour attraper les chefs de ce parti, ou pour jeter des germes de discorde et de corruption parmi leurs gens.

Enfin, après de longs pourparlers, le 15 dé-

cembre 1586, la reine-mère se rendit la première à Saint-Brix (près Cognac), accompagnée de Catherine de Bourbon, abbesse de Soissons, des ducs de Montpensier et de Nevers, du maréchal de Biron, de Lansac, de Nicolas d'Angennes-Rambouillet, et de quelques autres seigneurs éloignés des intérêts de la ligue et de ceux de la maison de Guise. Le roi de Navarre y vint en compagnie du prince de Condé, du vicomte de Turenne et des principaux chefs du parti huguenot.

Les conférences s'ouvrirent sur-le-champ. Les princes protestans apportaient une grande défiance dans cette entrevue. Lorsque la reine entretenait l'un des leurs, deux autres montaient la garde à la porte, appréhendant qu'il n'y eût quelqu'un de caché. Comme elle s'étonnait de les voir armés de cuirasses sous le manteau et comme elle se plaignait de la mauvaise opinion qu'ils avaient de sa foi, le prince de Condé lui répondit :

« — C'est trop peu d'un plastron et d'une cuirasse, madame, pour se couvrir contre ceux qui ont faussé les édits du roi ; leurs biens ont

été mis à l'encan ; il ne nous reste plus que nos armes, que nous avons prises pour défendre nos têtes que vous avez proscrites. »

Catherine déploya dans ces discussions l'astuce et la souplesse de son génie. Le Béarnais montra toute la hardiesse et la franchise de son caractère. Une de leurs conversations est parvenue jusqu'à nous. Cette conversation, que nous rapportons textuellement, et dont chaque idée, chaque mot appartiennent à Catherine ou à Henri, mieux que toutes les anecdotes les plus dramatiques ou les réflexions, les plus ingénieuses des historiens, montre sous leur véritable jour la physionomie de ces deux personnages. On admire la souplesse, l'hypocrisie de la reine-mère. Le miel coule de ses lèvres. Le roi de Navarre s'exprime d'abord avec calme et réserve, puis il se laisse emporter par la fougue de son tempérament et devient aussi mordant, aussi intraitable que son interlocuteur demeure calme et maître de ses émotions.

Après les révérences, embrassades et caresses, tant d'une part que de l'autre, la reine, mère du roi, dit au roi de Navarre :

— Eh bien, mon fils, ferons-nous quelque chose de bon ?

— Il ne tiendra pas à moi, madame ; c'est ce que je désire.

— Il faut bien donc à présent que vous nous disiez vos volontés.

— Mes volontés, madame, ne sont que celles de votre majesté.

— Laissons toutes ces révérences, mon fils, qui ne servent de rien. Que demandez-vous?

— Madame, je ne vous demande rien, et même viens-je que pour recevoir vos commandemens.

— Là, dites quelque ouverture.

— Madame, il n'y a point ici d'ouverture pour moi.

— Mais quoi? voulez-vous être cause de la ruine de ce royaume, auquel vous avez, après le roi, grand intérêt ?

— Madame, vous me l'avez mal montré, et lui aussi, m'ayant huit armées dressées pour cuider me ruiner.

— Quelles armées? mon fils, vous vous abusez; pensez-vous que le roi eût voulu vous ruiner?

— Il n'était pas, madame, en puissance du roi ni de vous de me ruiner.

— Ignorez-vous la puissance du roi et ce qu'il peut?

— Non, madame, nous savons bien son état; mais aussi nous savons bien ce qu'il ne pourrait faire.

— Et quoi donc? ne voulez-vous pas obéir à votre roi?

— Madame, j'ai toujours tâché à le faire, et me suis efforcé de lui faire paraître par effet, lui ayant par plusieurs fois et toutes celles qu'il lui plut m'honorer de ses commandemens, pour m'opposer sous son autorité à ceux de la ligue qui, étant en son royaume au préjudice de ses édits de paix, troublent son repos et sa tranquillité.

— Ne vous abusez point, mon fils; ils ne sont point ligués contre ce royaume. Le roi les approuve; il n'y a point de ligue, ce sont tous les meilleurs catholiques, ceux que vous estimez être ligués, et, pour vous dire tout en un mot, le roi trouve bon tout ce qu'ils ont fait. Mais laissons cela : demandez tout ce que vous

voulez, le roi le vous accordera, et ne parlez plus que pour vous. Pensez-vous que ceux de cette religion prétendue réformée vous aiment?

— Madame, je ne vous demande rien; mais, s'il vous plaît de proposer quelque chose, je le rapporterai aux princes et gentilshommes tant dedans que dehors ce royaume, auxquels je suis obligé de paroles et sans lesquels je ne pourrai rien faire ni négocier.

— Bien, mon fils; je vois bien que vous ne voulez rien dire. Je vous dirai : le roi, mon fils, vous aime et vous honore, ne désirant rien plus que vous embrasser comme un bon frère et sujet, et vous donne les lettres auprès de sa majesté.

— Madame, je le remercierai très-humblement, et vous assure que je manquerai jamais du devoir que je dois à sa majesté.

— Mais quoi! ne voulez-vous dire aucune chose?

—N'est-ce pas beaucoup que cela, madame?

— Vous continuez à être cause de la perte de ce royaume. N'aurez-vous point de peur que le roi s'irrite et s'enflamme tellement qu'il s'en-

suive une ruine totale à votre grand intérêt et préjudice?

— Non, madame; je sais qu'il n'y aura tellement ruine qu'il n'y en ait toujours quelque petit coin pour moi.

— Mais laissons cela : dites de quoi vous plaignez : que, sans raison ou sous faux prétexte, les ligues contraignent le roi d'enfreindre son édit de paix, ne vous voulant permettre la liberté et exercice de votre religion, mais seulement la religion catholique, apostolique et romaine?

— Madame, vous plaît-il que je rapporte ce que vous dites à présent aux princes et gentilshommes qui sont ici avec moi?

— Non, non, par ma foi, je ne vous disais pas cela, mon fils; ne voulez-vous pas obéir à votre roi?

— Madame, il faut que je vous dise la vérité : il y a tantôt dix-huit mois que je n'obéis plus au roi.

— Ne dites pas cela, mon fils.

— Madame, je le puis dire; car le roi, qui m'est comme père, au lieu de me nourrir comme

son enfant et ne me perdre, m'a fait la guerre en loup ; et quant à vous, madame, me l'avez faite en lionne, et m'avez égratigné lorsque m'avez vu si faible. Madame, j'ose dire que je suis plus fort que vous ; mais je crains vos commandemens, qui me font plus de guerre que les armées que l'on pourrait dresser à l'encontre de moi.

— Mais quoi ! ne vous ai-je pas toujours été bonne mère et bonne amie ?

— Madame, à la vérité, vous m'avez été mère nourrice fort jeune jusqu'à l'âge de quinze ans, dont je vous remercie ; mais depuis six ans en çà, je connais votre naturel fort changé en mon endroit.

— Croyez, mon fils, que le roi mon fils et moi, nous ne demandons que votre bien.

— Madame, excusez, je connais tout le contraire, et vos dispositions en mon honneur et sûreté fortement inclinées à mal par votre mauvais vouloir.

— Mais, mon fils, laissez cela ; voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois ou

environ demeure infructueuse, après m'avoir tenue si long-temps à *baguenauder*[1] ?

— Madame, ce n'est pas moi qui en suis cause, au contraire, c'est vous; je ne vous empêche que reposiez en votre lit; mais vous, depuis dix-huit mois, m'empêchez de coucher dans le mien.

— Eh quoi ! serais-je toujours en cette peine, moi qui ne demande que repos ?

— Madame, cette peine vous plaît et vous nourrit : si vous étiez en repos, vous ne sauriez vivre longuement.

— Comment ! je vous ai vu autrefois si doux et si traitable ! à présent je vois sortir votre courroux.

— Madame, il est vrai; mais les longues traverses et les fâcheux traitemens desquels vous avez usé en mon endroit m'ont fait changer et perdre ce qui était de mon naturel. La brebis deviendra lion et pourra combattre la louve qui rôde à ses alentours et va la guetter en cuidant la surprendre et la dévorer.

[1] *Baguenauder.* Cette expression revenait presque dans tous les discours que tenait Catherine de Médicis.

— Or bien, puisque ne pouvez faire de vous-même, regardons à faire une trêve pour quelque temps, pendant lequel pouvez conférer et communiquer avec les églises et aucun de vos associés, afin de faciliter une bonne paix sous bons passeports qu'à cette fin vous ferais expédier.

— C'est bien, madame, je le ferai.

— Eh quoi! mon fils, vous abusez-vous? pensez-vous avoir des reîtres pour tenir la campagne et courir à l'encontre des troupes catholiques l'épée au poing? et des reîtres, vous n'en avez point.

— Madame, je ne suis point ici pour en savoir des nouvelles de vous.

Ici s'arrêtent les détails de cette conversation. Nous avons le regret de ne pas posséder la fin d'un entretien dont le début promettait une suite de mensonges, de reproches et de tentatives d'accommodement qui ne pouvaient que captiver l'intérêt et l'attention au plus haut degré.

La première conférence se passa donc en semblables propos.

Dans la seconde, Catherine demanda à Henri d'arrêter l'armée allemande qu'il attendait, et d'abjurer la religion prétendue réformée. Henri refusa ; et, sur ce que le duc de Nevers lui avait dit qu'il serait bien plus honorablement placé auprès du roi que parmi des gens où il n'avait point d'autorité, puisqu'il n'avait pas assez de crédit pour lever un impôt à La Rochelle, Henri lui répondit :

— Je fais, monsieur le duc, à La Rochelle tout ce que je veux, parce que je ne veux que ce que je dois vouloir. Grâces à Dieu, l'invention de faire de nouveaux impôts n'est point parmi nous, car nous ne comptons point d'Italien dans nos rangs.

La troisième conférence n'aboutit à rien. Enfin, après onze jours de débats, on se sépara sans avoir pris de décision. Henri III vit de nouveau son royaume en proie aux horreurs des discordes civiles ; il vit se continuer la guerre dite des *trois Henri*, ainsi nommée parce que trois princes du nom de Henri étaient à la tête des trois partis qui divisaient la France :

Henri III, soutenu par les royalistes ;

Henri, roi de Navarre, qui commandait les huguenots;

Henri, duc de Guise, qui dirigeait les mouvemens de la ligue.

Mais nous oublions Catherine de Navarre et le comte de Soissons.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, fut élevé par les soins du cardinal de Bourbon, son oncle; et, désertant les traces de son père, il prit le chemin de l'église, au lieu de suivre celui du prêche. C'était un prince d'un caractère sombre et soucieux. La maison d'où il sortait était quasi ruinée; il supportait avec peine un état aussi médiocre. Le luxe et la richesse de ses amis excitaient sa haine et sa jalousie; il forma le projet de réparer les torts de la fortune à son égard. Une ambition démesurée lui servit de règle de conduite et forma la base de toutes ses démarches. Sous des dehors réservés et froids, le comte de Soissons cachait l'ardeur de son tempérament; il avait de la bravoure, du sang-froid, et les qualités physiques dont il était doué en faisaient un des princes les plus remarquables par sa grâce et sa bonne mine. Il passa sa

jeunesse à la cour de Henri III, qui l'associa en 1585 à l'ordre du Saint-Esprit [1].

Les femmes recherchent avec empressement, pour en faire l'objet de leur affection, celui d'entre leurs soupirans qui se distingue par l'élégance de sa tournure, la beauté de sa physionomie, mais encore celui dont la tristesse habituelle annonce des dispositions à la mélancolie, et des chagrins dont elles brûlent d'adoucir l'amertume. Elles se complaisent à courir au devant

[1] Henri III institua l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit en 1585. C'est par erreur que plusieurs historiens ont avancé que ce prince était le créateur de cet ordre de chevalerie. Voici ce qu'on lit sur un des manuscrits de la Bibliothèque royale :

« Ces sont les chapitres faites et trovées pour le très-excellent prince monseigneur le roi Loys, pour la grâce de Dieu, roi de Jérusalem et de Secille, alle honneur du Saint-Esperit, trouveur et fondeur de la très-noble compaignie du Saint-Esperit au droit désir, encommencé le jour de la Penthecouste, l'an de grâce M. C. C. CLII. »

Louis d'Anjou, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, fils de Philippe, prince de Tarente, quatrième fils de Charles II, dit le Boiteux, qui descendait de Charles de France, frère de Saint-Louis, avait donc institué à Naples cet ordre de chevalerie en 1352. Ce manuscrit, qui contenait les statuts de cette compagnie, tomba au pouvoir de la république de Venise. Henri III, pendant le séjour qu'il fit à Venise lors de son retour de Pologne, reçut ce manuscrit en cadeau des Vénitiens, comme une pièce rare et un monument précieux pour la maison de France. Ce manuscrit passa dans la collecton du duc de La Vallière, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

des obstacles et vers tout ce qui leur présente une face étrange et romanesque. Tandis qu'un essaim de seigneurs jeunes, joyeux, riches, insoucians voltigeait autour de Catherine, et déposait tour à tour ses hommages à ses pieds, Catherine prêtait peu d'attention à leur séduisant manége; elle fermait l'oreille à leurs galanteries et ne payait leurs soupirs et leur soumission que par l'indifférence. Mais, en revanche, tous ses regards, tous ses désirs se portaient sur le comte de Soissons. Elle admirait la dignité de son maintien; elle écoutait avec ivresse le récit de ses hauts faits, et s'apitoyait fort sur l'exiguité des ressources que ce prince avait trouvées dans sa maison à la mort de son père. Alors elle désirait de s'unir à lui, de rétablir le luxe et le train appropriés à son rang, et de réparer l'injustice du sort. Son titre de catholique ne l'effrayait pas, car elle se flattait, en replaçant sous les yeux du fils la conduite du père, d'arracher le comte à l'église de Rome, et de lui faire partager sa croyance. Ainsi l'amour qu'elle nourrissait pour le comte de Soissons se trouvait appuyé sur deux sentimens dont la noblesse

et le désintéressement annonçaient la générosité de son cœur et l'ardeur de son affection. Elle relevait la fortune d'une maison aussi illustre qu'aucune, et rendait au parti huguenot un des chefs dont la naissance, le crédit et la bravoure concourraient puissamment au triomphe de leur cause.

L'amour seul inspirait Catherine et la rapprochait du comte de Soissons. L'égoïsme rendit chère à ce dernier cette princesse et lui fit rechercher son alliance. Il avait, dès le premier jour, compris l'impression que sa vue produisait sur la sœur du Béarnais. Au lieu d'examiner la noblesse des désirs de cette jeune fille, il n'écouta que son ambition et chercha à tirer profit des penchans favorables qu'elle ressentait en son endroit. Tandis que d'une part on ne faisait de cette alliance qu'une affaire de personne et de cœur, d'autre part on n'y voyait qu'un moyen de fortune et d'accroissement d'importance parmi les catholiques.

Le comte se trouvait dans ces dispositions lorsqu'il se retira de la cour de Henri III. Il était impossible, avec un caractère inquiet, dif-

ficile, jaloux comme celui du comte, de ne pas rencontrer des occasions où, contrarié dans ses sympathies ou dans ses antipathies, il ne prît en dégoût les hommes et les choses au milieu desquels il vivait, et ne s'éloignât d'un séjour qui ne lui offrait pas les avantages et le poste auxquels il se croyait destiné par sa naissance et son nom. Il quitta donc la cour de France, déserta la cause catholique, sans abjurer cependant, et se jeta dans les bras du Béarnais.

Il assista le 20 octobre 1587 à la bataille de Coutras. Au moment d'engager l'action, le roi de Navarre se tournant vers lui et son frère, le prince de Condé, leur dit :

« — Souvenez-vous que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous montrerai que je suis votre aîné.

» — Et nous, sire, répondirent-ils, nous vous montrerons que vous avez de bons cadets. »

Ils tinrent parole. Le comte de Soissons se conduisit avec bravoure et fermeté, et une belle part des honneurs de cette glorieuse journée lui demeure acquise.

Le victorieux témoigna au comte sa recon-

naissance. Ce dernier ne l'entretenait que de son zèle et de son dévouement; il avait même touché en passant le dessein de s'unir plus étroitement avec lui; mais il ne s'était pas expliqué catégoriquement. Après la bataille de Coutras, il annonça positivement ses intentions et fit la demande de la main de Madame, sœur du roi de Navarre. Henri ne dit ni oui ni non, et dans sa réponse il laissa percer son penchant pour cette union, et remit la suite de cette affaire à l'époque où il irait en Béarn voir sa sœur. Le comte de Soissons découvrit de suite que la volonté secrète du roi ne serait pas un obstacle entre lui et Catherine; au contraire, il s'assura de ses bonnes dispositions. Alors, au lieu de l'aider de ses conseils et de son épée à pousser sa dernière victoire, il mit tout en œuvre pour le décider à se diriger vers le Béarn, où il pouvait se reposer de ses fatigues et aviser plus commodément aux affaires de sa maison et à celles de son parti.

Le Béarnais ne désirait rien tant que de se soustraire à la vie des camps et d'aller séjourner quelque temps en Béarn. Depuis la petite

Tignonville, bien des maîtresses avaient été l'objet de sa tendresse; mais à l'heure présente madame la comtesse de Guiche occupait seule son cœur. Il prêta donc l'oreille aux conseils du comte de Soissons, et, tout en ayant l'air de n'entreprendre ce voyage que pour faciliter les projets d'alliance entre sa sœur et le comte, il s'achemina vers le Béarn, en proie à l'attente et à l'amour le plus sincère.

Mais l'amour ne guidait pas le comte de Soissons. Il prétendait par ce mariage se faire subroger dans tous les droits du roi de Navarre; il se fondait sur ce que ce prince ayant pour ennemis déclarés le pape, l'Espagne et les catholiques, il ne pourrait [1] jamais venir à bout de ses entreprises. Il espérait alors s'enrichir de ses dépouilles et entrer en possession des grands biens qui composaient l'apanage de la maison d'Albret, en-deçà de la Loire.

Ils prirent donc ensemble le chemin du Béarn. La joie de Catherine en recevant son frère et son amant est plus facile à sentir qu'à exprimer. Le roi de Navarre semblait prêter les mains à

[1] *Mémoires de Sully*, vol. I, fol. 216.

cette union. Catherine se laisse aller toute entière à cette espérance, et la voilà qui passe les journées à deviser avec son amant, tandis que la nuit elle est encore occupée de son image et des souvenirs de la journée. La pauvre femme se livrait à la chaleur de ses sentimens. Née dans une condition où les penchans les plus naturels ne sont ordinairement jamais satisfaits, elle voyait ses premières, ses plus chères amours couronnées de succès. Le comte se montrait de son côté très-tendre et aussi passionné que possible, et il commençait à apprécier sa fiancée à sa juste valeur et à écarter l'idée de l'infâme trahison qu'il complotait. L'histoire de ces deux personnages est alors des plus simples : ils s'aiment et ils emploient toutes les heures du jour à se répéter mille propos qui reviennent toujours à celui-ci : — « Je t'aime. » Nulle contrainte ne pèse sur eux, et ils lisent dans les yeux des gens qui les environnent une satisfaction qui signifie un encouragement à poursuivre le cours de semblables ardeurs.

Pendant ce temps, Henri, qui n'éprouvait aucune répugnance et ne voyait nul obstacle à

ce mariage, tolérait les tête-à-tête du comte et de sa sœur, et se délassait de ses travaux dans les bras de la belle comtesse de La Guiche.

Diane, dite Corisande d'Andouins, vicomtesse de Louvigni, dame de l'Escun, était fille unique de Paul, vicomte de Louvigni, seigneur de l'Escun, connu sous le nom de d'Andouins (tué à la prise de Rouen), et de Marguerite de Cauna. Elle épousa fort jeune, en 1567, Philibert de Grammont, comte de La Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn. Ce dernier fut tué en 1580 au siége de Lafère [1]. Il n'avait que vingt-huit ans et laissait sa veuve âgée de vingt-six ans. La beauté de la comtesse lui avait valu le surnom de Belle, et dès 1583 le roi de Navarre l'aimait passionnément. A l'époque où nous sommes, il n'avait rien perdu de son amour, et il accablait son amante des plus vives marques de sa tendresse. A ses charmes la belle Corisande joignait du tact, de la délicatesse, beaucoup d'amabilité, un esprit su-

[1] Il laissa deux enfans : un fils, qui a été Antoine de Grammont, deuxième du nom, et une fille, qui épousa François Nompar de Caumont, comte de Lauzun.

périeur et capable même des affaires sérieuses.

Un auteur peu connu nous a conservé deux lettres que ce prince écrivit à cette dame. Elles sont d'un style si charmant et si spirituel, que je ne saurais négliger de les rapporter[1]. La première est de l'année 1588 :

« J'arrivai hier au soir de Marans, où j'étais » allé pour pourvoir à la sûreté d'icelui. Ah ! » que je vous y souhaitais ! C'est le lieu le plus » selon votre humeur que j'aie jamais vu. Pour » ce seul respect, suis-je après à l'échanger. » C'est une île renfermée de marais bocageux, » où, de cent en cent pas, il y a des canaux » pour aller charger le bois par bateaux ; l'eau » claire, peu coulante, les canaux de toutes » grandeurs. Parmi ces déserts, mille jardins » où l'on ne va que par bateau. L'île a deux » lieues de tour, ainsi environnée. Passe une » rivière au pied du château, au milieu du bourg » qui est aussi logeable que Pau. Peu de mai- » sons qui n'entrent de sa porte dans son petit » bateau. Cette rivière s'étend en deux bras qui » portent, non seulement de grands bateaux,

[1] *Histoire de La Rochelle*, Preuves, t. 2, fol. 650.

» mais des navires de cinquante tonneaux y
» viennent. Il n'y a que deux lieues jusques là
» à la mer. Certes, c'est un canal et non une ri-
» vière. Contremont vont les bateaux jusques à
» Niort, où il y a douze lieues. Infinis moulins
» et métairies insulées. Tant de sortes d'oiseaux
» qui chantent de toutes sortes : de ceux de mer
» je vous en envoie des plumes. Des poissons,
» c'est une monstruosité que la quantité, la
» grandeur et le prix : une grande carpe, trois
» sols, et cinq sols un brochet. C'est un lieu de
» très-grand trafic et tout par bateau; la terre très-
» pleine de bleds et très-beaux. L'on y peut être
» très-plaisamment en paix et sûrement en
» guerre; l'on s'y peut réjouir avec ce que l'on
» aime et plaindre une absence. Je pars jeudi pour
» aller à Pons, où je serai plus près de vous, mais
» ny ferai guères de séjour. Je crois que mes
» autres laquais sont morts ; il n'en est revenu
» nul. Mon âme, tenez-moi en votre bonne
» grâce ; croyez ma fidélité être blanche et hors
» de tache. Il n'en fut jamais sa pareille. Si cela
» vous porte contentement, vivez heureuse.

» HENRI. »

L'année suivante, 1589, le duc de Nevers assiégeait la Garnache[1], petite ville du Bas-Poitou. Henri accourut pour en faire lever le siége : c'était au mois de janvier ; le froid était excessif. Il descend de cheval, s'échauffe, se refroidit et tombe malade d'une pleurésie qui faillit l'enlever. Il écrivit à cette occasion le billet suivant à sa belle veuve :

« Yerre n'a pu estre dépéché à cause de ma » maladie, dont je m'en vais dehors, Dieu merci. » Vous ouïrez bientôt parler de moi, à d'aussi » bonnes enseignes qu'à Niort. Si vous voulez » dire vrai, cette danse qui étoit venue étoit bien » fâcheuse. Je crois qu'elle vous a bien impor- » tunée ; je ne puis guères écrire. Certes, mon » cœur, j'ai vu les cieux ouverts ; mais je n'ai » été assez homme de bien pour y entrer. Dieu » veut se servir de moi encore. En deux fois » vingt-quatre heures, j'étois réduit à être tourné » avec le linceuil. Je vous eusse fait pitié. Si ma » crise avoit duré deux heures à venir, les vers » auroient bien fait chère de moi. Sur ce point » me vient d'arriver des nouvelles de Blois. Il

[1] Favin, *Histoire de Navarre*, fol. 915, année 1589.

» étoit sorti de Paris deux mille cinq cents » hommes pour secourir Orléans, menés par » Saint-Paul : les troupes du roi les ont taillés » en pièces, de façon qu'on croit qu'Orléans » sera pris dans douze jours. Je finis parce que » je me trouve mal. Bonjour, mon âme. »

L'inconstance du roi de Navarre ne peut trouver de terme de comparaison. Il écrivit à d'autres maîtresses des lettres aussi aimables et aussi tendres que celles que nous venons de lire. On lui a beaucoup reproché ses galanteries : je trouve qu'on a eu tort. Pouvait-il aller contre son humeur naturelle? non. A-t-il jamais négligé les affaires sérieuses, et dormait-il au moment où il s'agissait de payer de sa personne au plus chaud de l'action? Jetez un voile sur les faiblesses d'un grand cœur[1]; vous ne sauriez trop admirer et louer ses belles qualités. Et ici le prince dont nous parlons n'a eu que les défauts de ses vertus.

Il partageait donc son temps entre la chasse [1]

[1] Une ordonnance de Saint-Geniès défend de chasser à une lieue aux environs de Pau, afin que le roi, lorsqu'il y habite, puisse y jouir du plaisir de la chasse.

et l'amour, et promettait chaque soir à sa sœur de hâter son mariage avec le comte de Soissons. Un jour Henri reçut, à son retour de la chasse, une lettre de Paris. La colère et l'indignation remplaçaient sur son visage, à mesure qu'il avançait dans sa lecture, son enjouement accoutumé. Il se hâte de monter dans son appartement. Il s'enferme, et relit posément ce billet. On lui apprenait que M. le comte de Soissons ne lui témoignait tant de caresses et d'amitié que dans l'espoir de capter sa confiance et de surprendre sa parole; qu'il le trompait indignement, et qu'il était sur le point de devenir la dupe de son habile manége. Les ecclésiastiques avaient, lui disait-on encore, engagé le comte à entreprendre cette démarche et à poursuivre son alliance, afin de lui ravir par cet artifice tous ses biens. De son côté, le comte, en se rendant à leurs conseils et en se prêtant à leurs artifices, leur avait juré, sitôt qu'il aurait épousé madame de Navarre, de l'emmener à Paris, d'abandonner le parti de son beau-frère, de contraindre sa femme à changer de religion, et que pour le reste on verrait à prendre plus

tard des mesures et à se gouverner selon les difficultés du moment.

Ces nouvelles produisirent sur l'esprit du roi le plus déplorable effet. Il ne pouvait douter de leur véracité, car il connaissait l'exactitude et le dévouement de celui qui s'empressait de déchirer le bandeau qui lui couvrait les yeux. La froideur, le flegme du comte de Soissons ne s'accordaient guère avec la franchise et la bonhomie du Béarnais. Aussi l'amitié de ce dernier ne faisait guère de progrès dans son cœur; il se défiait de lui et ne croyait pas à sa bonne foi. Dès cet instant la fâcheuse impression que cette trahison laissa chez le roi ne put jamais être effacée; il se décida sur-le-champ à renverser tous les projets de mariage; et il lui garda depuis de la haine et du mépris dans son for intérieur.

Il lui annonça ce qu'il venait d'apprendre. Le comte se défendit mal. Tout fut rompu; et ils se séparèrent aussi éloignés l'un de l'autre qu'ils en étaient rapprochés la veille. Le comte se représenta à Paris, fit sa paix avec la cour et reprit son premier train de vie.

La pauvre Catherine, en apprenant un événement qui ruinait ses plus chères espérances, se laissa aller au désespoir. Elle embrassa, les yeux en pleurs, les genoux du roi son frère; elle l'implora en le suppliant avec de grands cris et de pitoyables lamentations de la réunir à son amant. Henri lui représenta l'indignité de la conduite du comte. Catherine, ainsi que toute femme qui aime, s'efforça de combattre les torts de son prétendu. Elle montra cette dénonciation comme la cheville maîtresse d'une nouvelle intrigue dans laquelle ses ennemis espéraient l'envelopper ainsi qu'elle, et les ruiner du premier coup. En effet on détachait déjà de la cause protestante un auxiliaire puissant. Pour elle, le calice d'amertume qu'on la contraignait d'approcher de ses lèvres devait hâter sa mort. Elle parla de son amour, de la pureté de celui de son amant, de leurs transports, de leurs sermens qu'aucune puissance ici-bas n'était en droit de dénouer, et auxquels ils ne renonceraient jamais ni l'un ni l'autre.

Le prince, justement irrité, se montra insensible aux larmes et aux prières de sa sœur; et

la conduite du comte de Soissons ne justifia que trop l'exclusion dont il venait d'être frappé.

En effet, il fut obligé de se laver des souillures dont il s'était couvert dans ses relations avec les huguenots. Ses amis lui représentèrent qu'il avait encouru les censures de l'église par ses rapports avec les hérétiques, et ils l'engagèrent à solliciter son pardon de la cour de Rome.

Le pape accorda ce pardon à la prière du roi, qui donna des lettres patentes par lesquelles sa majesté certifiait l'absolution du comte, et déclarait que ce prince n'était pas dans le cas de ceux que l'édit d'union appelait *fauteurs d'hérétiques*. Ces lettres furent publiées pendant la tenue des états de Blois (1588). Le jour où on les porta au parlement pour les faire enregistrer, un tailleur d'habits, suivi d'une foule de séditieux, arrêta les magistrats et leur défendit de procéder à l'enregistrement de ces lettres, au nom et de la part de dix mille des meilleurs catholiques de Paris. Dans une des chambres des états il fut même question de déclarer le comte de Soissons déchu de tous ses droits, comme fauteur d'hérétiques; mais

toutes ces difficultés furent aplanies, et il rentra dans les rangs des plus furieux ennemis du roi de Navarre [1].

Catherine, sans abjurer son amour, resta seule en proie à la plus vive douleur et à déplorer l'inconstance de son amant. Elle accusait son frère d'user de rigueur excessive en son endroit; elle maudissait la guerre et la politique qui s'interposaient entre elle et l'objet de son amitié. Elle oubliait ses titres et son rang et se lamentait de rencontrer des obstacles dans une affaire où son cœur trouvait tant de charmes et lui indiquait un dénouement si facile.

Le dissentiment qui venait d'éclater entre le roi de Navarre et sa sœur n'empêcha pas le premier de rendre justice à la sage et habile administration de Madame. Il la déclara régente par de nouvelles lettres patentes où il rendit justice au mérite de Catherine : « Elle a par sa singulière prudence si bien et si sagement gouverné nos royaumes et nos pays et tout au gré, soulagement et contentement de nos sujets, que

[1] De Thou, vol. 1, fol. 92.

nous voyons bien qu'à présent, étant comme nous sommes, sur le point de nous éloigner de nos dits royaumes et pays, pour les occasions notoires à chacun, nous ne voulons ni ne devons partir sans tout de nouveau déclarer combien nous est agréable le doux et sage gouvernement et maniement de nos dites affaires faites en notre absence par notre digne sœur. »

Madame se rendit digne de ces éloges, et servit[1] le roi, son frère, par tous les moyens dont elle pouvait disposer. Mais les graves intérêts dont elle avait la direction ne calmaient guère les regrets qui désolaient son cœur. L'amour abat les caractères les plus énergiques; il détruit la force, l'activité la mieux exercée; il triomphe du génie. La symbolique image d'Hercule aux pieds d'Omphale résume avec au tant de grâce que de justesse l'empire qu'exerce cette passion. Si nous voyons les premiers d'entre les fils des hommes domptés et asser-

[1] Elle emprunta des états de Béarn, au nom de son frère, une somme de 30,000 livres; elle signa une obligation de payer cette somme avec les intérêts au denier douze, et les greffes du conseil servirent d'hypothèque à la sûreté des créances.

vis par des affections du cœur, nous ne devons pas nous étonner de rencontrer une femme toute bonne, toute simple, toute dévouée, se consumer en plaintes et en larmes au souvenir d'une tendresse dont elle n'a goûté que les prémices. De même, cher lecteur, toi qui as eu le courage d'arriver à la dernière page de ce volume, je te recommande, en te baisant les mains en signe de ma gratitude, de te garder des atteintes de l'amour : que s'il n'est plus en ton pouvoir de combattre avec succès l'ascendant qu'a pris sur ton être l'objet de ton culte, je t'engage à te laisser aller à tous les caprices de ta passion. Croire en son amante, en sa mère et en Dieu, n'est-ce pas professer la plus saine des doctrines, et n'est-ce pas marcher dans le chemin de la vérité, de la paix et du bonheur ?

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Page

INTRODUCTION..... 1

I. MARGUERITE DE VALOIS.

François Ier et Luther.—Le Béarn donne asile aux réformés. — Mariage d'Henri d'Albret et de Marguerite. — Leur conduite à l'égard des protestans.—Jeanne d'Albret. — Ses qualités. — Charles-Quint veut l'unir à son fils.—Mariage de Jeanne avec le duc de Clèves.—Cette union est cassée. — Elle épouse Antoine de Bourbon..... 23

II. HENRI D'ALBRET.

Voyage d'Antoine de Bourbon à la cour de France. — Mort de Henri II.—Abjuration du roi et de la reine de Navarre. — Le cardinal d'Armagnac en Béarn. — La réponse de Jeanne d'Albret à ce prélat. — Éducation des enfans de Jeanne.—Mort de Henri d'Albret..... 43

III. ANTOINE DE BOURBON.

Les chefs du parti catholique cherchent à perdre Antoine. —François II promet de le tuer de sa propre main.—Noble résolution d'Antoine. — Il retourne à l'église catholique.— Montgommery. — Son armée. — Siége de Rouen par l'armée catholique. — Antoine de Bourbon revient à la religion réformée.—Sa mort..... 69

Pages.

IV. Le Duc de Guise (François de Lorraine).

Le pape excommunie Jeanne d'Albret. — Remontrances des ambassadeurs de Charles IX. — Assassinat du duc de Guise.—Les catholiques tentent d'enlever Jeanne et ses enfans. — Elle s'enfuit. — Elle se présente devant La Rochelle.—Histoire et description de cette ville.— Édit de paix. — Proposition de mariage entre Henri de Navarre et madame Marguerite, sœur du roi..... 91

V. Jeanne d'Albret.

Le pape traverse l'union du roi de Navarre avec Madame Marguerite.— Intrigues du roi d'Espagne.— Jeanne se met en route pour rejoindre la cour de France. — Sa visite à Charles IX. — Mort de Pie V.—Grégoire XIII. —Jeanne à Blois.—Accords de mariage.—La boutique du parfumeur René.— Mort de Jeanne..... 125

VI. Le Prince de Condé.

Arrivée du roi de Navarre et du prince de Condé à Paris. — Marie de Clèves. — Deuil.— Conseils de Blosset à l'amiral. — Fiançailles de Henri et de Marguerite. — Mariage. — Mascarades. — Concerts. — Lettre de l'amiral à sa femme.—Ballet de l'enfer et du paradis.. 169

VII. L'Amiral de Coligny.

Caractère de Charles IX.— Ses habitudes.— Histoire du sieur de Maurevert. — Blessure de l'amiral. — Ses discours. — Il reçoit la visite de Charles IX et de sa mère.—Entretien de l'amiral et du roi. — Craintes de Catherine de Médicis..... 171

VIII. Charles IX.

Délibération du conseil secret. — Massacre de la Saint-Barthélemy.— Victimes et bourreaux. — Dissertation sur la préméditation du massacre.—Mort de Charles IX. 205

Pages.

IX. CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Navarre à la cour du roi de France. — Conversion de Sureau-des-Rosiers. — Abjuration de Henri et de sa sœur. — Le duc d'Anjou rappelé en France. — Supplice de Montgommery. — Fuite du roi de Navarre. — Sa sœur lui est rendue. — Ils reprennent l'exercice du protestantisme..... 275

X. MARGUERITE DE VALOIS.

Catherine rentre en Béarn. — Le château de Pau. — Voyage du roi de Navarre en Béarn. — Déréglemens de la reine sa femme. — Amours du roi de Navarre avec madamoiselle Tignonville. — Catherine de Médicis en Béarn. — Départ du roi de Navarre. — Douleur de Madame sa sœur..... 309

XI. LE COMTE DE SOISSONS.

Conférence de Saint-Brix. — Amour de Catherine. — Le comte de Soissons embrasse le parti du roi de Navarre. — Bataille de Coutras. — Henri et le comte de Soissons en Béarn. — Projets de mariage. — La comtesse de La Guiche. — Ses amours avec le roi. — Départ du comte de Soissons et du roi de Navarre. — Désespoir de Catherine..... 333

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

.9
.M63
v.I

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
122
.9
B75A63
V.1
C.1
ROBA